

**Dossier de déclaration d'utilité publique des
travaux de captage de sources pour
l'alimentation en eau potable et de mise en place
des périmètres de protection**

Captages de « Font de Peses »

Commune d'ASCOU

Juillet 2021

 <p>Plateforme d'ingénierie environnementale</p>	<p>SAS ATESYN NAVASOL EcoCentre d'Affaires - ZI Les Pignès Lot 28 09 270 Mazères Tél. : 05 81 06 16 84 Email : contact@atesyn.fr</p>
 <p>ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE</p>	<p>CEREG INNOPOLIS A - 1 149, rue la Pyrénéenne 31670 Labège Tel : 05 61 73 35 38 Email : toulouse@cereg.com</p>

SOMMAIRE DETAILLE

A. PRESENTATION GENERALE	10
A.I. PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DES PARTIES PRENANTES DU DOSSIER	11
A.I.1. Présentation du demandeur	11
A.I.2. Montage du dossier	11
A.I.3. Services instructeurs.....	11
A.I.4. Hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé ayant défini les périmètres de protection	11
A.I.5. Mode de gestion du service public d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine	12
A.II. OBJET DE LA DEMANDE	12
A.III. DEBITS SOLLICITES	12
A.IV. COURS D'EAU, AQUIFERES ET MASSES D'EAU SOLLICITES PAR LES CAPTAGES.....	12
A.V. COLLECTIVITE DESERVIE PAR LES CAPTAGES.....	13
B. DELIBERATION	14
C. PRESENTATION DE LA COMMUNE D'ASCOU ET DE L'UDI D'ASCOU PAILHERES	16
C.I. ZONES DESSERVIES PAR LE RESEAU PUBLIC D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE.	17
C.II. DEMOGRAPHIE ET URBANISME	18
C.II.1. Démographie.....	18
C.II.2. Logements	18
C.III. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	19
C.IV. DOCUMENTS D'URBANISME ET PREVENTION DES RISQUES.....	19
C.V. EVOLUTION DE LA POPULATION	20
C.VI. PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE	20
D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	21
D.I. ORGANISATION GENERALE ACTUELLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE DE L'UNITE DE DISTRIBUTION.....	22
D.I.1. L'unité de distribution.....	22
D.I.2. Prix de l'eau 2020	25
D.I.3. Estimation de la production, de la distribution et de la consommation actuelle	25
D.I.3.1. Production actuelle.....	25
D.I.3.2. Consommation actuelle	26
D.I.3.3. Volumes de stockage disponibles pour la desserte en eau destinée à la consommation humaine	27
D.I.3.4. Compteurs d'eau.....	27

D.I.3.5.	<i>Interconnexion avec d'autres collectivités.....</i>	27
D.I.3.6.	<i>Ressources pouvant être utilisées en secours</i>	28
D.II.	LES MODIFICATIONS ENVISAGEES DANS LE CADRE DU PROJET	28
E.	BILAN BESOINS - RESSOURCES	29
E.I.	LA RESSOURCE EN EAU	30
E.II.	LES BESOINS	30
E.III.	LE BILAN BESOINS / RESSOURCES	31
F.	LE CAPTAGE ET SES PROTECTION	33
F.I.	OUVRAGES DE PRELEVEMENT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION.....	34
F.I.1.	Localisation des captages.....	34
F.I.2.	Généralités	37
F.I.2.1.	<i>Captage « Font de Peses 1 »</i>	37
F.I.2.2.	<i>Captage « Font de Peses 2 »</i>	39
F.I.3.	Régime maximal d'exploitation demandé.....	40
F.I.4.	Description détaillée des ouvrages de captage	40
F.I.4.1.	<i>Captage « Font de Peses 1 »</i>	40
F.I.4.2.	<i>Captage « Font de Peses 2 »</i>	41
F.II.	GEOLOGIE, HYDROGEOLOGIE, HYDROLOGIE ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DES CAPTAGES	42
F.II.1.	Contexte géologique et hydrogéologique autour des captages.....	42
F.II.2.	Contexte environnemental autour des captages.....	43
F.III.	MESURES DE PROTECTION DES EAUX BRUTES PRODUITES PAR LE CAPTAGE	51
F.III.1.	Risques de pollution des eaux brutes produites par les captages.....	52
F.III.2.	Caractéristiques des Périmètres de Protection Immédiate, Rapprochée et Eloignée des captages « Font de Peses »	52
F.III.2.1.	<i>Périmètres de Protection Immédiate</i>	54
F.III.2.2.	<i>Périmètre de Protection Rapprochée.....</i>	55
F.III.3.	Dispositions spécifiques à mettre en œuvre pour protéger les eaux brutes produites par les captages	56
F.III.3.1.	<i>Périmètres de Protection Immédiate</i>	56
F.III.3.2.	<i>Périmètre de Protection Rapprochée.....</i>	57
F.III.3.3.	<i>Périmètre de Protection Eloignée.....</i>	58
G.	QUALITE DES EAUX BRUTES, TRAITEMENT DE L'EAU ET DISTRIBUTION	59
G.I.	EVALUATION DE LA QUALITE DES EAUX.....	60
G.II.	DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EAUX.....	62
H.	DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE PREVUS	63
H.I.	DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE.....	64
H.I.1.	Surveillance et télésurveillance de la qualité de l'eau et des débits prélevés	64
H.I.2.	Contrôle de la qualité de l'eau.....	64

H.II. INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	64
H.III. ENTRETIEN DES OUVRAGES.....	65
I. ETAT PARCELLAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION, STOCKAGE ET TRAITEMENT	66
J. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX, ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX ET JUSTIFICATION DU PROJET	68
J.I. ESTIMATION DU COUT.....	69
J.II. JUSTIFICATION DU PROJET	69
K. ANNEXES	70

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la population d'Ascou (source : INSEE).....	18
Tableau 2 : Evolution des logements de la commune d'Ascou (source : INSEE)	18
Tableau 3 : Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune d'Ascou (Source : INSEE)	19
Tableau 4 : Tarif 2019 du SMDEA.....	25
Tableau 5 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine produits entre 2015 et 2017 sur le territoire de l'UDI « Ascou Pailhères » (source : SMDEA)	25
Tableau 6 : Volumes annuels consommés au cours des 3 dernières années (source : SMDEA)	26
Tableau 7 : Débits des sources de Font de Peses (source : rapport hydrogéologique, M. GANDOLFI, septembre 2018)	30
Tableau 8 : Caractéristiques du captage public d'eau destinée à la consommation humaine « Font de Peses 1 »	37
Tableau 9 : Caractéristiques du captage public d'eau destinée à la consommation humaine « Font de Peses 2 »	39
Tableau 10 : Caractéristiques des périmètres de protection des captages « Font de Peses ».....	52
Tableau 11 : Parcelles du P.P.I.	54
Tableau 12: Parcelles du P.P.R.	55
Tableau 13 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la production sur les années 2015 à 2018	60
Tableau 14 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la distribution sur les années 2015 à 2018	61
Tableau 15 : Synthèse de l'état parcellaire	67
Tableau 16 : Détail prévisionnel des travaux prévus pour le captage de « Font de Peses »	69

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Territoire communal d'Ascou et UDI Ascou Pailhères (source : Géoportail).....	13
Illustration 2 : Localisation de l'UDI « Ascou Pailhères ».....	17
Illustration 3 : Cartographie générale de l'UDI "Ascou Pailhère".....	22
Illustration 4 : Synoptique des infrastructures d'eau potable de l'UDI « Ascou Pailhères ».....	23
Illustration 5 : Réservoir de la station de ski "Ascou Pailhères" (photographie CEREG, juin 2018).....	23
Illustration 6 : Localisation des ouvrages présents sur l'UDI "Ascou Pailhères" (source : SMDEA).....	24
Illustration 7 : Evolution de la distribution annuelle sur l'UDI de 2015 à 2017 (source : SMDEA).....	26
Illustration 8 : Evolution des consommations annuelles sur l'UDI de 2015 à 2017 (source : SMDEA).....	27
Illustration 9 : Proportion des besoins et ressources annuels pour l'UDI "Ascou Pailhères".....	31
Illustration 10 : Localisation des captages de « Font de Peses » par rapport au bourg d'Ascou (source fond de plan : Géoportail).....	34
Illustration 11 : Localisation des captages de « Font de Peses » (source fond de plan : Géoportail).....	35
Illustration 12 : Situation cadastrale de captages de « Font de Peses » (Fond de plan : Géoportail).....	35
Illustration 13 : Situation cadastrale des captages de "Font de Peses" (source : GE infra géomètres experts)..	36
Illustration 14 : Vue globale du captage de « Font de Peses 1 » (photographie : CEREG).....	37
Illustration 15 : Ouvrage de captage (photographie : CEREG).....	38
Illustration 16 : Trop-plein (photographie : CEREG).....	38
Illustration 17 : Vue globale du captage de « Font de Peses 2 » (photographie : CEREG).....	39
Illustration 18 : Synoptique du captage "Font de Peses 1" (source : SATESE modifié CEREG).....	40
Illustration 19 : Fonctionnement du captage de "Font de Peses 1" (photographie CEREG).....	40
Illustration 20 : Synoptique du captage de "Font de Peses 2" (source : SATESE).....	41
Illustration 21 : Fonctionnement du captage de "Font de Peses 2" (source : SATESE).....	41
Illustration 22 : Contexte géologique du territoire (source : BRGM).....	42
Illustration 23 : Occupation des sols à proximité immédiate des captages de « Font de Peses » (source fond de plan : Géoportail).....	43
Illustration 24 : Environnement immédiat du captage "Font de Peses 1" (photographie : CEREG).....	44
Illustration 25 : Mouillère au sein de laquelle est situé le captage « Font de Peses 1 » (photographie : CEREG).....	44
Illustration 26 : Amont immédiat du captage « Font de Peses 2 » (photographie : CEREG).....	44
Illustration 27 : Talweg en aval du captage « Font de Peses 2 » (photographie : CEREG).....	44
Illustration 28 : Bassin-versant des captages de « Font de Peses » (Fond de plan : Géoportail).....	45
Illustration 29 : Registre parcellaire graphique à proximité des captages de « Font de Peses » (Source Géoportail).....	45
Illustration 30 : Occupation du sol à proximité immédiate du bassin-versant des captages de « Font de Peses » (Source : Géoportail).....	46
Illustration 31 : Localisation des captages de "Font de Peses" par rapport aux sites Natura 2000 (source : Géoportail).....	47

Illustration 32 : Localisation des captages de « Font de Peses » par rapport à la ZNIEFF I « Montagnes orientales d'Ax-les-Thermes » (source : Géoportail)	48
Illustration 33 : Localisation du captage de « Font de Peses » par rapport à la ZNIEFF II « Massif de l'Aston et haute vallée de l'Ariège » (source : Géoportail).....	48
Illustration 34 : Zones humides recensées par les services de l'Etat au droit des captages (source : DDT09)...	50
Illustration 35 : Description de la masse d'eau FRFG048 (Source : http://adour-garonne.eaufrance.fr)	50
Illustration 36 : Périmètres de Protection Immédiate des captages de « Font de Peses » » sur fond IGN (Source : JM GANDOLFI, 2019, Avis rectificatif de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique)	53
Illustration 37 : Périmètre de Protection Rapprochée des captages « Font de Peses » sur fond IGN (Source : JM GANDOLFI, 2019, Avis rectificatif de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique)	53
Illustration 38 : PPI et PPR sur fond cadastral (Source : JM GANDOLFI, 2019, Avis rectificatif de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique).....	54
Illustration 39: Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I.....	55
Illustration 40: Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.....	56

PREAMBULE

Le présent dossier comprend les éléments nécessaires à la demande de Déclaration d'Utilité Publique, au titre du Code de la Santé Publique, du captage de « Font de Peses » pour l'alimentation en eau potable d'une partie de la commune d'Ascou (UDI « *Ascou Pailhères* » correspondant à la station de ski du même nom), adhérente au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA).

Le captage de « Font de Peses » est composé de deux captages (nommés « Font de Peses 1 » et « Font de Peses 2 » ci-après). Ces deux captages permettent l'alimentation en eau potable de l'Unité de Distribution (UDI) de « *Ascou Pailhères* ». L'eau captée par ces deux captages est d'origine souterraine. La commune d'Ascou et l'UDI concernée ne font l'objet d'aucun Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Actuellement, l'exploitation de ces deux captages ne fait l'objet ni d'une déclaration d'utilité publique ni d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine.

Dans ce contexte, le SMDEA a entrepris une démarche de régularisation administrative de ce captage. M. Jean-Marie GANDOLFI, hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé, a été désigné en juin 2018 pour se prononcer sur l'exploitation du captage de « Font de Peses » et pour définir ses périmètres de protection. Ceci, dans le but de protéger, de sécuriser et de pérenniser sa ressource en eau.

La procédure réglementaire doit conduire à un arrêté préfectoral regroupant :

- Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux des captages « Font de Peses » au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement et de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique concernant l'instauration des périmètres de protection ;
- Une autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique.

Le projet n'appelle aucune rubrique de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Le demandeur du présent dossier est le SMDEA. En l'absence d'alternative, la mise en conformité de ce captage est projetée par le SMDEA afin de protéger les populations dont l'alimentation en eau potable en dépend.

La demande d'autorisation de prélèvement pour les captages de « Font de Peses » porte sur 0,5 l/s, soit environ 1,7 m³/h ou 40,5 m³/j.

Dans le cadre de la démarche administrative engagée, le groupement ATESYN – CEREG a été mandaté par le SMDEA pour réaliser le dossier d'enquête publique.

Le présent dossier a été préparé en vue d'obtenir une Déclaration d'Utilité Publique en application du Code de la Santé Publique. Ce même dossier vise à autoriser la distribution de l'eau au Public, également en application du Code susvisé.

Le présent dossier constitue la demande de déclaration d'utilité publique en application du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement ainsi que la demande d'autorisation de distribuer l'eau pour la consommation humaine.

Le présent dossier comprend :

- Un résumé non technique du dossier (volet A) ;
- La délibération du SMDEA pour engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique des captages de « Font de Peses » et pour obtenir l'autorisation d'utiliser l'eau pour la distribuer au Public (volet B) ;
- Une présentation générale de la collectivité (volet C) ;
- Des renseignements relatifs au réseau public d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine (volet D) ;
- Une estimation et la justification des besoins actuels et futurs en eau destinée à la consommation humaine de l'Unité de Distribution Ascou Pailhères (volet E) ;
- Des renseignements relatifs aux captages de « Font de Peses » et à leurs contextes géologiques, hydrogéologiques, hydrologiques et environnementaux ainsi qu'à leur protection (volet F) ;
- Des renseignements sur la qualité des eaux brutes produites par les captages de « Font de Peses » et sur le traitement (volet G) ;
- Les dispositifs de surveillance prévue (volet H) ;
- L'échéancier prévisionnel des travaux, l'estimation du coût des travaux et la justification du projet (volet I).

A. PRESENTATION GENERALE

A.I. PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DES PARTIES PRENANTES DU DOSSIER

A.I.1. Présentation du demandeur

Nom : SMDEA

Adresse : rue du bicentenaire, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT

Représenté par : Augustin BONREPAUX

Les travaux de sécurisation de l'ouvrage de captage seront réalisés sous maîtrise d'œuvre intégrée à la maîtrise d'ouvrage, le SMDEA disposant des compétences techniques appropriées.

A.I.2. Montage du dossier

Nom : ATESyn, CEREG

Adresse : Navasol Ecocentre d'affaires - ZI Les Pignès Lot 28 - 09270 MAZERES

Personne à contacter : Sophie PRIVAT

Tél : 05.81.06.16.84

Mail : contact@atesyn.fr

A.I.3. Services instructeurs

Nom : ARS Occitanie, Délégation départementale de l'Ariège

Adresse : 1, boulevard Alsace Lorraine, BP 30076, 09008 Foix Cedex

Tél : 05 34 09 36 36

Nom : Direction Départementale des Territoires de l'Ariège – Service de Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Adresse : 10, rue des Salenques, BP10102, 09007 FOIX CEDEX

Tél : 05 67 02 47 00

A.I.4. Hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé ayant défini les périmètres de protection

Nom : Jean-Marie GANDOLFI (2018)

A.I.5. Mode de gestion du service public d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine

La gestion de l'ensemble du système d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine (production, traitement, adduction, stockage et distribution) de l'Unité de Distribution de « Font de Peses » est assurée par le SMDEA.

A.II. OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande de Déclaration d'Utilité Publique est sollicitée, au titre de l'article L215-13 du Code de l'Environnement, pour la dérivation de l'eau des captages de « Font de Peses » implantés sur la commune d'Ascou.

Cette demande porte aussi sur l'utilisation de l'eau captée en vue de la consommation humaine et sur l'établissement des périmètres de protection autour du point de prélèvement de l'eau, au titre de l'article L.1321-2 à L.1321-8 du Code de la Santé Publique.

- ✓ Informations sur les installations projetées et le type d'enquête

Dans la procédure administrative conduisant à la régularisation administrative du captage de « Font de Peses », une **enquête publique devra être réalisée** en vertu des dispositions des articles R112-1 à R112-24 du code de l'expropriation. Cette procédure vise à permettre la Déclaration d'Utilité Publique introduite par l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement, reprise par l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique. Ce dernier article prévoit la délimitation des périmètres de protection autour des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine et les prescriptions dans ces périmètres de protection. Il s'agit là d'une enquête d'Utilité Publique organisée afin de recueillir l'avis des propriétaires lorsqu'un projet porte atteinte au droit de propriété (expropriation, servitudes, etc.). Cette enquête d'Utilité Publique est associée à une enquête parcellaire qui permet d'identifier les propriétaires des parcelles concernées par l'instauration des périmètres de protection immédiate et rapprochée.

A.III. DEBITS SOLLICITES

La demande d'autorisation de prélèvement pour les captages de « Font de Peses » porte sur 0,5 l/s, soit environ 1,7 m³/h ou 40,5 m³/j.

A.IV. COURS D'EAU, AQUIFERES ET MASSES D'EAU SOLLICITES PAR LES CAPTAGES

Les captages de « Font de Peses » sont des captages de sources naturelles.

La masse d'eau concernée est la masse d'eau souterraine FRFG048 « *Terrains plissés BV Ariège secteur hydro 01* ».

A.V. COLLECTIVITE DESERVIE PAR LES CAPTAGES

Les captages de « Font de Peses » sont implantés sur la commune d'Ascou (09110). Celle-ci est située dans le département de l'Ariège en Occitanie.

Commune forestière de montagne, Ascou occupe une superficie de 35,59 km², à une altitude comprise entre 879 et 2 360 m NGF.

Un extrait de la carte IGN présentant la localisation de la commune sur le département, les limites de la commune et la localisation de l'UDI « Ascou Pailhères » (station de ski Ascou Pailhères) est présenté ci-dessous.

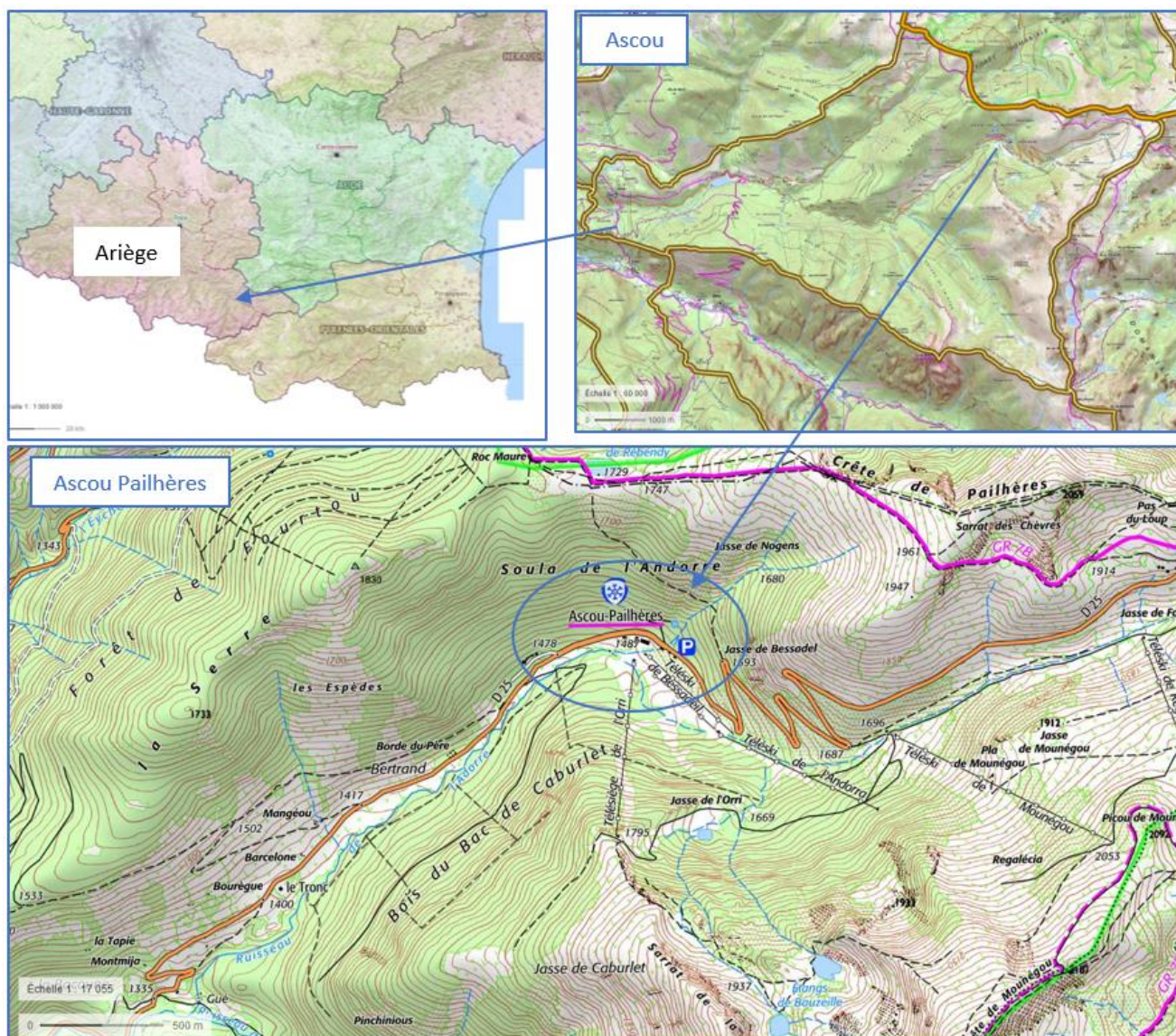


Illustration 1 : Territoire communal d'Ascou et UDI Ascou Pailhères (source : Géoportail)

Ce captage produit l'eau destinée à la consommation humaine de l'UDI « Ascou Pailhères », à savoir une population permanente d'environ 5 habitants et une population de pointe saisonnière hivernale de 270 habitants (50 travailleurs saisonniers et 220 vacanciers) (chiffres : mairie).

B. DELIBERATION

Délibération du SMDEA pour engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique des captages « Font de Peses 1 » et « Font de Peses 2 » et valider le dossier d'enquête publique définitif.

Cette délibération vise à engager une enquête d'utilité publique portant sur les captages précités.



REÇU LE :
25 JUIN 2019
PREFECTURE FOIX

Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2105

L'an Deux Mille Dix-Neuf et le 17 juin de 17h30 à 19h40, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Augustin BONREPAUX, Président.

Présents : Messieurs Augustin BONREPAUX, Jean-Pierre BOIX, Jean CAZANAVE, Christian CIBIEL, Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Jean MAGALHAES, Jean-François MANAUD, Louis MARETTE, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Joseph PUIGMAL, André ROQUES, Marc SANCHEZ.
Madame Christine TEQUI

Excusés : Messieurs Benoit ALVAREZ, Raymond BERDOU, Philippe CALLEJA, Jean-Claude COMBRES, Robert DAROLLES, Jean-Michel DRAMARD, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Jean-Louis SEGUELA, André VIDAL.

Absents : Monsieur Henri BENABENT

Procuration : 0

Objet

Approbation des dossiers d'instruction pour la mise en conformité des périmètres de protection des captages concernant l'Appel à Projet « Protection et Qualité de l'Eau »

Monsieur le Président rappelle que l'exploitation de l'ensemble des captages faisant partie de l'Appel à Projet « Protection et Qualité de l'Eau » (délibération n°1767 du 20/03/2017) ne fait l'objet ni d'une Déclaration d'Utilité Publique ni d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine.

Le SMDEA a fait le choix d'utiliser ces ressources pour l'alimentation en eau potable des abonnés concernés. Pour ce faire, une démarche de régularisation administrative de ces captages a été entreprise.

Les dossiers d'instruction nécessaires à la régularisation vis-à-vis de la réglementation en matière d'eau potable ont été établis (Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement).

La procédure réglementaire doit conduire à un arrêté préfectoral regroupant :

- une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique ;
- une autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique.

Les principaux éléments de ces dossiers, comprenant notamment un rapport technique très complet, sont exposés ci-après :

➤ Prélèvement

Commune	Nom UDI	Nom Captage	Prélèvement (m3/h)	Prélèvement (l/s)
APPY	APPY	PRE DE LA MOUILLERE	0,62 m3/h	0,17 l/s
ASCOU	ASCOU PAILHERES	FONT DE PESES	1,70 m3/h	0,50 l/s
ASCOU	LOTISSEMENT COL DE PAILHERES	REGALECIA	0,20 m3/h	0,05 l/s
AUZAT	ARTIGUES	SOURCE DE LAGREOU	0,62 m3/h	0,17 l/s
LASSUR	LASSUR	LES BERNIERES	1,10 m3/h	0,30 l/s
		SOURCE DE LA VALLEE		
ESPLAS DE SEROU	CUILLERE	SOURCE DE CUILLERE	0,20 m3/h	0,05 l/s
ESPLAS DE SEROU	HAMEAU DE RILLE	SOURCE DE RILLE	0,30 m3/h	0,08 l/s
LAPEGE	LAPEGE	BERNARDEL	0,90 m3/h	0,26 l/s
		LE CLOT		
ST LARY	AUTRECH	LA HOUNT AUTRECH	0,60 m3/h	0,20 l/s
ST LARY	ROUECH NOUVELLE UDI	CAOU DEQUE	1,50 m3/h	0,40 l/s
SIGUER	SIGUER	BAICHOU	4,25 m3/h	1,18 l/s
SOR	SOR	ARTIGUELONGUE	0,63 m3/h	0,18 l/s

➤ **Périmètres de protection**

En vue de la protection des ressources en eau, les hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique ont prescrit des périmètres de protection immédiates, rapprochées et éloignées.

Nom Captage	PPI					PPR	
	Emprise	Coût des travaux	Type d'acquisition	Estimation du montant de l'acquisition	Coût total du PPI	Emprise	Coût d'indemnisation
PRE DE LA MOUILLERE	4 755 m ²	41 000 €	achat	855 €	41 855 €	3,96 ha	397 €
FONT DE PESES	750 m ²	27 810 €	convention	-	27 810 €	4,80 ha	480 €
REGALECIA	5 535 m ²	50 377 €	convention	-	50 377 €	4,50 ha	450 €
SOURCE DE LAGREOU	575 m ²	27 453 €	convention	-	27 453 €	6,46 ha	120 €
LES BERNIERES / SOURCE DE LA VALLEE	400 m ²	25 925 €	achat	112 €	26 037 €	17,97 ha	1 797 €
SOURCE DE CUILLERE	630 m ²	52 772 €	achat	217 €	52 989 €	3,70 ha	752 €
SOURCE DE RILLE	1 700 m ²	29 148 €	achat	433 €	29 581 €	4,01 ha	1 203 €
BERNARDEL	300 m ²	18 330 €	achat	60 €	18 390 €	2,14 ha	214 €
LE CLOT	500 m ²	21 320 €	achat	90 €	21 410 €	2,61 ha	261 €
LA HOUNT AUTRECH	650 m ²	16 796 €	achat	102 €	16 898 €	3,21 ha	321 €
CAOU DEQUE	4 000 m ²	30 930 €	achat	624 €	31 554 €	2,31 ha	231 €
BAICHOU	2 122 m ²	34 876 €	achat	649 €	35 525 €	6,75 ha	675 €
ARTIGUELONGUE	592 m ²	56 500 €	convention + achat	150 €	56 650 €	7,59 ha	1 520 €
TOTAL		433 237 €		3 292 €	436 539 €		8 421 €

➤ **Traitement**

Nom Captage	Traitement	
	Système	Coût
PRE DE LA MOUILLERE	Déplacement de l'UV + télésurveillance	4 000 €
FONT DE PESES	UV + chloration gazeuse déjà en place	-
REGALECIA	UV	15 800 €
SOURCE DE LAGREOU	UV télésurveillé	16 000 €
LES BERNIERES / SOURCE DE LA VALLEE	UV (télésurveillance à rajouter)	2 000 €
SOURCE DE CUILLERE	UV	16 150 €
SOURCE DE RILLE	Chlore gazeux	10 780 €
BERNARDEL / LE CLOT	Pompe de javel liquide en place	-
LA HOUNT AUTRECH	UV (télésurveillance à rajouter)	2 000 €
CAOU DEQUE	UV télésurveillé + turbidimètre en ligne	21 000 €
BAICHOU	UV (télésurveillance à rajouter)	2 500 €
ARTIGUELONGUE	Chlore gazeux	15 650 €
TOTAL	Coût TOTAL Traitement	105 880 €

➤ **Coût global**

Commune	Nom Captage	Coût global
APPY	PRE DE LA MOUILLERE	46 252 €
ASCOU	FONT DE PESES	28 290 €
ASCOU	REGALECIA	66 627 €
AUZAT	SOURCE DE LAGREOU	43 573 €
LASSUR	LES BERNIERES / SOURCE DE LA VALLEE	29 834 €
ESPLAS DE SEROU	SOURCE DE CUILLERE	69 891 €
ESPLAS DE SEROU	SOURCE DE RILLE	41 564 €
LAPEGE	BERNARDEL / LE CLOT	40 275 €
ST LARY	LA HOUNT AUTRECH	19 219 €
ST LARY	CAOU DEQUE	52 785 €
SIGUER	BAICHOU	38 700 €
SOR	ARTIGUELONGUE	13 820 €
TOTAL		550 830 €

Il convient aujourd'hui d'approuver les dossiers relatifs à la réglementation administrative des captages cités ci-dessus.

Il convient également d'approuver l'instauration des périmètres de protection en qualité de maître d'ouvrage et de solliciter l'ouverture de l'enquête publique prescrite par la réglementation.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE
ledit rapport.

APPROUVE

les dossiers relatifs à la réglementation administrative des captages cités ci-dessus.

APPROUVE

l'instauration des périmètres de protection en qualité de maître d'ouvrage.

AUTORISE

Monsieur le Président à solliciter l'ouverture de l'enquête publique prescrite par la réglementation.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président du SMDEA



Augustin BONREPAUX

Je soussigné, Augustin BONREPAUX, Président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du **25 JUIN 2019**
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication
A Saint Paul de Jarrat, le **25 JUIN 2019**

**Le Président
Augustin BONREPAUX**

Reçu en Préfecture le : **25 JUIN 2019**
Publié ou Notifié le : **27 JUIN 2019**

**REÇU LE :
25 JUIN 2019
PREFECTURE FOIX**

C. PRESENTATION DE LA COMMUNE D'ASCOU ET DE L'UDI D'ASCOU PAILHERES

C.I. ZONES DESSERVIES PAR LE RESEAU PUBLIC D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

L'ensemble de la population de l'Unité de Distribution « Ascou Pailhères » est alimenté en eau par les captages de « Font de Peses ». Le secteur desservi par ce captage est la station de ski Ascou Pailhères.

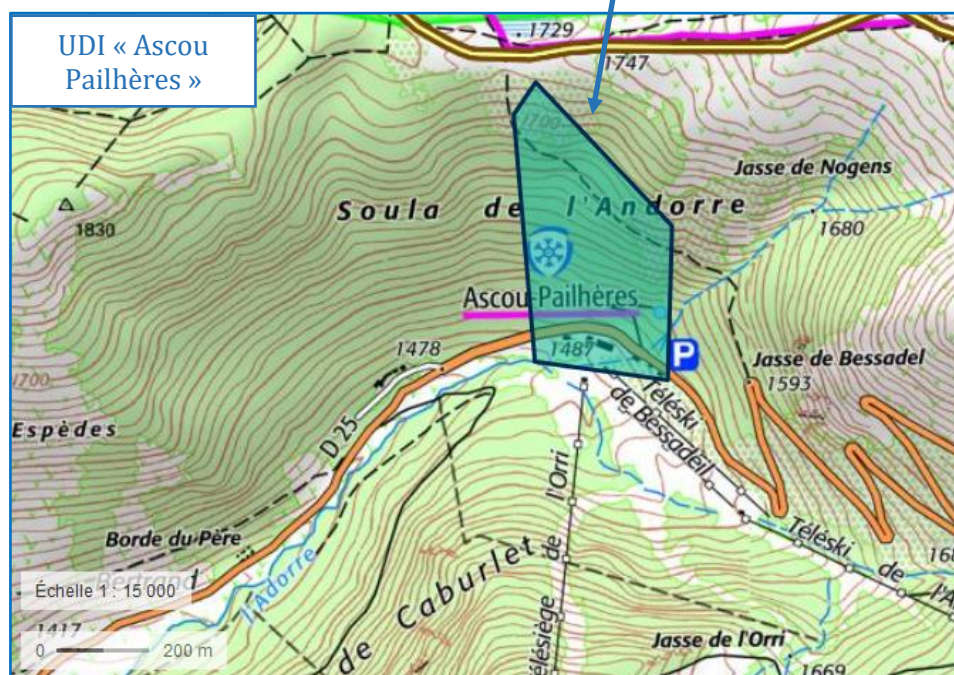
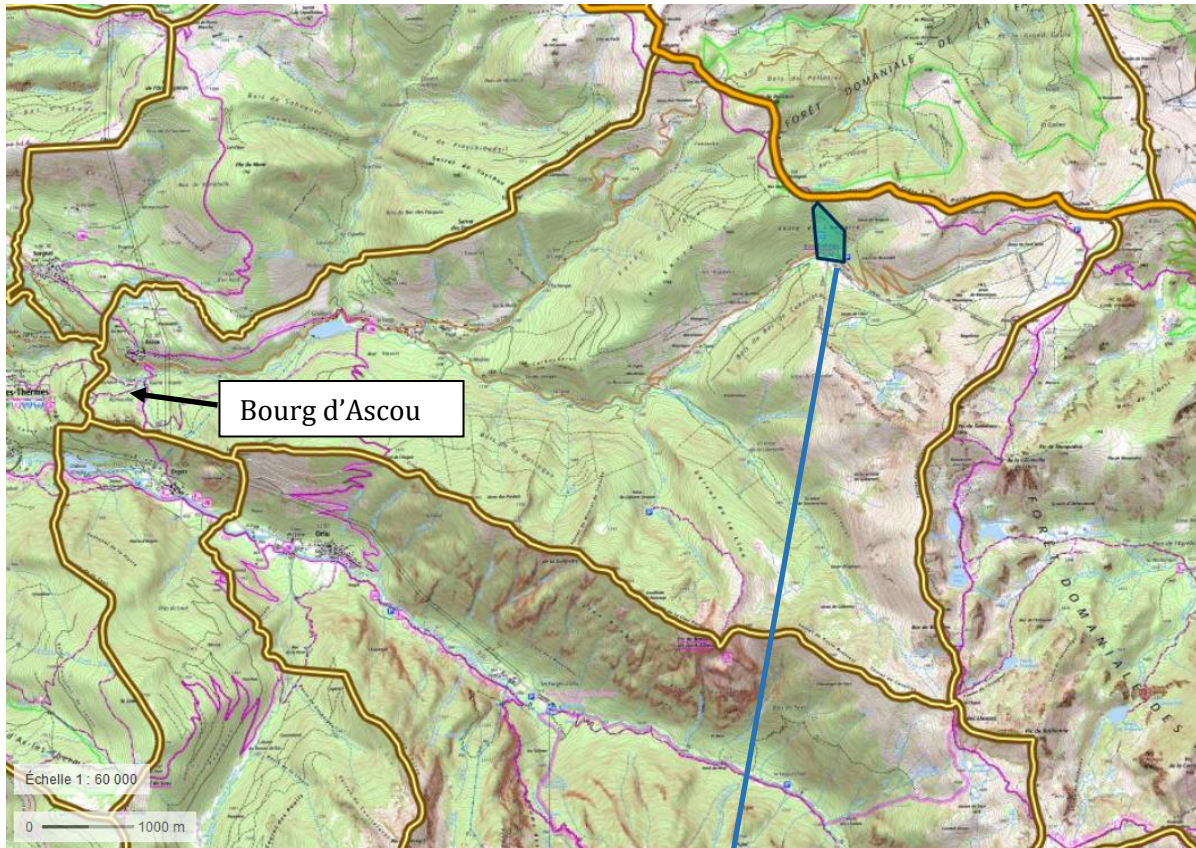


Illustration 2 : Localisation de l'UDI « Ascou Pailhères »

C.II. DEMOGRAPHIE ET URBANISME

C.II.1. Démographie

La population totale d'Ascou en 2015 était de 145 habitants. L'évolution de la population depuis 1968 est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Evolution de la population d'Ascou (source : INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Population	114	120	81	96	102	139	145
Densité moyenne (hab/km ²)	3,2	3,4	2,3	2,7	2,9	3,9	4,1

On observe une importante chute de la population entre 1975 et 1982 (diminution de la population de 33% en 7 ans soit -4,6%/an). On observe depuis une augmentation importante de la population (augmentation de 79% en 33 ans soit +2,4%/an).

Il convient de signaler des variations saisonnières très importantes de la population liée à la présence de nombreuses résidences secondaires comme détaillé ci-après ainsi qu'à la vocation touristique (station de ski) d'une partie de la commune.

A l'heure actuelle, la mairie estime la population permanente de l'UDI « Ascou Pailhères » à 5 habitants.

C.II.2. Logements

L'évolution récente et les caractéristiques des logements de la commune d'Ascou sont présentées ci-après.

Tableau 2 : Evolution des logements de la commune d'Ascou (source : INSEE)

	2015	%	2010	%
Ensemble	235	100,0	227	100,0
Résidences principales	67	28,6	61	26,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	167	71,0	162	71,4
Logements vacants	1	0,4	4	1,8
Maisons	230	98,1	224	98,8
Appartements	5	1,9	3	1,2

Plus des deux-tiers du parc résidentiel de la commune (71%) sont constitués de résidences secondaires.

A l'heure actuelle, la mairie estime la population de pointe de l'UDI « Ascou Pailhères » à 270 habitants (50 travailleurs saisonniers et 220 vacanciers en hiver).

C.III. ACTIVITES ECONOMIQUES

Les établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune d'Ascou sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune d'Ascou (Source : INSEE)

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	24	100,0	20	2	2	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	3	12,5	3	0	0	0	0
Industrie	1	4,2	1	0	0	0	0
Construction	4	16,7	4	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	14	58,3	11	1	2	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	1	4,2	1	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	8,3	1	1	0	0	0

L'activité économique principale de l'UDI « Ascou Pailhères » est le tourisme (UDI correspondant à la station de ski Ascou Pailhères), avec notamment la présence d'un centre de vacances.

Aucune activité industrielle n'est recensée sur l'UDI.

Une activité pastorale est recensée en été. Les bêtes s'abreuvent via des points d'eau naturels (cours d'eau, mare, etc).

C.IV. DOCUMENTS D'URBANISME ET PREVENTION DES RISQUES

✓ Plan Local d'Urbanisme

La commune d'Ascou dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 11 janvier 2011.

Les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée des captages de « Font de Peses » devront constituer une zone spécifique de protection de captage public d'eau potable dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ascou. Le règlement de cette zone reprendra les prescriptions figurant dans l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique. Ce dernier sera annexé dans le Plan Local d'Urbanisme.

✓ Plan de Prévention des Risques

La commune d'Ascou ne dispose d'aucun Plan de Prévention des Risques Naturels. La commune est cependant recensée dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI) « Ariège et Salat ». Ce document n'a pas de valeur réglementaire et ne peut donc en aucun cas être opposable aux tiers comme documents juridiques. Il rassemble l'information existante et disponible à un moment donné.

C.V. EVOLUTION DE LA POPULATION

La commune d'Ascou n'appartient au territoire d'aucun Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

La commune d'Ascou a connu une forte augmentation de sa population entre 1982 et 2015 (environ +2,4%/an).

Selon le PLU, aucune évolution de la population n'est prévue sur l'UDI « Ascou Pailhères ».

C.VI. PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Les captages de « Font de Peses » ne sont inclus dans aucun site classé ou inscrit et ne sont concernés par aucune servitude au titre des monuments historiques, du patrimoine architectural ou encore du patrimoine archéologique.

D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES DE L'UNITE DE DISTRIBUTION

D.I. ORGANISATION GENERALE ACTUELLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE DE L'UNITE DE DISTRIBUTION

D.I.1. L'unité de distribution

L'UDI « Ascou Pailhères » est alimentée en eau potable grâce aux captages de « Font de Peses », objets du présent dossier.

L'illustration suivante présente la cartographie générale de l'UDI « Ascou Pailhères ».

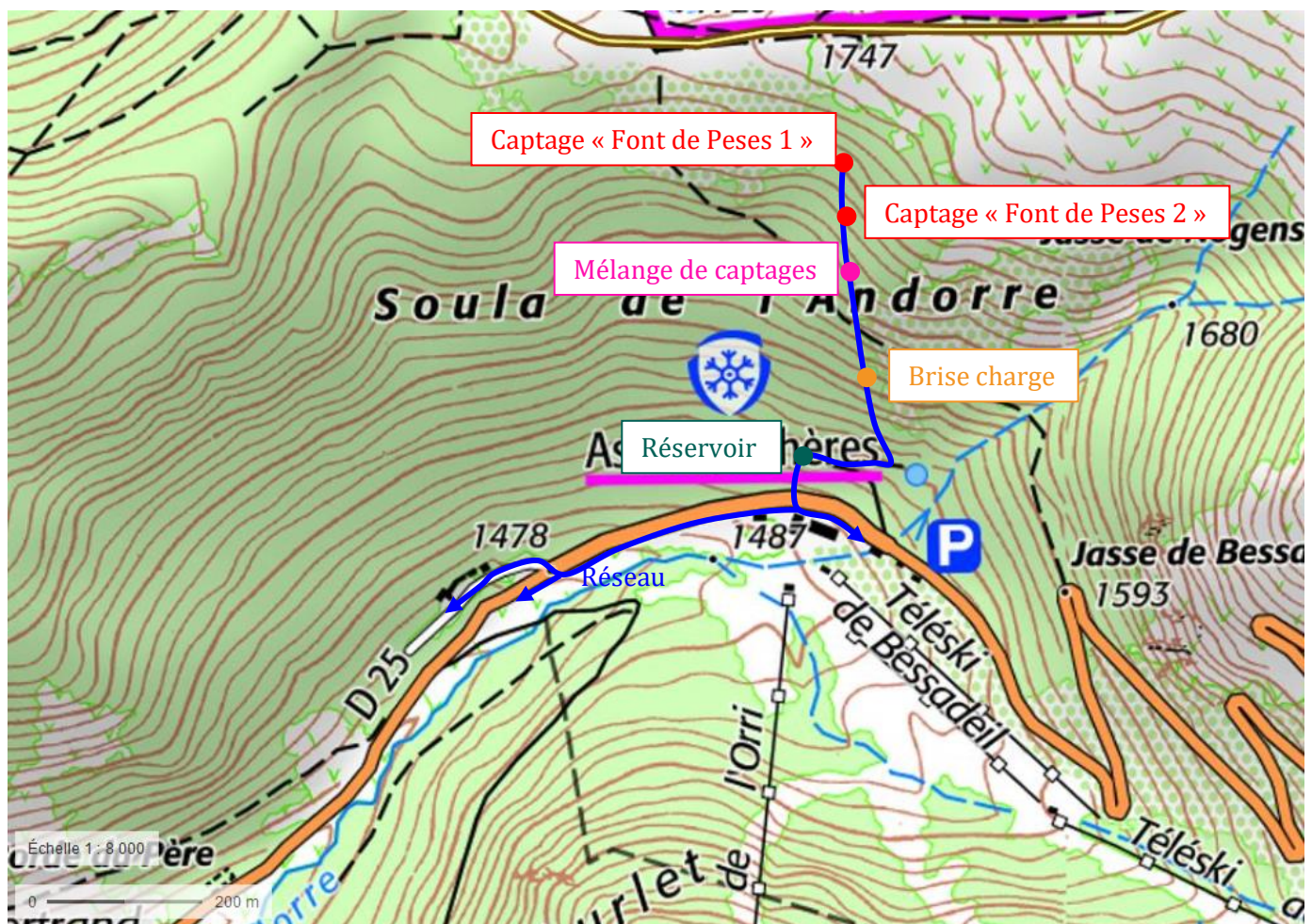


Illustration 3 : Cartographie générale de l'UDI "Ascou Pailhère"

Un plan des infrastructures de l'UDI « Ascou Pailhères » est présenté en suivant.

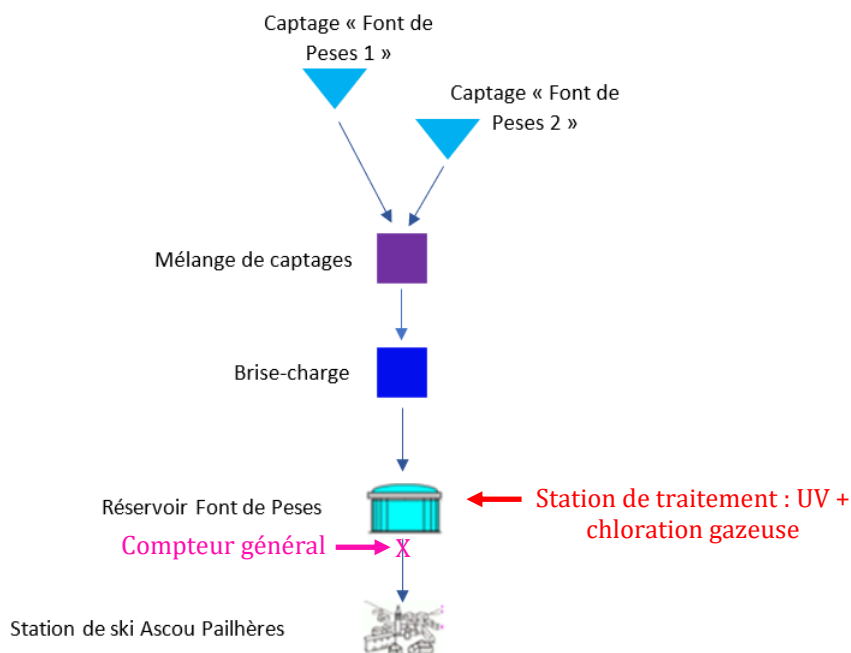


Illustration 4 : Synoptique des infrastructures d'eau potable de l'UDI « Ascou Pailhères »

Après avoir été captée par le captage « Font de Peses 1 », l'eau captée est dirigée vers le mélangeur. Il en est de même pour l'eau captée par le captage « Font de Peses 2 ».

Les eaux captées transitent ensuite par un brise-charge avant de rejoindre le réservoir de Font de Peses. L'eau est ensuite distribuée aux abonnés de l'UDI « Ascou Pailhères ».

Une nouvelle station de traitement a été réalisée en 2014 au niveau du réservoir. Le traitement biologique initialement en place a été sensiblement renforcé par la mise en place d'un traitement par UV réalisé sur les eaux brutes et par la mise en place d'un système de chloration des eaux entièrement automatisé au niveau du réservoir.



Illustration 5 : Réservoir de la station de ski "Ascou Pailhères" (photographie CEREG, juin 2018)

Le réseau d'alimentation en eau potable de cette UDI s'étend sur environ 1 451 mètres linéaires (ml), dont 608 ml de canalisations d'adduction et 842 ml de canalisations de distribution.

Les matériaux employés pour les réseaux d'alimentation en eau potable de l'UDI « Ascou Pailhères » sont les suivants :

- PEHD : 825 m l (57%) ;
- PVC : 538 m l (37%) ;
- Inox : 6 m l (0,4%) ;
- Inconnu : 82 m l (5,6%).

Le plan suivant, illustre, sur le support cadastral, la localisation des infrastructures présentes sur l'UDI « Ascou Pailhères ». Les différents types de canalisations sont également présentés sur ce même plan.

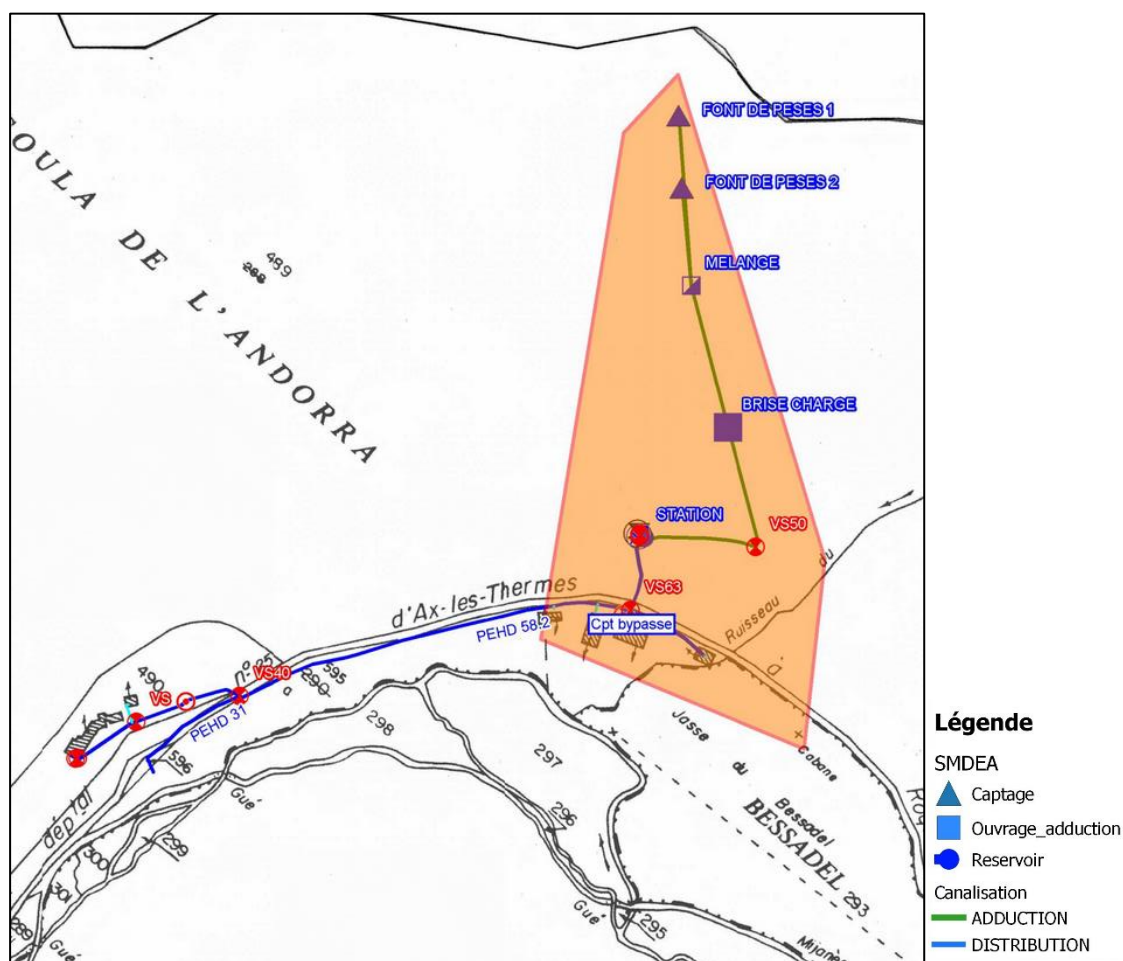


Illustration 6 : Localisation des ouvrages présents sur l'UDI "Ascou Pailhères" (source : SMDEA)

D.I.2. Prix de l'eau 2020

Le réseau d'eau potable de la commune d'Ascou est exploité en régie par le SMDEA depuis l'adhésion de la commune au Syndicat mixte, par délibération du conseil municipal du 3 février 2005.

L'ensemble des abonnés de la commune dispose d'un compteur individuel.

Le prix de l'eau se décompose de la façon suivante pour 2019 :

Tableau 4 : Tarif 2019 du SMDEA

	Abonnement au service	Prix du m ³ d'eau consommé
Ascou	64 € HT	1.26 € HT

A ce tarif, hors taxes, s'ajoutent la TVA, les redevances de l'Agence de l'Eau et notamment la redevance pour prélèvement dans le milieu naturel fixée pour 2020 à hauteur de 0,16 € le m³.

Le prix moyen du m³ d'eau potable en 2020 est de 2.41 € TTC.

D.I.3. Estimation de la production, de la distribution et de la consommation actuelle

D.I.3.1. Production actuelle

D.I.3.1.1. Production annuelle

Le tableau ci-dessous rend compte de l'évolution des volumes annuels produits entre 2015 et 2017 sur le territoire alimenté en eau destinée à la consommation humaine de l'UDI « Ascou Pailhères » par les captages de « Font de Peses ». La production différenciée de chaque captage (« Font de Peses 1 » et « Font de Peses 2 ») n'est pas connue.

Tableau 5 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine produits entre 2015 et 2017 sur le territoire de l'UDI « Ascou Pailhères » (source : SMDEA)

	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Estimation du volume annuel produit par les captages de « Font de Peses » sur l'UDI en m ³ /an	7 720 m ³ /an	6 633 m ³ /an	3 259 m ³ /an
Débits journaliers moyens mis en distribution en m ³ /j	21 m ³ /j	18 m ³ /j	9 m ³ /j

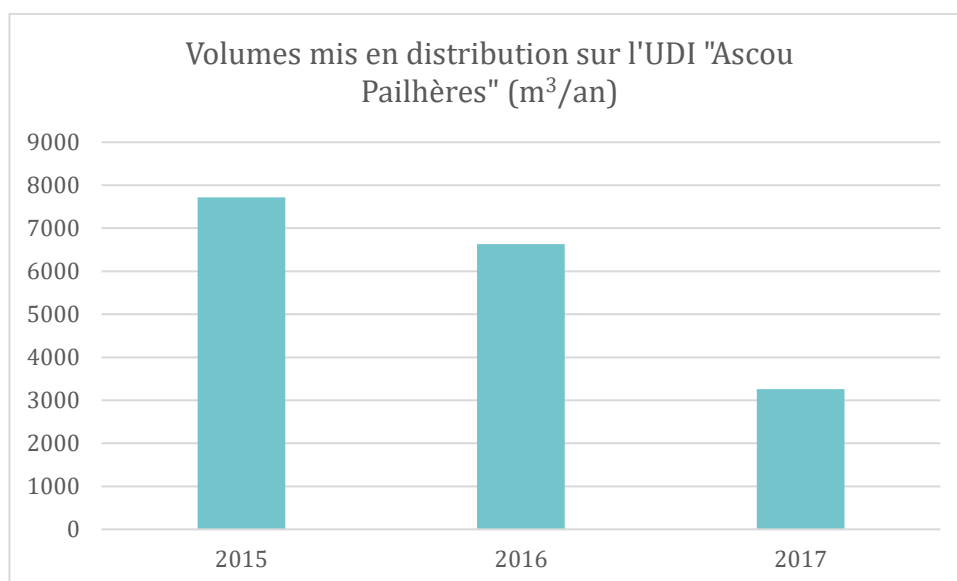


Illustration 7 : Evolution de la distribution annuelle sur l'UDI de 2015 à 2017 (source : SMDEA)

On observe une forte diminution des volumes mis en distribution sur l'UDI « Ascou Pailhères » entre 2015 et 2017 (diminution de près de 58%).

Par la suite, c'est donc la donnée de production de l'année 2017 qui sera prise en compte pour exprimer la production moyenne annuelle sur l'UDI. Celle-ci s'établit à 3 259 m³/an, soit environ 9 m³/j.

D.I.3.2. Consommation actuelle

Les consommations annuelles au cours des trois dernières années sont présentées dans le tableau et le graphique ci-dessous.

Tableau 6 : Volumes annuels consommés au cours des 3 dernières années (source : SMDEA)

	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Volumes annuels consommés (m³/an)	1 943 m ³ /an	1 670 m ³ /an	820 m ³ /an

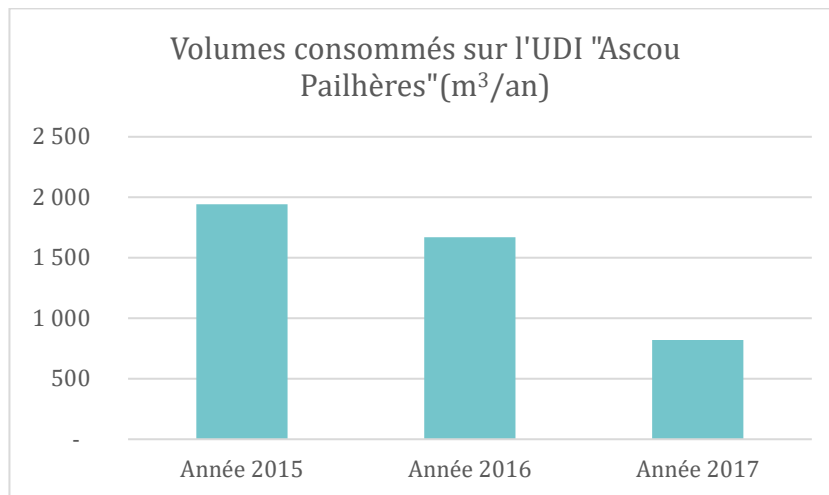


Illustration 8 : Evolution des consommations annuelles sur l'UDI de 2015 à 2017 (source : SMDEA)

Ces consommations comprennent les volumes :

- Facturés ;
- Relevés et non facturés (fontaines, point d'eau publics, etc) ;
- De service ;
- De vidange « qualité ».

D.I.3.3. Volumes de stockage disponibles pour la desserte en eau destinée à la consommation humaine

L'UDI « Ascou Pailhères » dispose d'un unique réservoir, le réservoir de la station de ski Ascou Pailhères. Ce réservoir, rénové en 2014, a une capacité de 35 m³.

D.I.3.4. Compteurs d'eau

Volumes prélevés : Un compteur est installé au niveau du réservoir.

Concernant les volumes consommés, ils sont suivis à partir des compteurs individuels situés sur chacun des branchements particuliers.

D.I.3.5. Interconnexion avec d'autres collectivités

Actuellement, le réseau public d'eau destinée à la consommation humaine alimenté par les captages de « Font de Peses » n'est interconnecté avec aucun autre réseau dépendant d'une autre collectivité gestionnaire.

D.I.3.6. Ressources pouvant être utilisées en secours

Actuellement, aucune ressource ne peut être utilisée en secours pour pallier une impossibilité d'utiliser les captages de « Font de Peses ».

En cas de dysfonctionnement de ces captages ou d'une pollution, le SMDEA devra donc distribuer de l'eau embouteillée pour la boisson et les autres usages alimentaires et mettre à disposition des citernes contenant de l'eau fortement chlorée déclarée non potable pour les autres usages sanitaires. Cette solution ne peut être que temporaire.

D.II. LES MODIFICATIONS ENVISAGEES DANS LE CADRE DU PROJET

Certains travaux d'amélioration des captages ont été préconisés par M. GANDOLFI, hydrogéologue agréé :

- Captage « Font de Peses 1 » :
 - Contrôle et amélioration de l'ouvrage de captage (terrassement, amélioration du captage et de la prise d'eau) ;
 - Vérifier si la hauteur du dessableur actuel doit être réadaptée ;
 - Mise en place d'un trop-plein au niveau du captage en évitant toute possibilité d'intrusion de petits animaux ;
- Captage « Font de Peses 2 » :
 - Attente des travaux sur le captage « Font de Peses 1 » pour décider de la teneur des travaux à mener sur « Font de Peses 2 » ;
 - Protection de la partie amont de l'ouvrage dessableur envers l'introduction directe des écoulements de pentes et des feuillages par la construction d'une protection simple en béton avec détournement des eaux superficielles, et la pose d'un géotextile.

Afin de poursuivre ses actions pour une gestion plus économes de la ressource en eau, le SMDEA réalisera les travaux suivants :

- Année N+1 après l'obtention de la DUP :
 - Etude des bruits de fond ;
 - Sectorisation et recherche de fuite ;
 - Définition d'un programme d'actions ;
 - Caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés (fontaines, abreuvoirs, trop-pleins, etc.) ;
- Année N+2 après l'obtention de la DUP :
 - Amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI ;
- Année N+3 après l'obtention de la DUP :
 - Mise en place de la télésurveillance.

E. BILAN BESOINS - RESSOURCES

E.I. LA RESSOURCE EN EAU

Les données de débits disponibles des captages de « Font de Peses » sont les suivantes :

Tableau 7 : Débits des sources de Font de Peses (source : rapport hydrogéologique, M. GANDOLFI, septembre 2018)

	Débits (l/s)		
	« Font de Peses 1 »	« Font de Peses 2 »	TOTAL
Juin 2018	0,5 l/s	0,75 l/s	1,25 l/s

Les captages de « Font de Peses » n'ayant pas été étudié lors de l'avis hydrogéologique établi en 2003 par M. MANGIN, il s'agit de la seule mesure à notre disposition.

Le seul débit connu de 1,25 l/s correspond à un volume annuel de 39 420 m³.

E.II. LES BESOINS

Le besoin moyen annuel de production de l'UDI s'établit à environ 3 000 m³ (données 2017), soit un besoin moyen journalier de l'ordre de 9 m³.

Le besoin en consommation annuelle est d'environ 800 m³.

Ainsi, le rendement moyen du réseau de l'UDI s'établit à 25,17%.

Il est rappelé que sur l'UDI « Ascou Pailhères », la population permanente est de 5 habitants. La population de pointe en période hivernale sur cette UDI est estimée à 270 habitants.

En considérant un ratio de production journalière de 150 litres par habitants, le besoin de pointe journalière pour la production s'établit à 40,5 m³ (=0,15 * 270 hab). Ces besoins couvrent largement la consommation et les pertes sur le réseau.

Aucun besoin agricole ou industriel n'est recensé

Il n'est pas prévu d'évolution significative de la population

Les volumes à solliciter s'élèvent ainsi à environ 3 000 m³/an et à 40,5 m³/j en période de pointe hivernale.

E.III. LE BILAN BESOINS / RESSOURCES

Le seul débit connu de 1,25 l/s correspond à un volume annuel d'environ 39 000 m³ et à un volume journalier d'environ 107 m³. En considérant le débit de la ressource égal au débit d'étiage tout au long de l'année, ce qui constitue une hypothèse sécuritaire, le besoin annuel en production d'environ 3000 m³/an correspond à 7% de la ressource disponible, comme illustré en suivant. Il convient de rappeler que la ressource, exploitée depuis de nombreuses années, a toujours permis de répondre aux besoins de l'UDI.

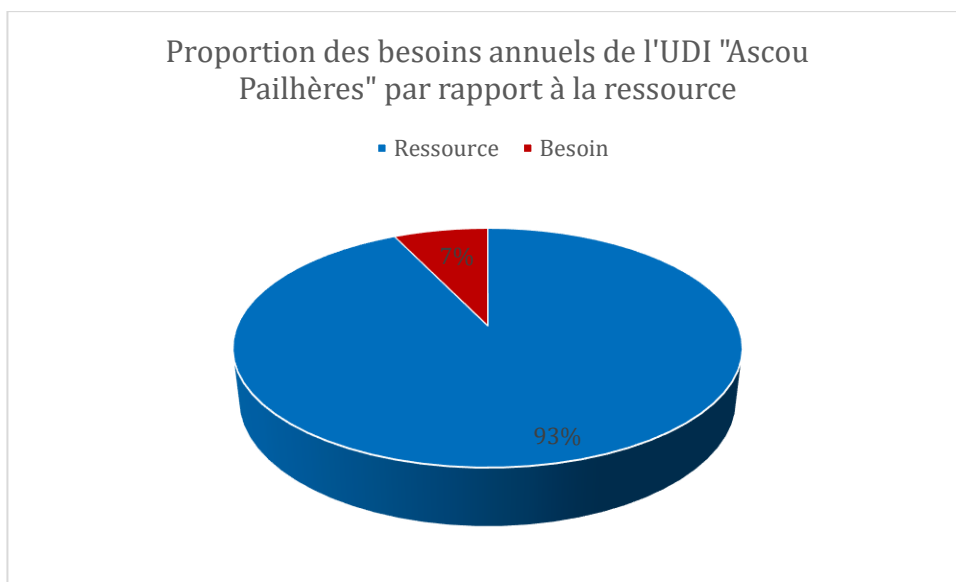


Illustration 9 : Proportion des besoins et ressources annuels pour l'UDI "Ascou Pailhères"

Le besoin de pointe journalier pour la seule consommation humaine s'établit à 40,5 m³, soit environ 38% du volume journalier de la ressource.

Les travaux à réaliser sur le réseau (cf. paragraphe D.II) permettront d'améliorer le rendement de réseau, et donc de diminuer le besoin en production.

Ainsi, le débit minimum de la source couvre les besoins moyens en production en période de pointe et en période normale. La ressource est suffisante pour couvrir tous les besoins.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016 - 2021, dans sa disposition C15 « Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements », rappelle les obligations réglementaires en matière de gestion des rendements de réseaux. Cette disposition renvoie à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable. Les dispositions de ce décret, inscrites au code général des collectivités territoriales et au code de l'environnement, prévoient une majoration de la redevance de prélèvement si un plan d'action de résorption de fuites lorsque le rendement n'atteint pas un seuil défini par la réglementation.

En l'espèce, s'agissant de l'UDI « Ascou Pailhères », le rendement seuil à considérer est égal à :

$$65 + (\text{Indice Linéaire de Consommation} / 5)$$

L'indice linéaire de consommation est exprimé en m³/km/j, il résulte de la formule suivante :

$$\frac{\text{Volume comptabilisé domestique et non domestique} + \text{Volume consommé sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau (hors branchements)} \times 365 \text{ jours}}$$

Appliqué à l'UDI « Ascou Pailhères », ce ratio ILC est en moyenne (selon les données de consommation exposées précédemment) égal à 1,55 (=820/ (1,451 * 365))

Le rendement seuil à atteindre sur l'UDI « Ascou Pailhères » est donc de 65,31%.

Le rendement moyen est inférieur à cette valeur cible.

Le SMDEA entend poursuivre ses actions pour une gestion plus économe de la ressource en eau. Les travaux sont ceux listés au paragraphe D.II.

F. LE CAPTAGE ET SES PROTECTION

F.I. OUVRAGES DE PRELEVEMENT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

F.I.1. Localisation des captages

Les captages de « Font de Peses » sont situés à environ 470 m de la station de ski « Ascou Pailhères » et à environ 7,7 km du bourg d'Ascou.

Les deux captages sont distants d'environ 60 m. L'accès aux captages se fait à partir de la route départementale RD25 puis via une piste.

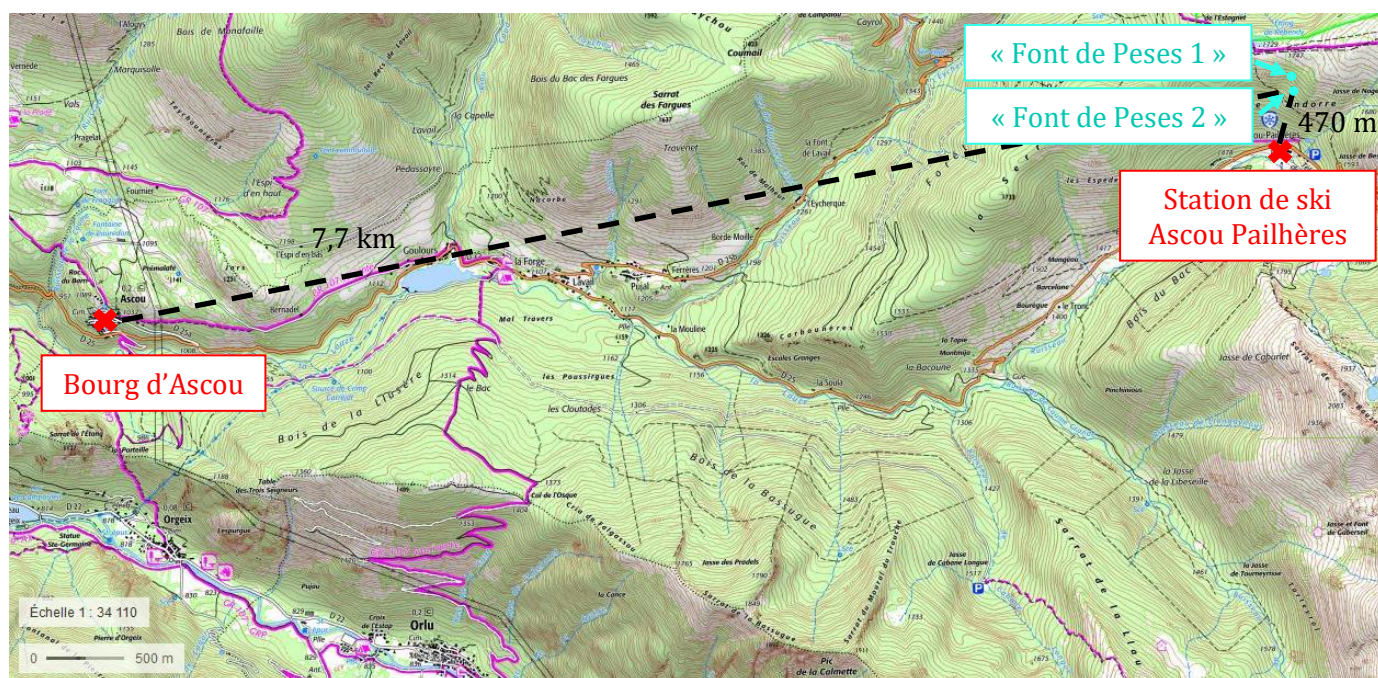


Illustration 10 : Localisation des captages de « Font de Peses » par rapport au bourg d'Ascou (source fond de plan : Géoportail)

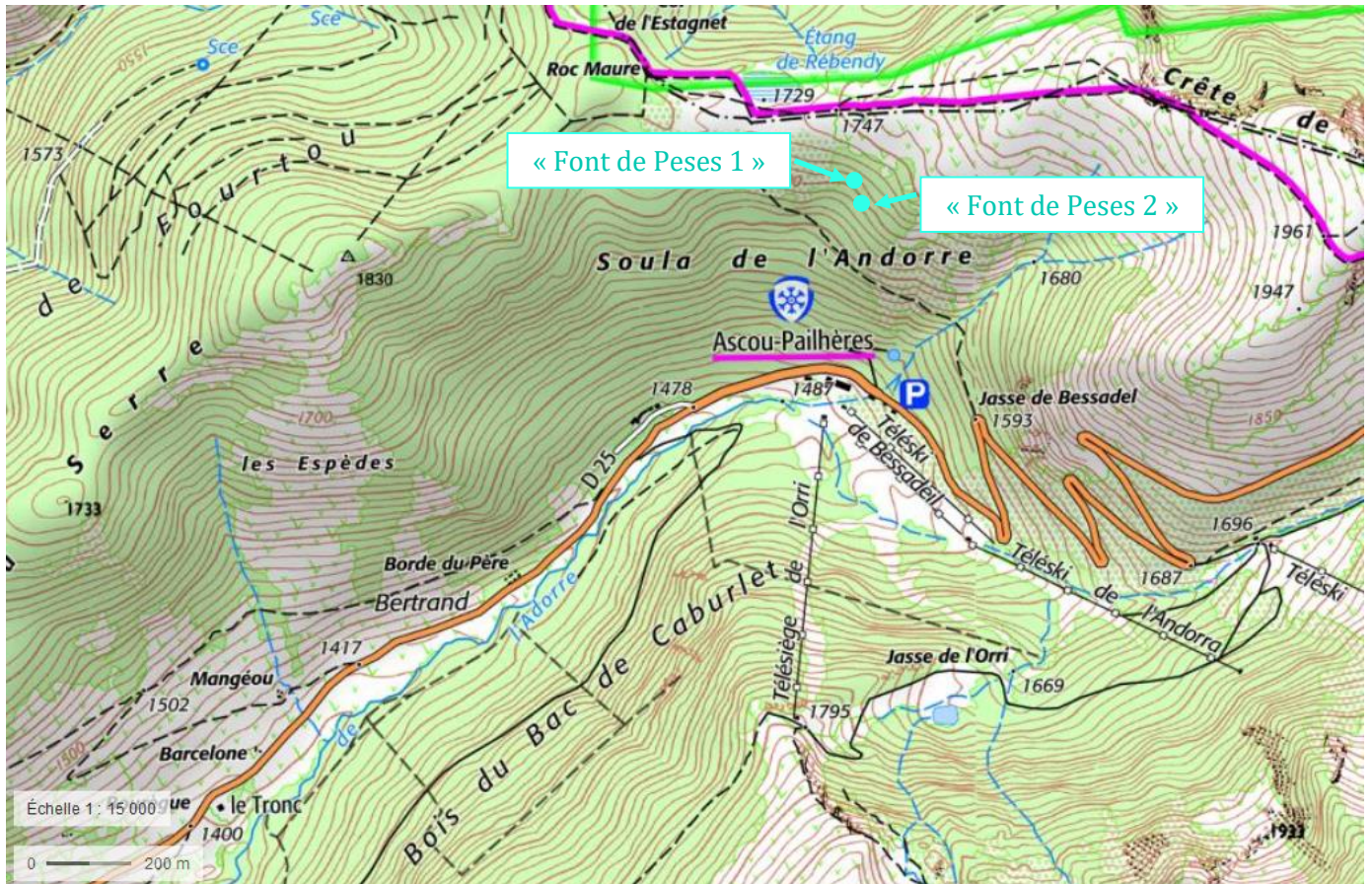


Illustration 11 : Localisation des captages de « Font de Peses » (source fond de plan : Géoportail)

La situation cadastrale des captages de « Font de Peses » est présentée ci-dessous.

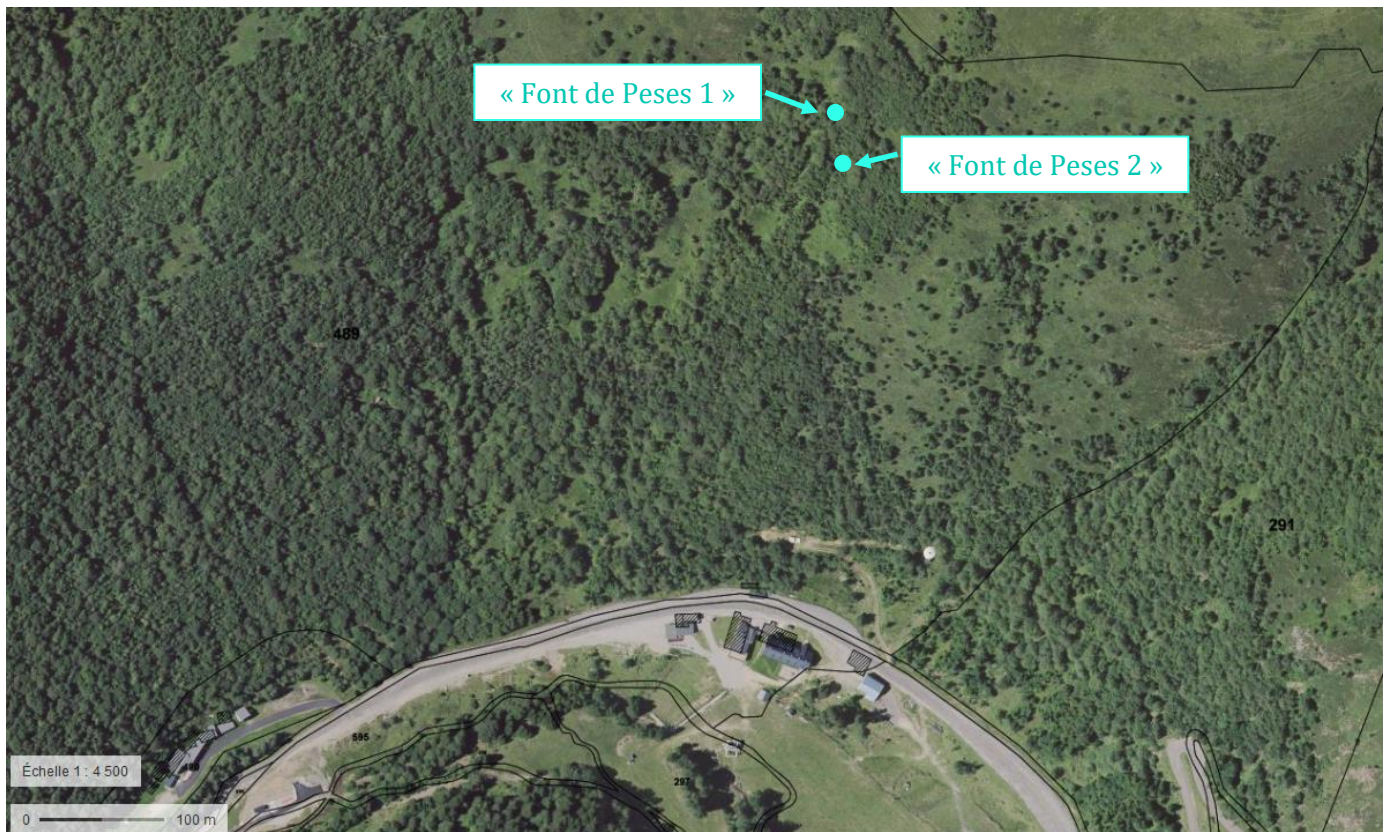


Illustration 12 : Situation cadastrale de captages de « Font de Peses » (Fond de plan : Géoportail)

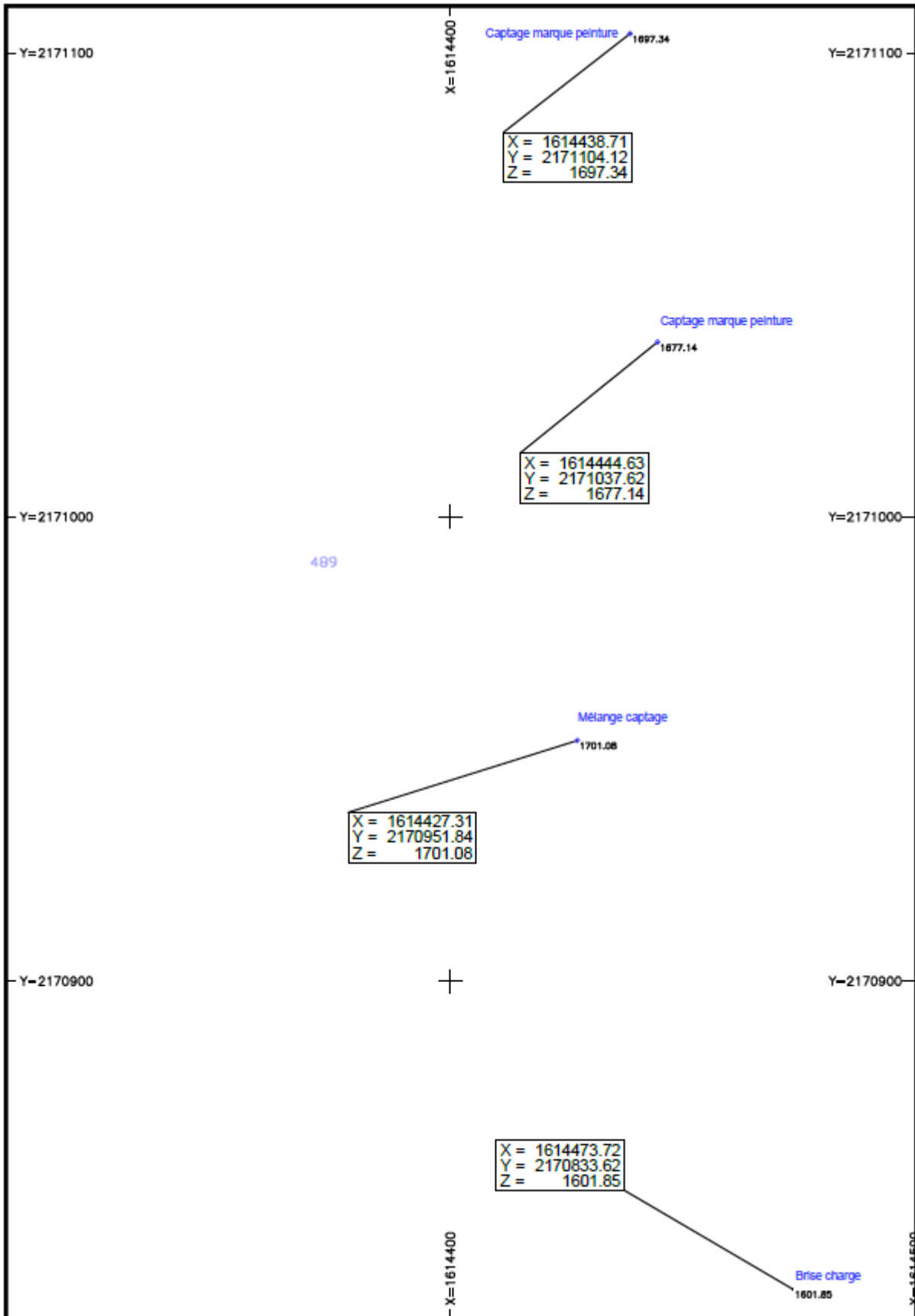


Illustration 13 : Situation cadastrale des captages de "Font de Peses" (source : GE infra géomètres experts)

F.I.2. Généralités

F.I.2.1. Captage « Font de Peses 1 »

Les caractéristiques du captage « Font de Peses 1 » sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 8 : Caractéristiques du captage public d'eau destinée à la consommation humaine « Font de Peses 1 »

		Captage « Font de Peses 1 »
Nature du prélèvement		<i>Eau de source</i>
Code masse d'eau		<i>FRFG048 Terrains plissés BV Ariège secteur hydro o1</i>
Localisation	Code du point de prélèvement	<i>BSS002MMSU (ancien code : 10886X0005/HY)</i>
	Coordonnées RGF 93 CC43	<i>X = 1 614 438,71 m Y = 2 171 104,12 m Z = 1 697,34 m NGF</i>
	Coordonnées Lambert 93	<i>X = 614 331,78 m Y = 6 182 289,70 m Z = 1 697,34 m NGF</i>
	Commune d'implantation	<i>Ascou</i>
	Localisation cadastrale	<i>Parcelle n° 489, section B, du plan cadastral de la commune d'Ascou</i>
Situation dans une zone à réglementation particulière		<i>/</i>
Environnement		<i>Clairière / mouillère</i>

Des clichés du captage et de son environnement immédiat sont présentés en suivant.



Illustration 14 : Vue globale du captage de « Font de Peses 1 » (photographie : CEREG)



Illustration 15 : Ouvrage de captage (photographie : CEREG)



Illustration 16 : Trop-plein (photographie : CEREG)

Selon les éléments figurant dans le rapport d'expertise de l'hydrogéologue agréé, le captage présente un débit d'environ 0,5 l/s le jour de l'expertise, en juin 2018.

F.I.2.2. Captage « Font de Peses 2 »

Les caractéristiques du captage « Font de Peses 2 » sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Caractéristiques du captage public d'eau destinée à la consommation humaine « Font de Peses 2 »

		Captage « Font de Peses 2 »
Nature du prélèvement		<i>Eau de source</i>
Code masse d'eau		<i>FRFG048 Terrains plissés BV Ariège secteur hydro o1</i>
Localisation	Code du point de prélèvement	<i>BSS002MMSU (ancien code : 10886X0005/HY)</i>
	Coordonnées RGF 93 CC43	<i>X = 1 614 444,63 m Y = 2 171 037,62 m Z = 1 677,14 m NGF</i>
	Coordonnées Lambert 93	<i>X = 614 337,66 m Y = 6 182 223,11 m Z = 1 677,14 m NGF</i>
	Commune d'implantation	<i>Ascou</i>
	Localisation cadastrale	<i>Parcelle n° 489, section B, du plan cadastral de la commune d'Ascou</i>
Situation dans une zone à réglementation particulière		<i>/</i>
Environnement		<i>Bois</i>

Des clichés du captage et de son environnement immédiat sont présentés en suivant.



Illustration 17 : Vue globale du captage de « Font de Peses 2 » (photographie : CEREG)

Selon les éléments figurant dans le rapport d'expertise de l'hydrogéologue agréé, le captage présente un débit d'environ 0,75 l/s le jour de l'expertise, en juin 2018.

F.I.3. Régime maximal d'exploitation demandé

Le régime maximal demandé pour les captages de « Font de Peses » est établi en fonction des besoins détaillés précédemment :

- Le besoin en production est évalué à 9 m³/j ;
- Le besoin de pointe journalière pour la seule consommation humaine est évalué à 40,5 m³/j.

Le régime maximal d'exploitation demandé est donc de 40,5 m³/j, soit environ 0,5 l/s. Ce régime maximal d'exploitation est inférieur au débit de 1,25 l/s.

Les captages de « Font de Peses » est sollicité en continu sur l'année.

F.I.4. Description détaillée des ouvrages de captage

F.I.4.1. Captage « Font de Peses 1 »

Le captage de « Font de Peses 1 » dispose d'un dispositif de trop-plein qui dirige l'eau vers l'extérieur du captage ainsi que d'une crépine qui dirige l'eau vers le mélangeur.

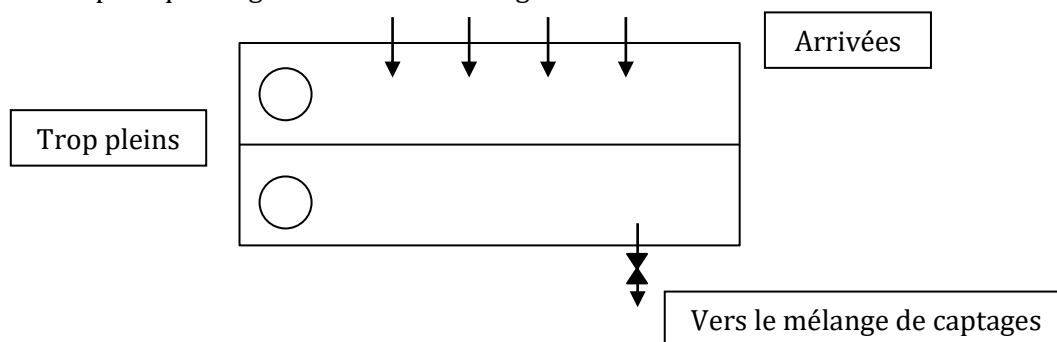


Illustration 18 : Synoptique du captage "Font de Peses 1" (source : SATESE modifié CEREG)

Ces éléments sont également visibles sur le cliché ci-dessous.



Illustration 19 : Fonctionnement du captage de "Font de Peses 1" (photographie CEREG)

F.I.4.2. Captage « Font de Peses 2 »

Le captage de « Font de Peses 2 » dispose d'un dispositif de trop-plein qui dirige l'eau vers le talweg localisé à proximité ainsi que d'une crépine qui dirige l'eau vers le mélangeur.

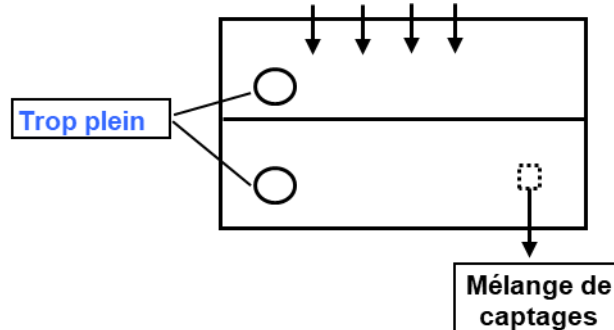


Illustration 20 : Synoptique du captage de "Font de Peses 2" (source : SATESE)

Ces éléments sont également visibles sur le cliché ci-dessous.




Illustration 21 : Fonctionnement du captage de "Font de Peses 2" (source : SATESE)


F.II. GEOLOGIE, HYDROGEOLOGIE, HYDROLOGIE ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DES CAPTAGES


F.II.1. Contexte géologique et hydrogéologique autour des captages


D'après le rapport de Jean-Marie GANDOLFI, hydrogéologue agréé « *Le contexte géologique concerne les méta-sédiments du Cambro-ordovicien cernant le dôme gneissique du massif d'Aston et les granodiorites du massif du Quérigut. Il s'agit d'un complexe schisto-gréseux et pélitique à intercalations de quartzites, microconglomérats, et de calcaires cristallisés (série d'Evol). Ces formations fortement métamorphisées sont très peu perméables et à caractère fortement ruisselant. Les eaux météoriques circulent essentiellement dans la frange d'altération et dans les joints de stratification. Les captages de Font de Peses concernent plus particulièrement la partie altérée des formations grésosilteuses et les microconglomérats de la série d'Evol. Ces formations sont mécaniquement peu cohérentes sur les fortes pentes (ici de l'ordre de 30%) et favorisent les petits glissements de terrain donnant naissance à de petites mouillères ou des sources de versant à la faveur de ces ruptures de pentes. Les deux captages de Font de Peses s'inscrivent dans ce contexte. Leurs débits sont étroitement liés aux apports météoriques et sont sensibles aux précipitations. Le plus souvent ces débits sont faibles (inférieurs à 1 l/s), voire les sources tarissent en période estivale* ».





 Cambro-ordovicien : Série d'Evol. Série grésosilteuse à lamines (microconglomérats au sommet)

 Cambro-ordovicien : Série d'Evol : métapélites verdâtres sans andalousite

 Cambro-ordovicien : Série d'Evol : schistes et quartzites noirs

 Cambro-ordovicien : Série d'Evol. Série siltogréseuse laminée (homogène au sommet)

 Cambro-ordovicien : Série d'Evol. Conglomérats polygéniques

 Cambro-Ordovicien. Série d'Evol, formation grésosilteuse à lamines, microconglomérats au sommet

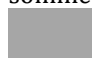
 Silurien : indifférencié, schistes carbonés, ampélites et shales noirs, série de La Fajolle, calcaires noduleux, pélites, Schiste à andalousite-chiastolite

Illustration 22 : Contexte géologique du territoire (source : BRGM)

F.II.2.Contexte environnemental autour des captages

▲ Environnement des captages

Le captage « Font de Peses 1 » est situé au sein d'une petite mouillère implantée dans une clairière, tandis que le captage « Font de Peses 2 », 60 m en contrebas, est implanté au sein d'une zone boisée à l'aval d'un talweg.

Le bureau d'études Alp'eeje a été mandaté pour réaliser un inventaire floristique et faunistique autour du captage de Font de Peses 1. Les inventaires ont été réalisés le 2 juillet 2020. Le rapport d'étude est fourni en Annexe 8. La note en Annexe 9 a pour objet de présenter les mesures de protection, d'évitement ou de réduction proposées par le SMDEA en réponse aux enjeux naturalistes (faune, flore) identifiés pour préserver la mouillère à proximité du captage de « Font de Peses 1 », sur la commune d'Ascou.

Les deux captages sont installés sur une zone de haute estive accueillant des bovins sur une période d'environ 3 mois (mi-juin / mi-septembre). Les animaux peuvent actuellement circuler sur l'intégralité du bassin d'alimentation des deux captages. Si les abords immédiats des deux captages sont moins propices à la présence d'animaux (fortes pentes en partie boisée, peu d'intérêt du bétail surtout pour les abords du captage aval), ils sont néanmoins en libre accès.

En période hivernale, les abords des captages sont recouverts d'un manteau neigeux.

Le bassin versant des captages est dominé par un sentier pédestre.

L'environnement immédiat des deux captages est illustré sur la photographie aérienne suivante et sur les clichés présentes ci-après.

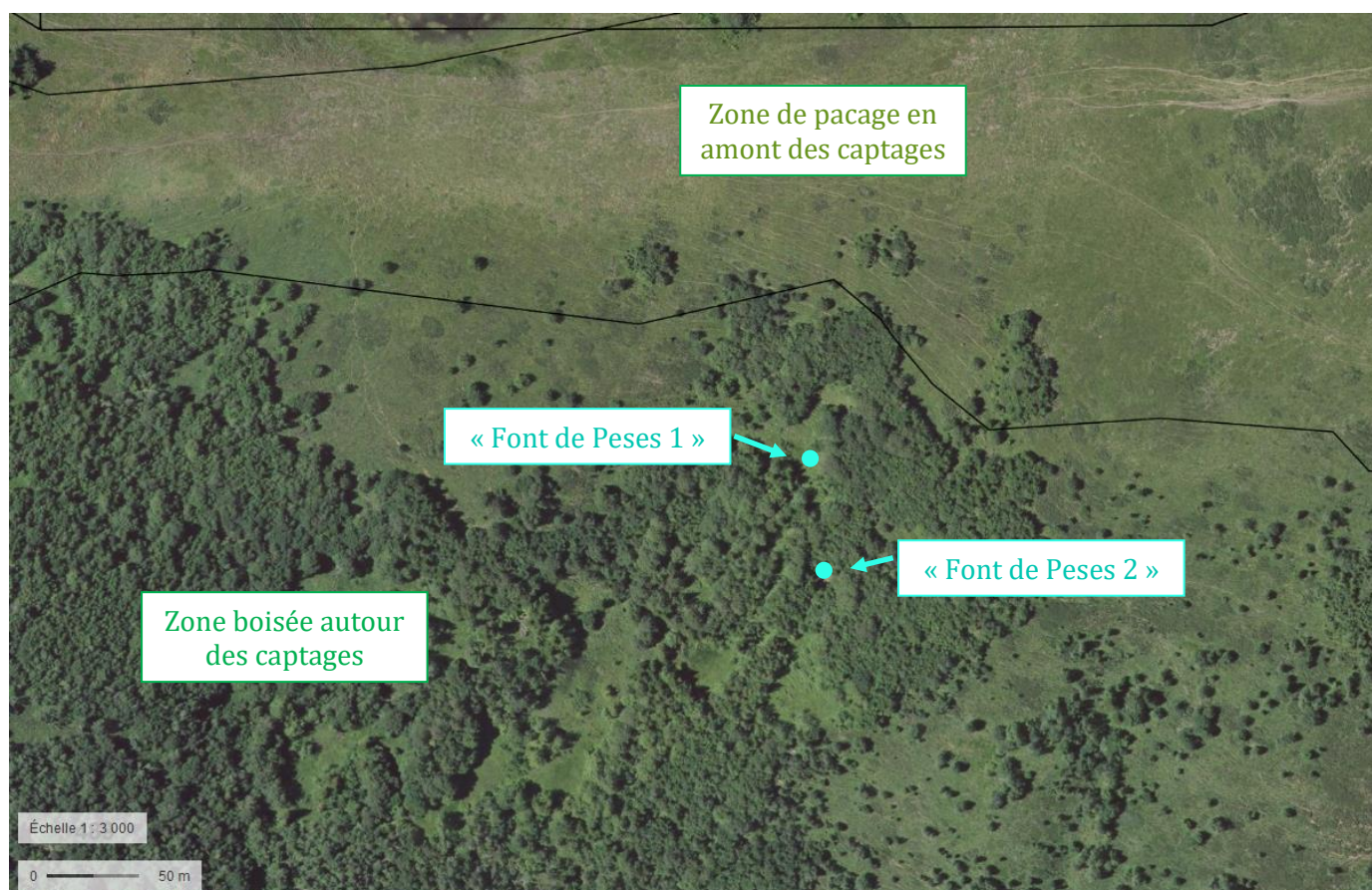


Illustration 23 : Occupation des sols à proximité immédiate des captages de « Font de Peses » (source fond de plan : Géoportail)



Illustration 24 : Environnement immédiat du captage "Font de Peses 1" (photographie : CEREG)



Illustration 25 : Mouillère au sein de laquelle est situé le captage « Font de Peses 1 » (photographie : CEREG)



Illustration 26 : Amont immédiat du captage « Font de Peses 2 » (photographie : CEREG)



Illustration 27 : Talweg en aval du captage « Font de Peses 2 » (photographie : CEREG)

Bassin versant des captages

Afin de caractériser l'occupation des sols dans le bassin versant des captages, son contour est représenté en suivant sur la photographie aérienne, le Registre Parcellaire Graphique et la carte d'occupation des sols CORINE LAND COVER.

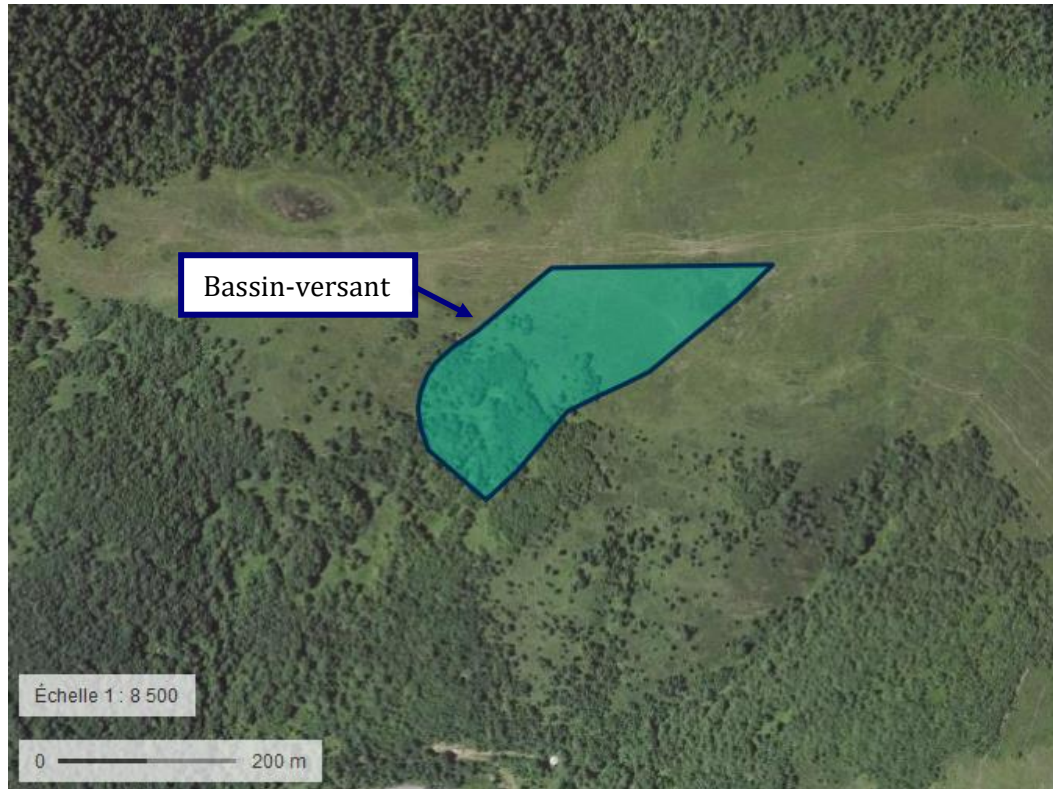


Illustration 28 : Bassin-versant des captages de « Font de Peses » (Fond de plan : Géoportail)





-  Surface pastorale – herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes
-  Bois pâturé

Illustration 29 : Registre parcellaire graphique à proximité des captages de « Font de Peses » (Source Géoportail)

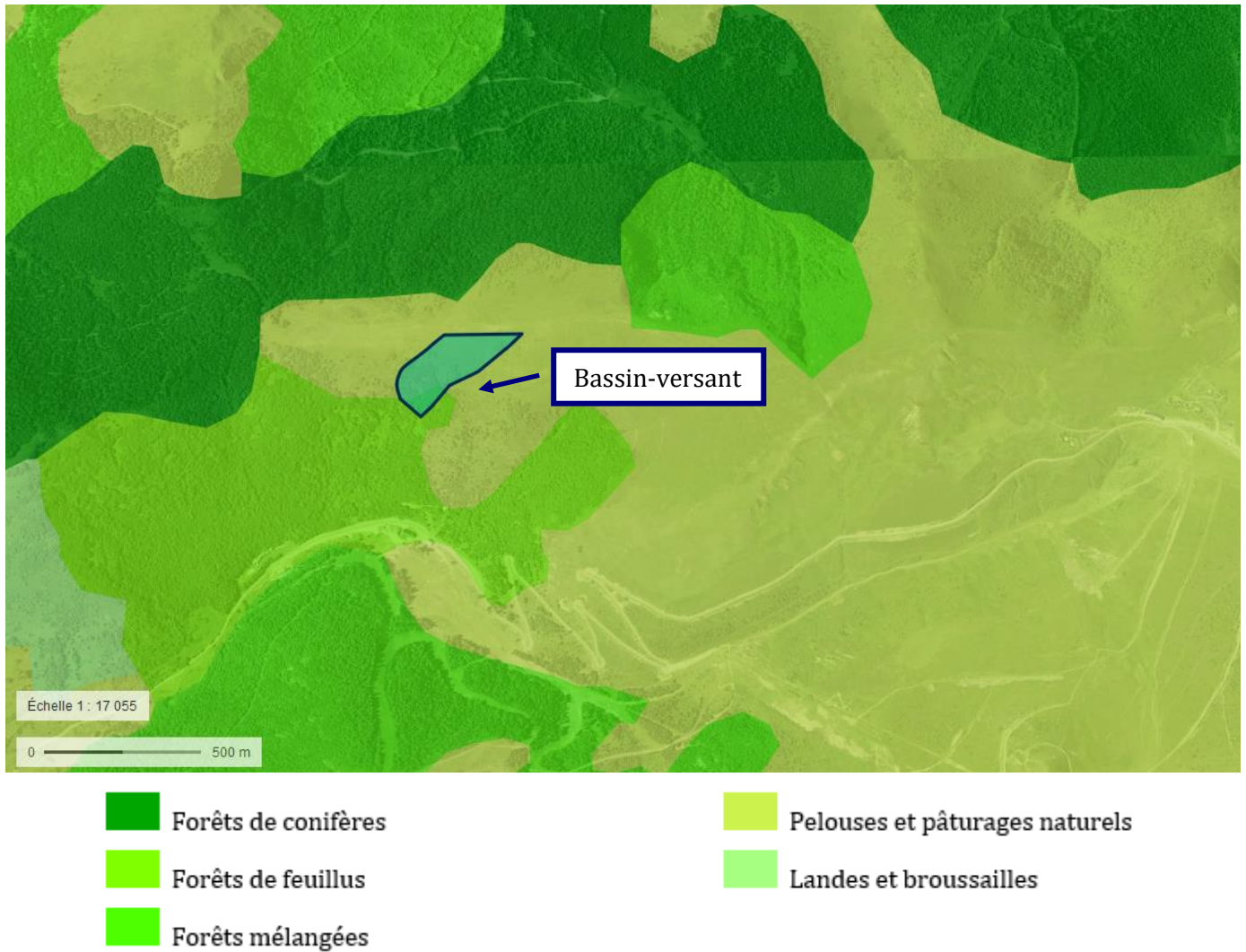


Illustration 30 : Occupation du sol à proximité immédiate du bassin-versant des captages de « Font de Peses » (Source : Géoportail)

On peut déduire de l'observation de ces documents que le bassin versant à l'amont des captages de « Font de Peses » est composé de bois pâturés et de zones de pelouses et pâturage naturels, utilisées pour le pacage estival.

▲ Zonages environnementaux

Les captages de « Font de Peses » ne sont situés au sein d'aucun site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants :

- Zone de Conservation Spéciale (ZSC, Directive Habitats) FR9101468 « Bassin du Rebenty » ;
- Zone de Protection Spéciale (ZPS, Directive Oiseaux) FR9112009 « Pays de Sault ».

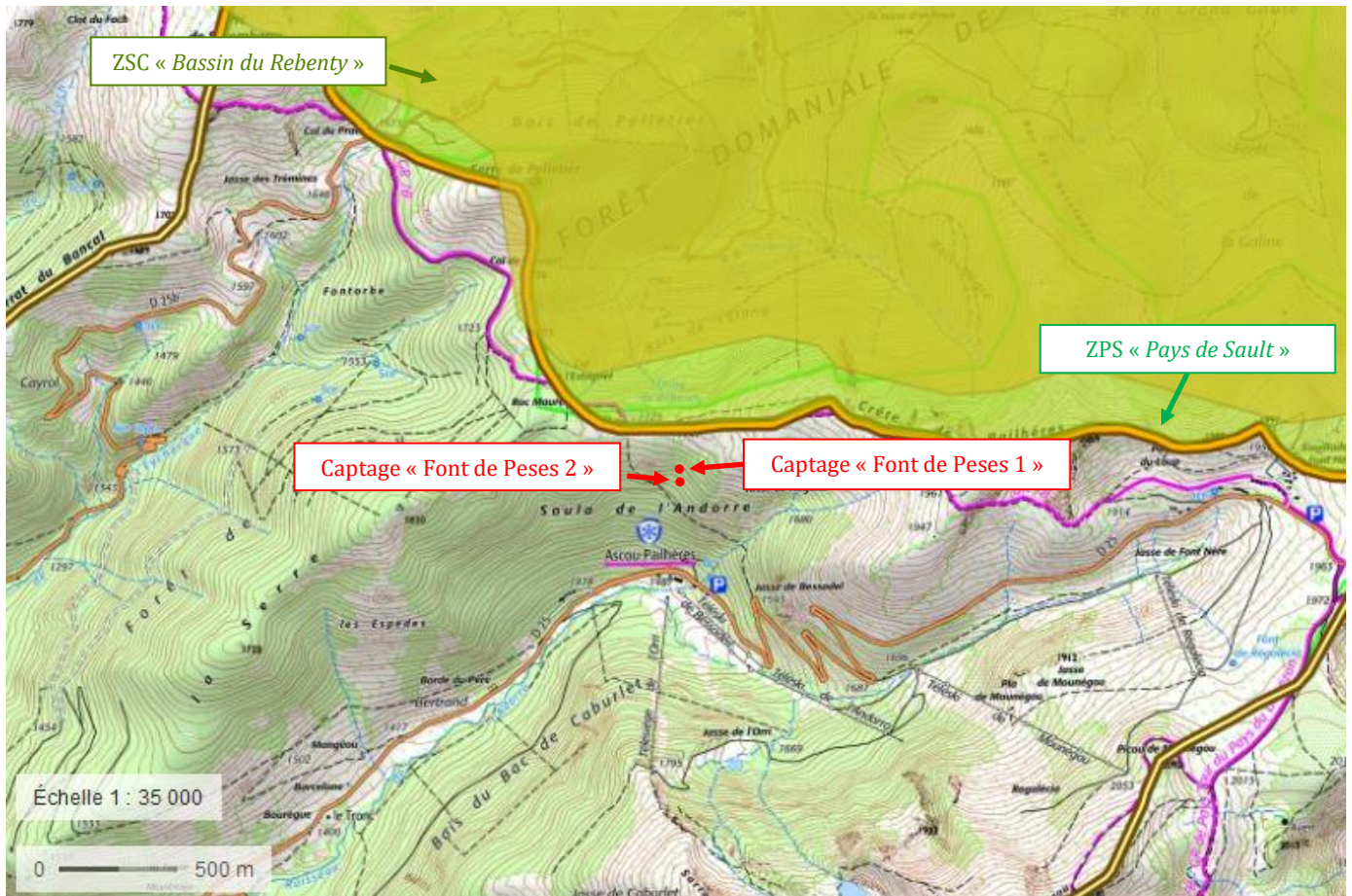


Illustration 31 : Localisation des captages de "Font de Peses" par rapport aux sites Natura 2000 (source : Géoportail)

Les captages de « Font de Peses » sont implantés au sein de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (zonage d'inventaire) :

- ZNIEFF de type I « *Montagnes orientales d'Ax-les-Thermes* » (730012141) ;
- ZNIEFF de type II « *Bassin versant de l'Oriège et montagnes orientales d'Ax-les-Thermes* » (730012135)

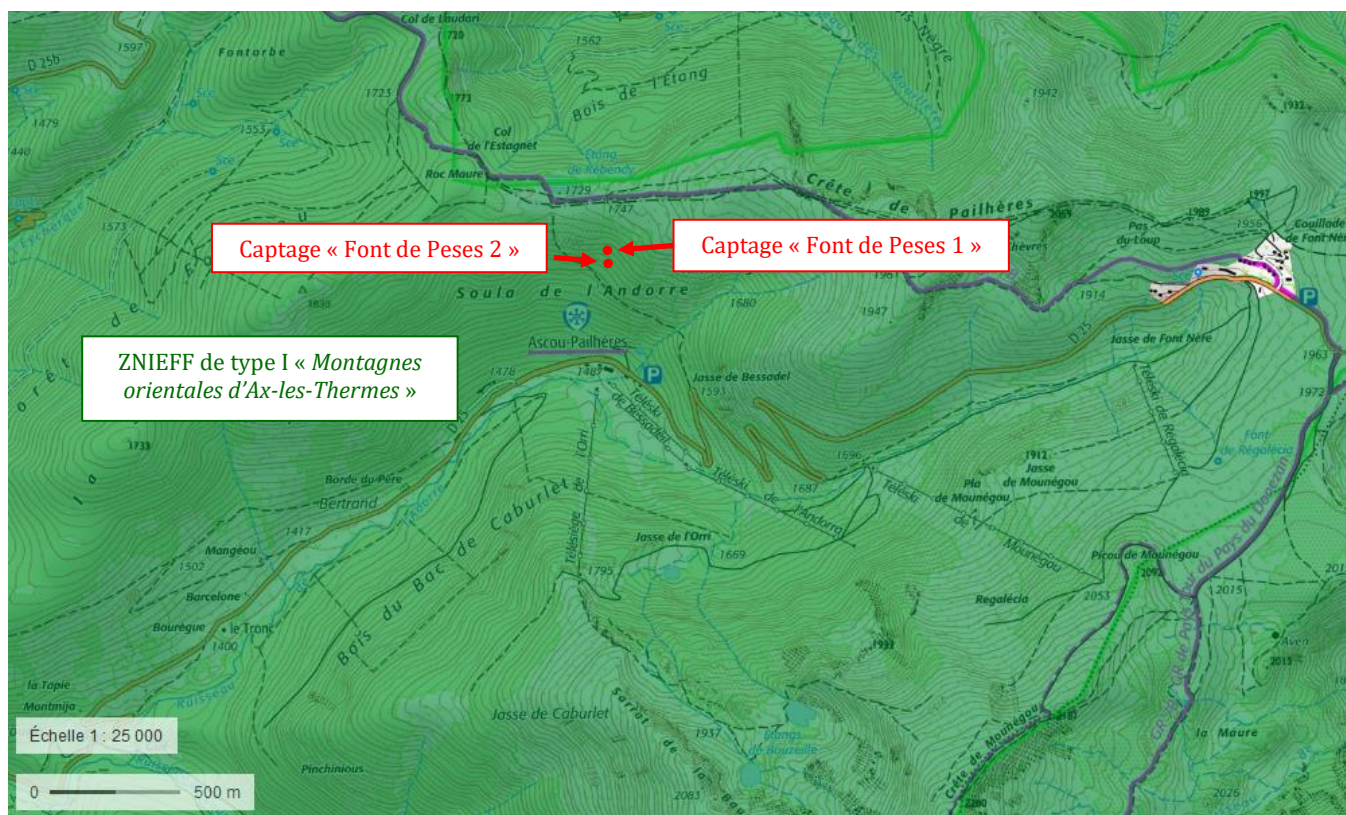


Illustration 32 : Localisation des captages de « Font de Peses » par rapport à la ZNIEFF I « Montagnes orientales d'Ax-les-Thermes » (source : Géoportail)

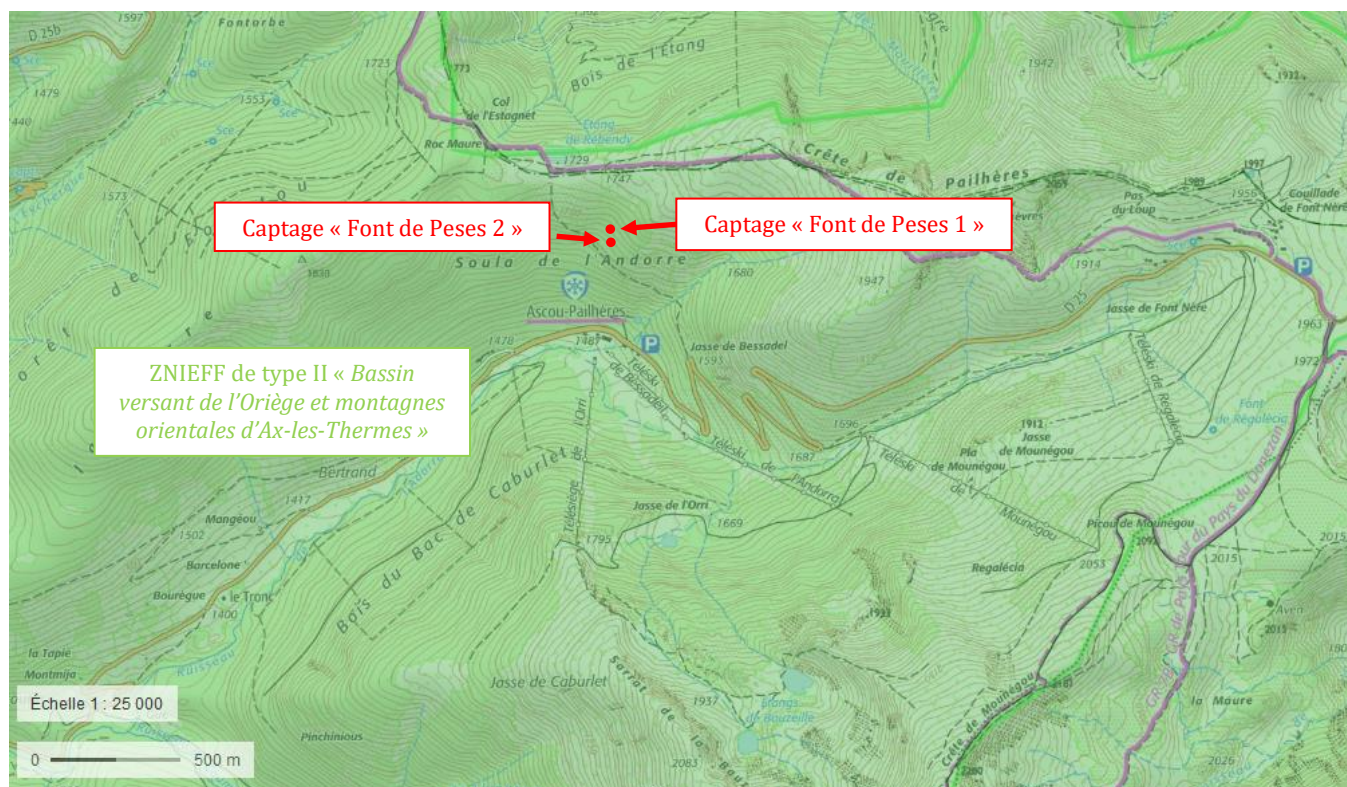


Illustration 33 : Localisation du captage de « Font de Peses » par rapport à la ZNIEFF II « Massif de l'Aston et haute vallée de l'Ariège » (source : Géoportail)

Les abords immédiats des captages de « Font de Peses » ne comprennent pas :

- D'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope),
- De Réserve Naturelle Nationale,
- De Réserve Naturelle Régionale,
- De Zone Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO),
- De Parc National,
- De zone RAMSAR,
- De forêt domaniale ou de forêt de protection.

SDAGE et SAGE

La commune d'Ascou est localisée dans le bassin hydrographique Adour-Garonne. Le projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021.

La commune d'Ascou est également concernée par le périmètre du projet de SAGE des « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises ».

Zones de Répartition des Eaux

Les captages de « Font de Peses » ne sont pas localisés dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Forêts domaniales et forêts de protection

Les captages de « Font de Peses » ne sont pas situés dans une forêt domaniale ou dans une forêt de protection.

Zones humides

D'après la cartographie du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides et d'après la cartographie « Zonages Environnementaux » de la DDT09, aucune zone humide n'est identifiée au droit immédiat des captages de « Font de Peses ». On note toutefois la présence proche d'une zone humide, en dehors des emprises des ouvrages.

Les travaux seront réalisés au sein des PPI de chaque captage (375 m²), c'est-à-dire sur une surface inférieure à 1000 m². Par ailleurs, il s'agit de travaux simples, non susceptibles d'affecter une éventuelle zone humide par assèchement, mise en eau, imperméabilisation ou remblais (rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau). Les travaux ne sont donc pas susceptibles d'être concernés par la Loi sur l'Eau.

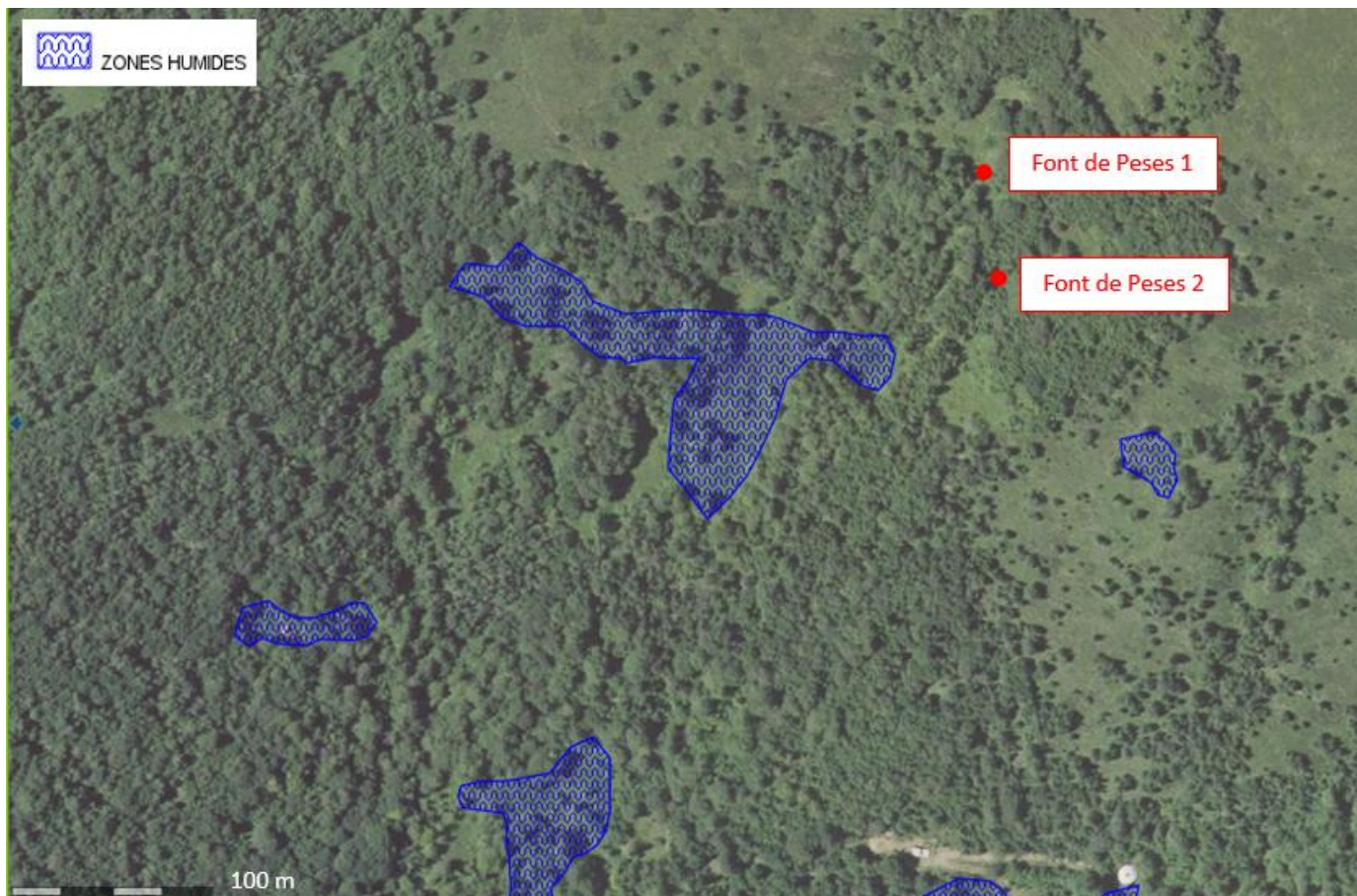


Illustration 34 : Zones humides recensées par les services de l'Etat au droit des captages (source : DDT09)

▲ Masse d'eau

Les captages de « Font de Peses » sont situés au sein de la masse d'eau FRFG048 « Terrains plissés BV Ariège secteur hydro o1 » (cf. annexe).

Terrains plissés BV Ariège secteur hydro o1

Code :	FRFG048
Type :	Système hydraulique composite propre aux zones intensément plissées de montagne
Etat hydraulique :	Libre
Superficie :	1912 Km ²
Commission territoriale :	Garonne
Département(s) :	Ariège, Aude

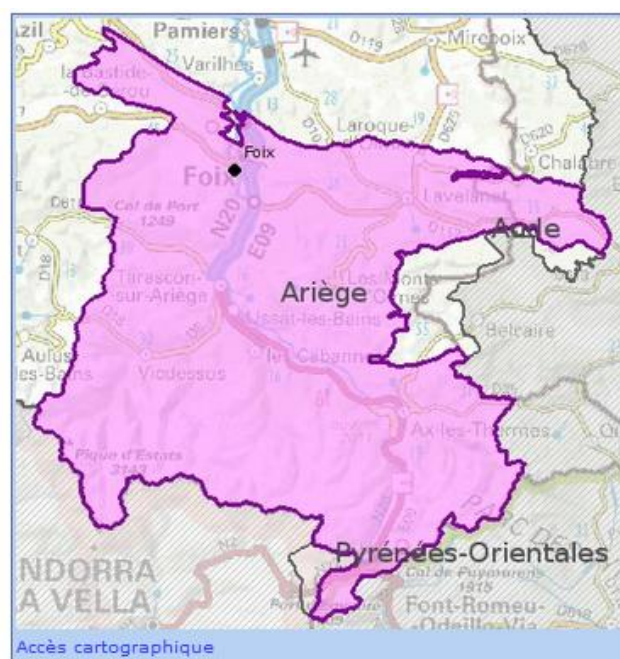


Illustration 35 : Description de la masse d'eau FRFG048 (Source : <http://adour-garonne.eaufrance.fr>)

L'extension de cette masse d'eau est sans commune mesure avec l'emprise des captages et le débit sollicité en prélèvement de 1,7 m³/h.

Ainsi, les captage de « Font de Peses » n'ont pas d'incidence significative sur la préservation de la masse d'eau.

F.III. MESURES DE PROTECTION DES EAUX BRUTES PRODUITES PAR LE CAPTAGE

Le rapport d'expertise proposant les périmètres de protection à mettre en place autour des captages de la « Font de Peses » a été établi en septembre 2018 par M. Jean-Marie GANDOLFI hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé, désignée par Madame la Déléguée Départementale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie.

Les périmètres de protection et mesures décrits ci-dessous émanent de ce rapport.

F.III.1. Risques de pollution des eaux brutes produites par les captages

D'après le rapport de Jean-Marie GANDOLFI, hydrogéologue agréé, « le risque de pollution se limite ainsi à la présence des animaux à proximité des captages, et sur leur bassin d'alimentation. Une pollution d'origine animale est en effet susceptible d'entraîner une contamination bactériologique des eaux des deux captages. »

De plus, toujours selon le rapport de M. GANDOLFI, « les fortes pentes au niveau des captages et la présence d'un sol peu épais et peu cohérent pourraient entraîner de petits glissements de terrain susceptibles d'altérer la qualité des eaux ponctuellement. Si l'exploitation forestière sur ce versant ne paraît pas envisageable du fait de ces fortes pentes, dans tous les cas elle devra se référer au guide des bonnes pratiques sylvicoles élaboré entre les services de l'état (DDT, ARS) pour les éventuelles travaux d'entretiens périodiques. »

F.III.2. Caractéristiques des Périmètres de Protection Immédiate, Rapprochée et Eloignée des captages « Font de Peses »

M. Jean-Marie GANDOLFI, hydrogéologue agréé pour le département de l'Ariège, a défini des Périmètre de Protection Immédiate (PPI) et Rapprochée (PPR) présentés dans son rapport d'expertise réalisé en septembre 2018 et joint en annexe 1.

Les superficies et l'occupation des sols de l'ensemble de ces périmètres sont présentées dans le tableau suivant. On note que le Périmètre de Protection Eloignée est confondu avec le PPR.

Tableau 10 : Caractéristiques des périmètres de protection des captages « Font de Peses »

Périmètre de Protection	Captage	Superficie	Occupation des sols	Etat parcellaire
PPI	« Font de Peses 1 »	375 m ²	Clairière / mouillère	Parcelle n°489 pro parte de la section B du plan cadastral de la commune d'Ascou
	« Font de Peses 2 »	375 m ²	Bois / talweg	Parcelle n°489 pro parte de la section B du plan cadastral de la commune d'Ascou
PPR	Unique pour les deux captages	4,8 ha	Bois et pelouses	Parcelles n°489 pro parte et n°349 pro parte de la section B du plan cadastral de la commune d'Ascou
PPE	Unique pour les deux captages	Confondu avec le PPR		

Les superficies des périmètres de protection immédiate, rapprochée sont issues des représentations effectuées par l'hydrogéologue agréé.

L'ensemble de ces périmètres est présenté dans les figures suivantes.

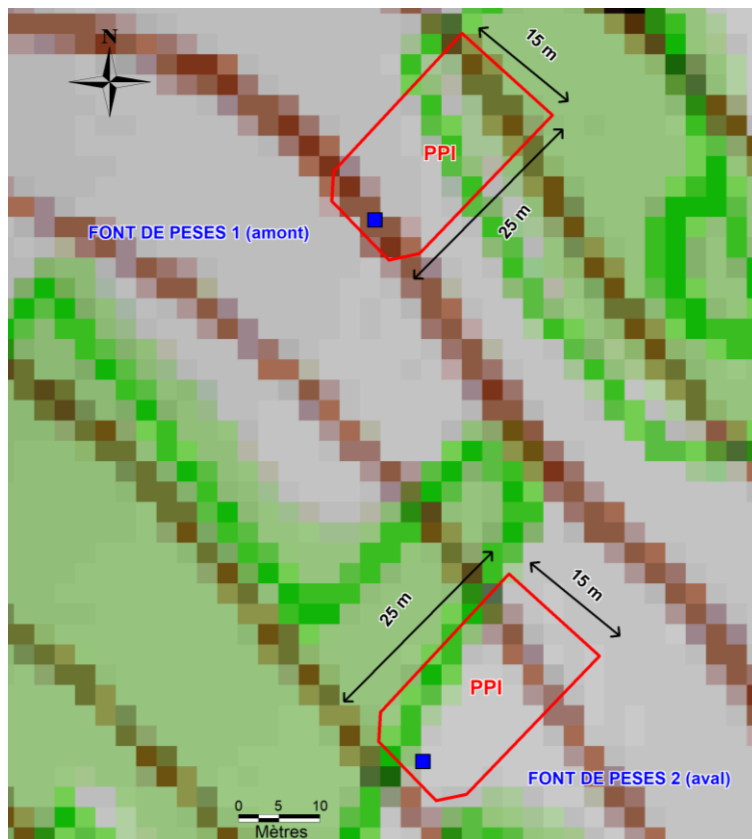


Illustration 36 : Périmètres de Protection Immédiate des captages de « Font de Peses » sur fond IGN (Source : JM GANDOLFI, 2019, Avis rectificatif de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique)

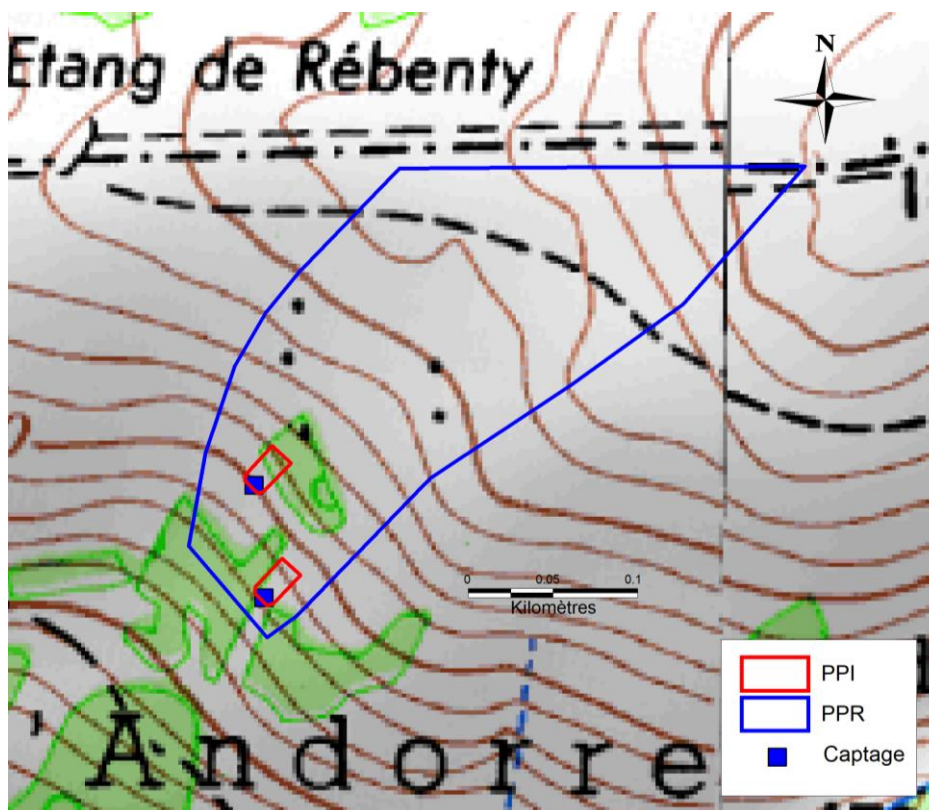


Illustration 37 : Périmètre de Protection Rapprochée des captages « Font de Peses » sur fond IGN (Source : JM GANDOLFI, 2019, Avis rectificatif de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique)

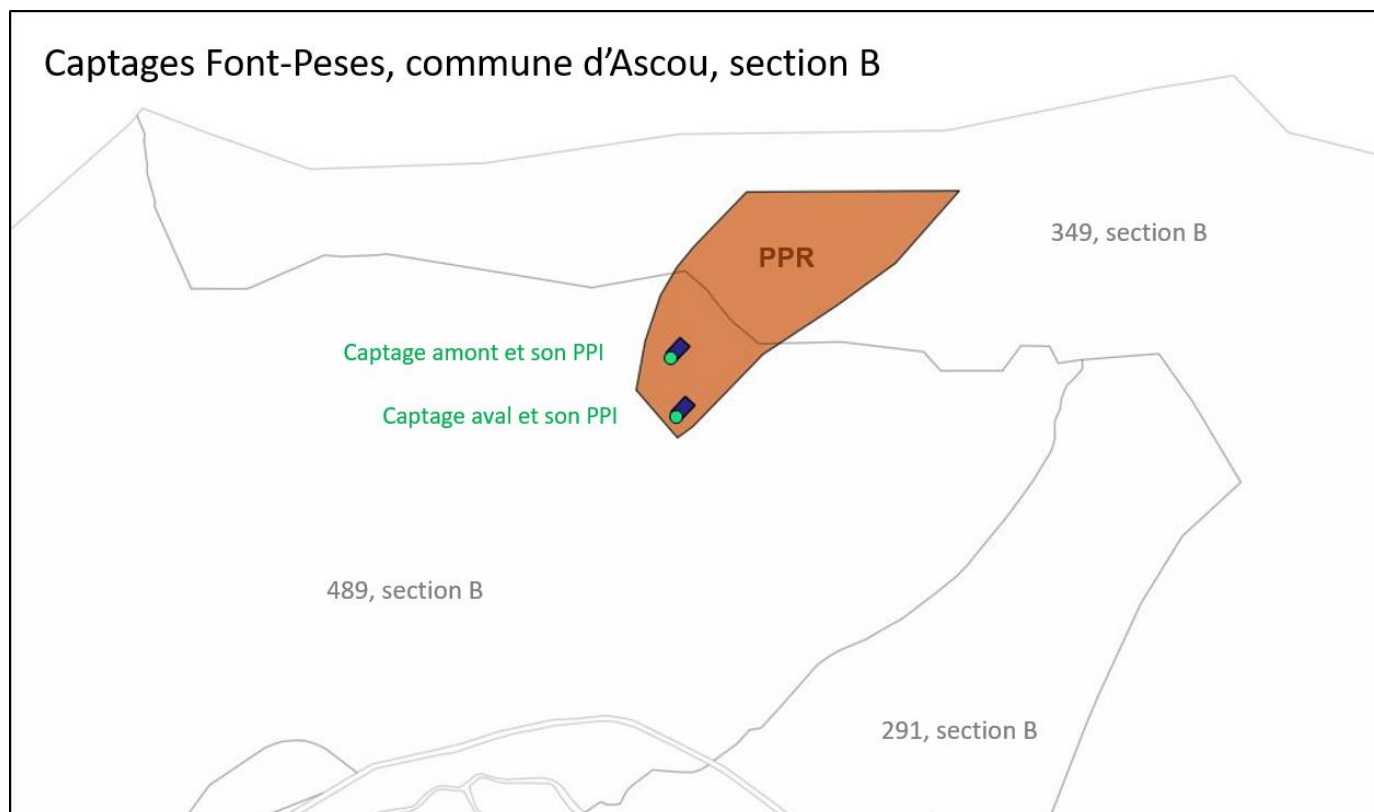


Illustration 38 : PPI et PPR sur fond cadastral (Source : JM GANDOLFI, 2019, Avis rectificatif de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique)

F.III.2.1. Périmètres de Protection Immédiate

Conformément à l'article L.1321-2 du code de la santé publique, les périmètres de protection immédiate **doivent être acquis en pleine propriété par la collectivité.**

Ces limites sont établies de façon à prévenir toute introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et d'empêcher la dégradation des ouvrages.

Les terrains compris dans ces périmètres doivent être clôturés et régulièrement entretenus.

Toutes les activités ou installations non indispensables à l'exploitation du captage, tous dépôts, épandages de produits potentiellement polluants pour les eaux souterraines autres que celles liées à la gestion de la production d'eau potable, sont interdites.

Les périmètres de protection immédiate concernent les parcelles suivantes :

Tableau 11 : Parcelles du P.P.I.

Captage	Section	Numéro	Superficie	
			Totale	De l'emprise à acquérir
Font de Peses 1	B	489	742 350 m ²	375 m ²
Font de Peses 2	B	489	742 350 m ²	375 m ²

Cette parcelle appartient à la commune d'Ascou. Une convention entre le SMDEA et la commune sera mise en place.

Une clôture de protection et un portail fermant à clef seront installés.

Il sera installé sur les clôtures le panneau suivant :



Illustration 39: Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I.

F.III.2.2. Périmètre de Protection Rapprochée

Le périmètre de protection rapprochée doit protéger efficacement le captage vis à vis de la migration souterraine des substances polluantes.

Son étendue est déterminée en prenant en compte les caractéristiques de l'aquifère et du sous-sol et notamment la vitesse de transfert de l'eau, le pouvoir de fixation et de dégradation du sol et du sous-sol vis à vis des polluants et le pouvoir de dispersion des eaux souterraines.

A l'intérieur de ce périmètre, peuvent être instaurées diverses servitudes et mesures de police sous forme d'interdictions et de réglementations.

Le périmètre de protection rapprochée doit avoir une superficie suffisante pour assurer une protection efficace du captage.

Le périmètre de protection rapprochée concerne les parcelles suivantes :

Tableau 12: Parcelles du P.P.R.

Captage	Section	Numéro	Superficie	
			Totale	De l'emprise du PPR
Font de Peses 1 et 2	B	489	472 350 m ²	1,9 ha
		349	918 787 m ²	2,9 ha

Toutes ces parcelles appartiennent à la commune d'Ascou.

Les interdictions édictées par l'hydrogéologue agréé constituent des servitudes qui grèvent les parcelles concernées. Au terme de l'enquête publique, ces servitudes seront inscrites au bureau de la conservation des hypothèques.

Dans la mesure où il existe une atteinte au droit de la propriété, la réglementation prévoit la possibilité d'indemniser ces contraintes.

A proximité des périmètres de protection, il conviendrait, afin de sensibiliser les différents acteurs (touristes, forestiers, ...) des risques potentiels de pollution, d'installer des panneaux indiquant la présence du captage et rappelant les prescriptions de l'hydrogéologue agréé.

L'implantation de ces panneaux, dont un modèle non contractuel est présenté ci-dessous, pourrait se faire aux abords des pistes permettant l'accès aux PPR.

Le panneau est rectangulaire et contient les éléments suivants :

- Logo SMDEA (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement) en haut à gauche.
- Texte "SOURCE DE" suivi d'un rectangle blanc pour l'identification de la source.
- Texte "Utilisée pour l'eau potable" en dessous de la source.
- N° de téléphone "Tél : 05 61 65 09 60".
- Titre "PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE" en lettres capitales.
- Texte d'avertissement : "Vous allez pénétrer dans une zone de protection où les activités sont interdites ou réglementées".
- Texte de sanction : "Toute infraction est passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende".
- Texte "Arrêté préfectoral du" suivi d'un rectangle blanc.
- Texte "Consultable en Mairie de" suivi d'un rectangle blanc.

Illustration 40: Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.

F.III.3. Dispositions spécifiques à mettre en œuvre pour protéger les eaux brutes produites par les captages

Les prescriptions édictées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé sont rappelées ci-dessous.

F.III.3.1. Périmètres de Protection Immédiate

Commune d'implantation : ASCOU (09) pour les deux PPI ;

Références cadastrales : pour les deux PPI, parcelle n°489 pro parte de la section B du plan cadastral de la commune d'Ascou. Les périmètres de protection immédiate concerneront les abords des ouvrages, y compris une bande de passage d'environ 2 mètres en aval de chaque ouvrage. Ils auront une forme subrectangulaire de 25 m environ vers l'amont sur leurs plus grand cotés et sur 15 m de large. L'essentiel est d'englober l'ensemble des mouillères et la loupe de glissement jusqu'aux premiers arbres au niveau des ruptures de pente topographique.

Superficie : 375 m² pour chaque PPI (750 m² au total)

Propriété : Commune d'Ascou

Le propriétaire de la parcelle sur laquelle s'implante le PPI étant la collectivité, une convention de gestion sera établie entre celle-ci et l'exploitant du captage (article L.1321-2 du Code de la Santé Publique).

Objectif :

Le principal objectif du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) porte sur la protection physique des ouvrages de captage dans leur environnement immédiat contre les risques de dégradations de ces ouvrages ou de pollution des eaux superficielles aux abords immédiats du captage.

Le PPI de chaque captage devra être clôturé. Un panneau plaqué sur la clôture d PPI rappellera l'interdiction de pénétrer dans cette zone. Sur ces zones, il conviendra d'interdire toute activité et fait en dehors de ceux strictement nécessaires à leur entretien.

Au-delà des préconisations de l'hydrogéologue agréé, le guide des bonnes pratiques sylvicoles à l'intérieur des périmètres de protection immédiate des captages d'eau destinée à la consommation humaine énonce :

« Modalités des coupes de bois :

Il y a lieu de veiller à ce que les coupes de bois ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol.

Par exemple, une coupe rase de taillis vigoureux est possible. Une coupe d'arbres mûrs ou sénescents, pour éviter leur renversement (chablis) et la pénétration d'eaux boueuses dans le sol, est souhaitable.

Intrants :

L'emploi de pesticides et de substances phytopharmaceutiques destinés à contrôler la végétation ou à lutter contre un ravageur forestier est interdit.

L'usage de moteur à explosion (débroussailleuse, tronçonneuse) impose les précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile : remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du périmètre de protection immédiate, en aval de celui-ci et dans des bacs de rétention de volume suffisants. Des huiles de chaînes de tronçonneuse et des huiles hydrauliques biodégradables seront utilisées.

Utilisation d'engins mécaniques :

L'évacuation des bois ne peut s'effectuer avec des engins mécaniques.

Compte tenu de la taille restreinte de ces périmètres, l'évacuation des bois est effectuée manuellement, sans recourir à la traction animale. »

F.III.3.2. Périmètre de Protection Rapprochée

Il s'agit ici d'un Périmètre de Protection Rapprochée unique pour les deux captages de « Font de Peses ».

Commune concernée : ASCOU (09)

Références cadastrales : parcelle n°489 pro parte et n 349 pro parte de la section B du plan cadastral de la commune d'Ascou.

Superficie : Le PPR englobera totalement les deux PPI afin de s'affranchir, également en aval, des éventuels glissements de terrain. Il correspond au bassin versant des deux captages, soit une superficie d'environ 4,8 ha.

Objectif :

Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) a pour fonction de protéger les eaux prélevées par les captages de « Font de Peses » des pollutions pouvant éventuellement atteindre les ouvrages de captage et altérer temporairement ou définitivement la qualité des eaux.

Cette zone constitue une zone tampon qui permet une certaine épuration naturelle des eaux susceptibles d'atteindre les captages.

Il conviendra d'interdire toute activité susceptible de nuire à la qualité de l'eau, autre que celle nécessaire à l'exploitation et à l'entretien des installations de captage de la ressource en eau potable soit :

- Toute construction de piste ou de sentier
- Tout décaissement et décapage de la terre végétale
- Toute nouvelle construction ou abri même provisoire
- Tout dépôt ou épandage de produit quelle qu'en soit la nature
- Toute aire de stabulation de bétail
- Toute activité de prospection ou d'exploitation minière
- Les éventuels travaux de déforestation ou d'entretien forestier devront se référer au guide des bonnes pratiques sylvicoles élaboré par les services de l'état (DDT, ARS), notamment avec l'interdiction de coupe et de dessouchage sur les fortes pentes susceptibles de déstabiliser le sol.

Dans le PPR, les interdictions préconisées par l'hydrogéologue agréé constituent des servitudes qui grèvent les parcelles concernées. La réglementation prévoit la possibilité d'indemniser ces contraintes.

F.III.3.3. Périmètre de Protection Eloignée

Sans objet.

Le P.P.R. délimitant l'ensemble du bassin versant d'alimentation des deux captages, ses limites sont confondues avec celles du P.P.E. Il n'est pas utile la mise en place de prescriptions particulières pour le P.P.E. dans le présent contexte.

G. QUALITE DES EAUX BRUTES, TRAITEMENT DE L'EAU ET DISTRIBUTION

G.I. EVALUATION DE LA QUALITE DES EAUX

Une analyse des eaux captées par le captage de « Font de Peses » (eaux brutes) a été réalisée en 2017 au niveau de la canalisation d'exhaure (avant traitement UV). L'eau brute souterraine captée apparaît être conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Aucune contamination microbiologique n'a été relevée.

Dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée au sein de l'UDI « Ascou Pailhères » et entre 2015 et 2018, les analyses sur la qualité des eaux ont eu lieu :

- A la sortie du réservoir (7 analyses sur 22) ;
- Au niveau du centre de vacances *Marc et Montmija* (9 analyses sur 22) ;
- Au niveau du centre d'accueil *Saint Bernard* (6 analyses sur 22).

Au niveau de la production, les résultats du contrôle sanitaire depuis 2014 font ressortir les éléments suivants :

- Un pH neutre (7 en moyenne) ;
- Une conductivité moyenne de 30,26 $\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25°C, inférieure à la référence minimale de qualité (200 $\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25°C) ;
- Une turbidité de valeur moyenne 0,12, qui ne dépasse pas les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (< 0,5 NTU) ;
- Une absence de contamination bactériologique ou chimique.

Ces résultats au niveau de la production sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la production sur les années 2015 à 2018

	Nombre d'analyses à la production	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Limite de qualité maximale	Références de qualité	Nombre de dépassements
pH	2	7	7	7	-	Mini : 6,5 Max : 9,0	0
Conductivité	7	23	38	30	-	Mini : 200 Max : 1 100	7
Turbidité (NFU)	7	0,1	0,15	0,12	1	0,5	0
Bactéries coliformes (/100 ml)	7	0	0	0	-	0	0
Bact. et spores sulfito-réduc	7	0	0	0	-	0	0
Entérocoques	7	0	0	0	0	-	0
Escherichia coli	7	0	0	0	0	-	0

Au niveau de la distribution, les résultats du contrôle sanitaire depuis 2015 font ressortir les éléments suivants :

- Un pH très légèrement acide (6,8 en moyenne) et conformes avec les références de qualité ;
- Une conductivité moyenne de 26 µS/cm à 25°C, inférieure à la référence minimale de qualité (200 µS/cm à 25°C) ;
- Une turbidité au point de mise en distribution et « au robinet du consommateur » de valeur moyenne 0,17, qui ne dépasse pas les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine au point de mise en distribution et « au robinet du consommateur » (< 0,5 NTU) ;
- Une absence de contamination bactériologique ou chimique.

Tableau 14 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la distribution sur les années 2015 à 2018

	Nombre d'analyses à la production	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Limite de qualité maximale	Références de qualité	Nombre de dépassements
pH	5	6,5	7,1	6,8	-	Mini : 6,5 Max : 9,0	0
Conductivité	15	19	39	26,4	-	Mini : 200 Max : 1 100	15
Turbidité (NFU)	15	0	0,36	0,168	1	0,5	0
Ammonium (mg/L)	7	<0,05	<0,05	<0,05	-	50,0	0
Bactéries coliformes (/100 ml)	15	0	0	0	-	0	0
Bact. et spores sulfito-réduc	15	0	0	0	-	0	0
Entérocoques	15	0	0	0	0	-	0
Escherichia coli	15	0	0	0	0	-	0

On note que le bilan réalisé par l'ARS et issu du contrôle sanitaire montre plusieurs non-conformités bactériologiques jusqu'en 2014. Cette date correspond à la mise en place d'une nouvelle station de traitement comprenant un nouveau réservoir de 35 m³, un traitement par UV réalisé sur les eaux brutes et la mise en place d'un système de chloration des eaux entièrement automatisé au niveau du réservoir. Ce double traitement est efficace et a permis de n'avoir aucune analyse de non-conformité bactériologique depuis 2014 dans le cadre du contrôle sanitaire.

Selon l'avis de Jean-Marie GANDOLFI, hydrogéologue agréé, les mesures « montrent une faible minéralisation des eaux et un caractère fortement superficiel de la ressource, avec un temps de transfert très court dans les formations aquifères. Il ne peut pas être écarté que les captages, tout particulièrement Font de Peses 1, bénéficient d'écoulements superficiels directs en période de précipitation. La ressource captée est donc très vulnérable aux contaminations de surface ».

De plus, « les formations captées sont susceptibles d'assurer une filtration et une épuration naturelle des eaux susceptibles d'être contaminées à conditions qu'elles y parcourent une distance suffisante avant d'être captée, ce qui n'est apparemment pas le cas en ce qui concerne le captage de Font de Peses 1. »

Enfin, et toujours selon le rapport hydrogéologique, « *les analyses [...] confirment très faible minéralisation des eaux et le caractère fortement superficiel des eaux captées avec un temps de séjour très court au sein des formations aquifères. Les eaux sont particulièrement agressives (équilibre calco-carbonique en classe 4) et devront faire l'objet d'une correction.*

Aucune contamination en nitrates, micropolluants minéraux, pesticides, ou herbicides n'est décelée. L'eau d'alimentation est conforme aux limites de qualité en vigueur sur les paramètres mesurés ».

G.II. DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EAUX

Comme expliqué ci-avant, une nouvelle station de traitement a été construite en 2014 pour l'UDI « Ascou Pailhères ». Le traitement bactériologique a été sensiblement renforcé par un traitement par UV réalisé sur les eaux brutes et par la mise en place d'un système de chloration gazeuse des eaux entièrement automatisé au niveau du réservoir. Ce double traitement est efficace et a permis de n'avoir aucune analyse de non-conformité bactériologique depuis 2014 dans le cadre du contrôle sanitaire.

Le traitement des eaux distribuées sur l'UDI « Ascou Pailhères » est aujourd'hui efficace, en témoignent les conformités (notamment d'un point de vue bactériologique) relevées lors du contrôle sanitaire depuis 2015.

H.DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE PREVUS

Le SMDEA veille à appliquer les dispositions du Code de la Santé Publique qui visent à distribuer « au robinet du consommateur » une eau destinée à la consommation humaine respectant les limites et références de qualité mentionnées dans les articles R. 1321-2 et R. 1321-3 dudit Code, précisées dans un arrêté ministériel du 11 janvier 2007 et à prendre les mesures appropriées pour respecter en permanence ces normes de qualité.

H.I. DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

H.I.1. Surveillance et télésurveillance de la qualité de l'eau et des débits prélevés

Le SMDEA veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution et organisera la surveillance de la qualité de l'eau distribué.

Des compteurs généraux permettent le contrôle des volumes mis en distribution. Les index sont également télérelevés.

H.I.2. Contrôle de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau fait l'objet d'un contrôle sanitaire réglementaire selon un programme annuel défini par la réglementation en vigueur et mis en œuvre par le laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé pour le département de l'Ariège. Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge du SMDEA selon les tarifs et modalités également fixés par la réglementation en vigueur.

Les contrôles réglementaires sont réalisés sur des points de surveillance enregistrés dans le fichier SISE-Eaux de la Délégation Départementale de l'Ariège de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie.

Les agents des services de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie chargés de l'application du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement ont constamment libre accès aux installations.

H.II. INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir la Délégation Départementale de l'Ariège de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée sont portés à la connaissance du Public selon les dispositions et la réglementation en vigueur.

H.III. ENTRETIEN DES OUVRAGES

Les ouvrages de captage, les dispositifs de protection, les installations de traitement, les réservoirs et le réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine seront conçus selon les dispositions de la réglementation en vigueur et seront régulièrement entretenus et contrôlés.

Un contrôle visuel régulier des ouvrages de captage sera effectué afin de pouvoir en réaliser l'entretien, de manière à en assurer le bon fonctionnement.

I. ETAT PARCELLAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION, STOCKAGE ET TRAITEMENT

L'état parcellaire des périmètres de protection immédiate et rapprochée est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Synthèse de l'état parcellaire

	Nature des parcelles	Parcelles concernées	Superficies des parcelles	Superficie concernée	Propriétaires
PPI « Font de Peses 1 »	Forêt	Parcelle B489	742 350 m ²	375 m ²	Public
PPI « Font de Peses 2 »	Forêt	Parcelle B489	742 350 m ²	375 m ²	Public
PPR	Forêt Prairie	Parcelles B489 et B349	B489 : 742 350 m ² B349 : 918 787 m ²	B489 : 1,9 ha B349 : 2,9 ha	Public
Station de traitement Ascou Pailhères et son réservoir + périmètre d'entretien	Forêt	Parcelle B489	742 350 m ²	275 m ²	Public

Les superficies estimées concernent les emprises des périmètres quand elles sont différentes des surfaces totales des parcelles.

J. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX, ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX ET JUSTIFICATION DU PROJET

J.I. ESTIMATION DU COUT

Les coûts estimés du projet sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Détail prévisionnel des travaux prévus pour le captage de « Font de Peses »

<i>Travaux et postes de coûts</i>	<i>Estimation du coût (HT)</i>
<i>Achat des terrains</i>	<i>Pas d'achat – Signature d'une convention avec la collectivité</i>
<i>Travaux</i>	<i>25 310 € dont : Travaux préparatoires : 4 450 € Travaux liés au rapport hydrogéologique sur les deux captages : 15 820 € Clôture PPI : 5 040 €</i>
<i>Indemnisation de la servitude du PPR</i>	<i>480 € (0,01 € x emprise du PPR)</i>
<i>Panneaux signalétiques</i>	<i>2 500 €</i>
<i>Programme de recherche de fuites</i>	<i>1 000 €</i>

J.II. JUSTIFICATION DU PROJET

Le présent rapport devrait permettre au SMDEA de régulariser sa situation vis à vis de la réglementation en matière d'eau potable.

Considérant :

- L'avis favorable de Monsieur Jean-Marie GANDOLFI, hydrogéologue agréé, dans son rapport daté de septembre 2018 ;
- Que l'eau des captages de « Font de Peses » est d'ores et déjà utilisée pour l'alimentation en eau potable de la population de l'UDI « Ascou Pailhères ».

Il s'agit bien d'un dossier de régularisation.

K. ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Avis sanitaire de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant les captages « Font de Peses »	72
Annexe n°2 : Fiches des ZNIEFF concernées par le captage.....	73
Annexe n°3 : Fiche de la masse d'eau FRFG048.....	74
Annexe n°4 : Analyse SPECI	75
Annexe n°5 : Analyse P2	76
Annexe n°6 : Plan de situation	77
Annexe n°7 : Plan des réseaux détaillés.....	78
Annexe n°8 : Inventaire floristique et faunistique au tour du captage d'eau potable Font de Peses 1, Alp'eeje, 2020	79
Annexe n°9 : Note complémentaire au dossier de déclaration d'utilité publique des travaux de captage de la source « Font de Peses 1 », ATESYN, 2021	80

Annexe n°1 : Avis sanitaire de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant les captages « Font de Peses »

NB : Un unique avis d'hydrogéologue agréé a été rendu pour les captages « Font de Peses » et « Regalecia » situés sur la commune d'ASCOU. La structure du rapport est telle qu'il est impossible de le découper en deux parties distinctes.

Dans les pages suivantes, les seules annexes du rapport de l'hydrogéologue agréé ayant été conservées sont celles traitant du captage de « Font de Peses ».

Commune d'ASCOU (09)

**AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE EN MATIERE
D'HYGIENE PUBLIQUE**

CONCERNANT

**LA MISE EN CONFORMITE DES PERIMETRES DE
PROTECTION DES CAPTAGES DE FONT DE PESES ET DE
REGALECIA**



JM. GANDOLFI

septembre 2018

2 Chemin de Borde Rouge, 31320 Auzeville-Tolosane

Tél : (33) 06 74 10 80 72 ; courriel : jm.gandolfi@orange.fr ; jm.gandolfi@brgm.fr

Je soussigné Jean-Marie GANDOLFI, hydrogéologue au BRGM Occitanie à Toulouse, agissant en tant qu'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique dans le département de l'Ariège, certifie avoir procédé, sur désignation de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS), délégation départementale de l'Ariège, à l'examen hydrogéologique en vue de la mise en conformité des périmètres de protection des deux captages d'eau potable de Font de Peses et Régalécia situés sur la commune d'Ascou. Cet examen est fait pour le compte du Syndicat Mixte Départemental de l'Eaux et de l'Assainissement (SMDEA) de l'Ariège.

La visite de terrain a été effectuée le 29 juin 2018 en présence de Jean-Luc Bernard (ARS), Leïla Mouniama et Michel Andolfo (SMDEA, Ariège), le bureau d'études SEREG, et un géomètre (GE Infra).

SITUATION GENERALE (cf ; Figure 1)

La commune d'Ascou, située dans le département de l'Ariège et limitrophe avec la commune d'Ax-les-thermes, a délégué la gestion de l'eau potable au SMDEA de l'Ariège. Les captages faisant l'objet de la présente mission d'expertise concernent :

- Les sources de Font de Peses 1 et 2 (code SISE : 009000062) alimentant l'unité de distribution de la station de ski d'Ascou-Pailhères, et situées à 7,8 km à l'ENE du bourg d'Ascou
- Le captage de Régalécia (code SISE : 009000063) alimentant l'unité de distribution du lotissement du col de Pailhères, et situé à 9,8 km à l'ENE du bourg d'Ascou.

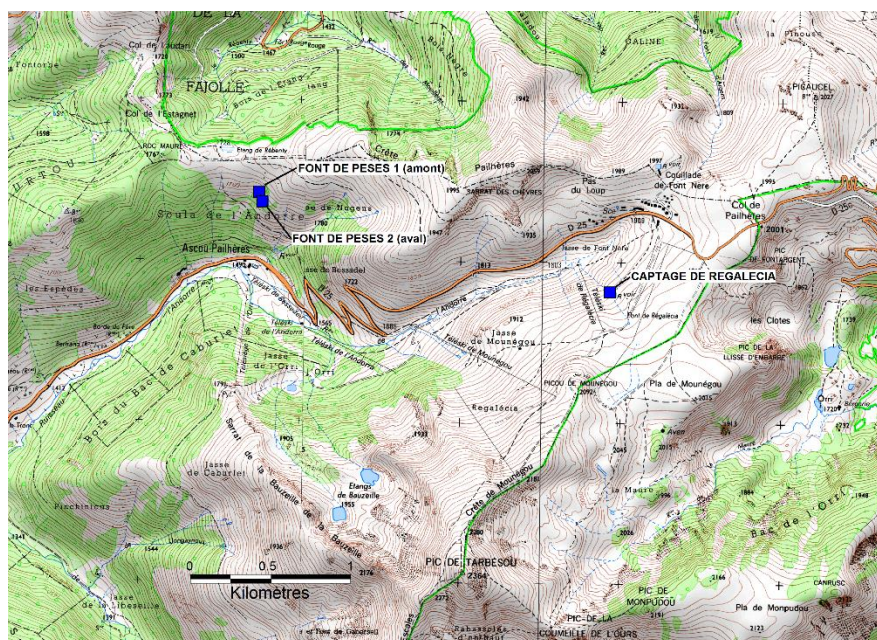


Figure 1 : Localisation des sources de Font de Peses et du captage de Régalécia, commune d'Ascou (fond © IGN 1/25 000)

CAPTAGE FONT DE PESES

Le captage est situé sur de fortes pentes sur le versant sud de la station de ski Ascou-Pailhères, environ 420 m en contrehaut de la RD25. Il est constitué de 2 sources distantes de 67 m :

Font de Peses 1 (source amont, selon relevé du géomètre) :

- X =614331,78 ; Y=6182289,70 (système RGF93, France-Lambert93)
- Z=1697,34 m NGF

Font de Peses 2 (source aval, selon relevé du géomètre) :

- X =614337,66 ; Y=6182223,11 (système RGF93, France-Lambert93)
- Z=1677,14 m NGF

d'un collecteur, un brise charge, et un nouveau réservoir de 35 m³ localisé dans la station de traitement. On accède aux sources à pied à partir d'un sentier pédestre peu praticable.

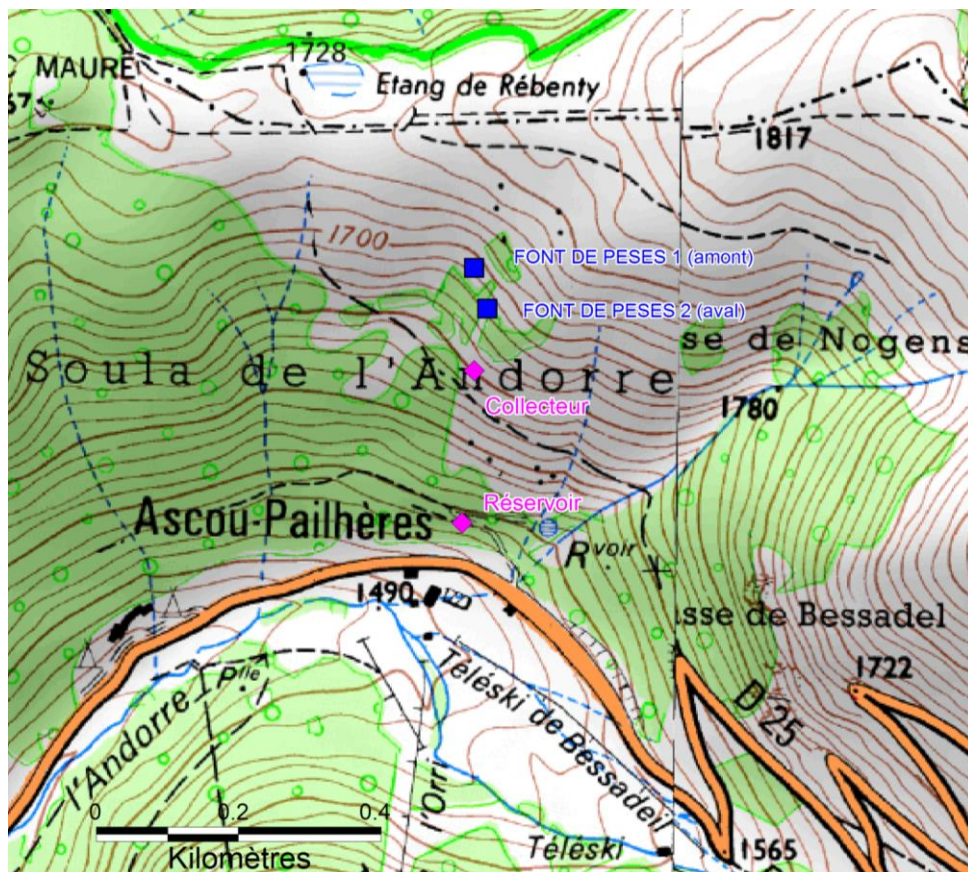


Figure 6 : Localisation du captage de Font de Peses (fond © IGN 1/25 000)

Elles alimentent un restaurant et 2 centres de vacances accueillant des enfants. Selon le SMDEA la population permanente desservie est de 120 personnes, s'élevant en période de

pointe hivernale à 150 personnes. Les besoins en pointe sont ainsi estimés de l'ordre de 0,5 l/s.

Le jour de la visite les débits des deux sources ont été mesurés au niveau de chacune des arrivées dans le collecteur. Ils s'élèvent à 0,5 l/s pour la source amont, et 0,75 l/s pour la source aval, soit un débit cumulé de 1,25 l/s. Ce débit paraît suffisant pour répondre aux besoins de la station mais devra être vérifié en période de basses eaux.

L'ensemble des ouvrages appartient à la parcelle communale n° 489, section B02 de la commune d'Ascou.

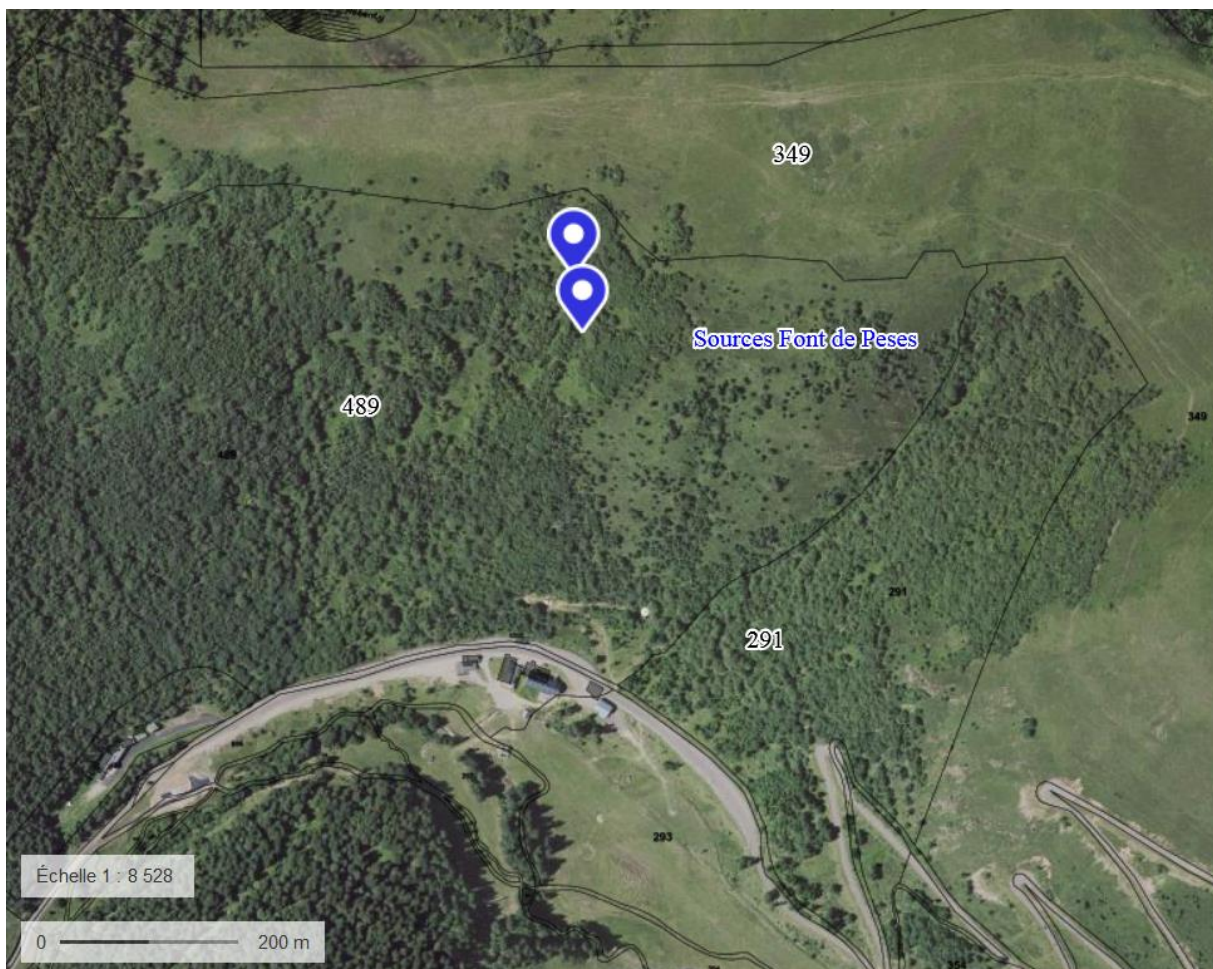


Figure 7 : Localisation du captage de Font de Peses sur photographie aérienne superposée avec le cadastre (source : www.geoportail.fr)

HYDROGEOLOGIE

Le contexte géologique concerne les méta-sédiments du Cambro-ordovicien cernant le dôme gneissique du massif d'Aston et les granodiorites du massif du Quérigut. Il s'agit d'un complexe schisto-gréseux et pélitique à intercalations de quartzites, microconglomérats, et de calcaires

cristallisés (série d'Evol). Ces formations fortement métamorphisées sont très peu perméables et à caractère fortement ruisselant. Les eaux météoriques circulent essentiellement dans la frange d'altération et dans les joints de stratification. Les captages de Font de Peses concernent plus particulièrement la partie altérée des formations grésosilteuses et les microconglomérats de la série d'Evol. Ces formations sont mécaniquement peu cohérentes sur les fortes pentes (ici de l'ordre de 30%) et favorisent les petits glissements de terrain donnant naissance à de petites mouillères ou des sources de versant à la faveur de ces ruptures de pentes. Les deux captages de Font de Peses s'inscrivent dans ce contexte. Leurs débits sont étroitement liés aux apports météoriques et sont sensibles aux précipitations. Le plus souvent ces débits sont faibles (inférieurs à 1 l/s), voire les sources tarissent en période estivale.

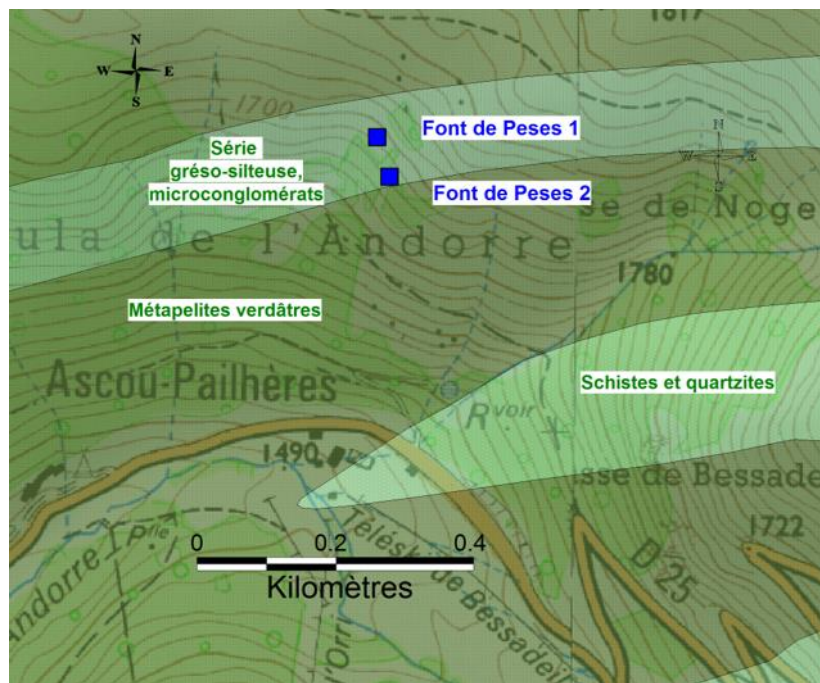


Figure 8 : Carte géologique du secteur du captage de Font de Peses (fond : carte géologique harmonisée du département de l'Ariège, © brgm)

CAPTAGES

Les captages sont constitués d'un petit bâti maçonné dont le toit est proche de la surface du sol sur des pentes de l'ordre de 30%. Les deux dessabeurs amont et aval sont en bon état et ont été rénovés récemment.

Le captage amont (Font de Peses 1) ne collecte pas toutes les eaux de la source. Le jour de la visite, il est observé, en amont immédiat du bâti au niveau de la mouillère qui est captée, des eaux plus ou moins stagnantes. Aucune information n'a pu être fournie sur le mode de

captage de cette mouillère. La présence de feuilles au niveau des crépines dans le déssableur témoigne que le captage est dégradé et non efficace, du moins il n'assure pas une filtration efficace de l'eau. Ce captage doit être contrôlé et amélioré (terrassment, amélioration du captage et de la prise d'eau). Lors de ces travaux d'amélioration, il s'agira de vérifier si la hauteur du déssableur actuel doit être réadapté. Afin de s'affranchir d'une mise en charge trop important des sources, un trop plein sera mis en place au niveau du captage en évitant toute possibilité d'intrusion de petits animaux. Cet ouvrage plus approprié devrait permettre d'améliorer le débit à obtenir sur ce site.

La prise d'eau du captage aval (Font de Peses 2) semble être plus efficace, et moins vulnérable que celle du captage amont. Ne connaissant également pas les informations sur cette prise d'eau, il sera attendu la réalisation des travaux d'amélioration de Font de Peses 1 pour décider dans quelle mesure le mode de captage ne doit pas également être revu et amélioré sur Font de Peses 2. Dans cette attente, la partie amont de l'ouvrage dessableur sera protégée de l'introduction directe des écoulements de pentes et des feuillages par la construction d'une protection simple en béton avec détournement des eaux superficielles, et la pose d'un géotextile.

Un collecteur en bon état réceptionne les eaux des deux captages.

QUALITE

Les mesures effectuées le jour de la visite au niveau de chacun des captages (Font de Peses 1 : conductivité = 17 $\mu\text{s/cm}$, T =5,6°C ; Font de Peses 2 : conductivité = 26 $\mu\text{s/cm}$, T =5,7°C) montrent une faible minéralisation des eaux et un caractère fortement superficiel de la ressource, avec un temps de transfert très court dans les formations aquifères. Il ne peut pas être écarté que les captages, tout particulièrement Font de Peses 1, bénéficient d'écoulements superficiels directs en période de précipitation. La ressource captée est donc très vulnérable aux contaminations de surface.

Jusqu'en 2014 la station de traitement des eaux n'était pas réellement efficace, et le réservoir était dégradé, de dimensions trop grandes par rapport aux besoins en eau potable. Sur le plan bactériologique, le bilan réalisé par l'ARS sur les 10 dernières années et issu du contrôle sanitaire montre plusieurs non-conformités des analyses jusqu'à cette date. Depuis 2014, une nouvelle station de traitement comprenant un nouveau réservoir de 35 m³ bien plus adapté aux besoins réels a été construite. Le traitement bactériologique est sensiblement renforcé avec un traitement par UV réalisé sur les eaux brutes et la mise en place d'un système de chloration des eaux entièrement automatisé au niveau du réservoir. Ce double traitement est

efficace et a permis de n'avoir aucune analyse de non-conformité bactériologique depuis 2014 dans le cadre du contrôle sanitaire.

Les formations captées sont susceptibles d'assurer une filtration et une épuration naturelle des eaux susceptibles d'être contaminées à conditions qu'elles y parcourent une distance suffisante avant d'être captée, ce qui n'est apparemment pas le cas en ce qui concerne le captage de Font de Peses 1. C'est pour cette raison qu'il est demandé d'apporter les travaux d'amélioration de ce captage comme spécifié ci-avant. En effet, dans les mouillères, de nature marécageuse et réductrice, une prolifération de la faune bactérienne est favorisée par les eaux acides, comme peuvent le montrer plusieurs analyses du contrôle sanitaire avec des pH inférieurs à 6,5.

Les analyses de type P2 (15/01/2018) et RP (04/04/2017) présentées en annexe confirme la très faible minéralisation des eaux et le caractère fortement superficiel des eaux captées avec un temps de séjour très court au sein des formations aquifères. Les eaux sont particulièrement agressives (équilibre calco-carbonique en classe 4) et devront faire l'objet d'une correction. Aucune contamination en nitrates, micropolluants minéraux, pesticides, ou herbicides n'est décelée. L'eau d'alimentation est conforme aux limites de qualité en vigueur sur les paramètres mesurés.

ENVIRONNEMENT ET RISQUES DE POLLUTION

Le secteur où le pacage est autorisé, se situe dans une zone de haute estive accueillant des bovins, sur une période approximative de 3 mois (15 juin – 15 septembre). Les animaux peuvent actuellement circuler librement sur l'intégralité du bassin d'alimentation des captages. Les abords immédiats des deux captages, situés sur de fortes pentes en partie boisées, sont moins propices à la circulation des animaux. Ils sont néanmoins à accès libre.

Le reste de l'année le secteur est la plupart du temps recouvert d'un manteau neigeux. Aucune activité n'est répertoriée en amont du captage. Un sentier pédestre est situé en limite amont du bassin versant des captages. Il s'agira simplement, via un écriteau, d'informer les promeneurs qui l'empruntent de l'existence de captages en contrebas.

Les fortes pentes au niveau des captages et la présence d'un sol peu épais et peu cohérent pourraient entraîner de petits glissements de terrain susceptibles d'altérer la qualité des eaux ponctuellement. Si l'exploitation forestière sur ce versant ne paraît pas envisageable du fait de ces fortes pentes, dans tous les cas elle devra se référer au guide des bonnes pratiques sylvicoles élaboré entre les services de l'état (DDT, ARS) pour les éventuelles travaux d'entretiens périodiques.

Le risque de pollution se limite ainsi à la présence des animaux à proximité des captages, et sur leur bassin d'alimentation. Une pollution d'origine animale est en effet susceptible d'entraîner une contamination bactériologique des eaux des deux captages.

MESURES DE PROTECTION SANITAIRE PRECONISEES (cf. annexes)

Outre les travaux d'amélioration des captages nécessaires et spécifiés ci-avant, les mesures de protection sanitaire suivantes sont préconisées :

Périmètre de protection immédiate (P.P.I.) :

Le périmètre de protection immédiate concernera les abords des ouvrages, y compris une bande de passage d'environ 2 mètres en aval de chaque ouvrage. Il aura une forme sub-rectangulaire de 25 m environ vers l'amont sur son plus grand coté et sur 15 m de large. L'essentiel est d'englober l'ensemble des mouillères et la loupe de glissement jusqu'aux premiers arbres au niveau des ruptures de pente topographique. Ces périmètres seront clos.

Sur cette zone, il conviendra d'interdire toute activité et fait en dehors de ceux strictement nécessaires à son entretien.

Ces P.P.I. devront faire l'objet d'un détachement cadastral de la parcelle communale 489, section B. Les limites ont été repérées sur site le jour de la visite avec les services du SMDEA. Elles sont fournies en annexe.

Périmètre de protection rapprochée (P.P.R.) :

Un périmètre de protection rapprochée unique pour les deux captages est préconisé. Il englobera totalement les deux PPI afin de s'affranchir, également en aval, des éventuels glissements de terrain. Il correspond au bassin versant des deux captages. Cette zone constitue une zone tampon qui permet une certaine épuration naturelle des eaux susceptibles d'atteindre les captages. Il conviendra d'interdire toute activité susceptible de nuire à la qualité de l'eau, autre que celle nécessaire à l'exploitation et à l'entretien des installations de captage de la ressource en eau potable soit :

- toute construction de piste ou de sentier
- tout décaissement et décapage de la terre végétale
- toute nouvelle construction ou abri même provisoire
- tout dépôt ou épandage de produit quelle qu'en soit la nature
- toute aire de stabulation de bétail
- toute activité de prospection ou d'exploitation minière

- les éventuels travaux de déforestation ou d'entretien forestier devront se référer au guide des bonnes pratiques sylvicoles élaboré par les services de l'état (DDT, ARS), notamment avec l'interdiction de coupe et de dessouchage sur les fortes pentes susceptibles de déstabiliser le sol.

Le P.P.R..concerne les parcelles communales 489 et 349, section B. Les limites sont fournies en annexe.

Périmètre de protection éloignée (P.P.E.)

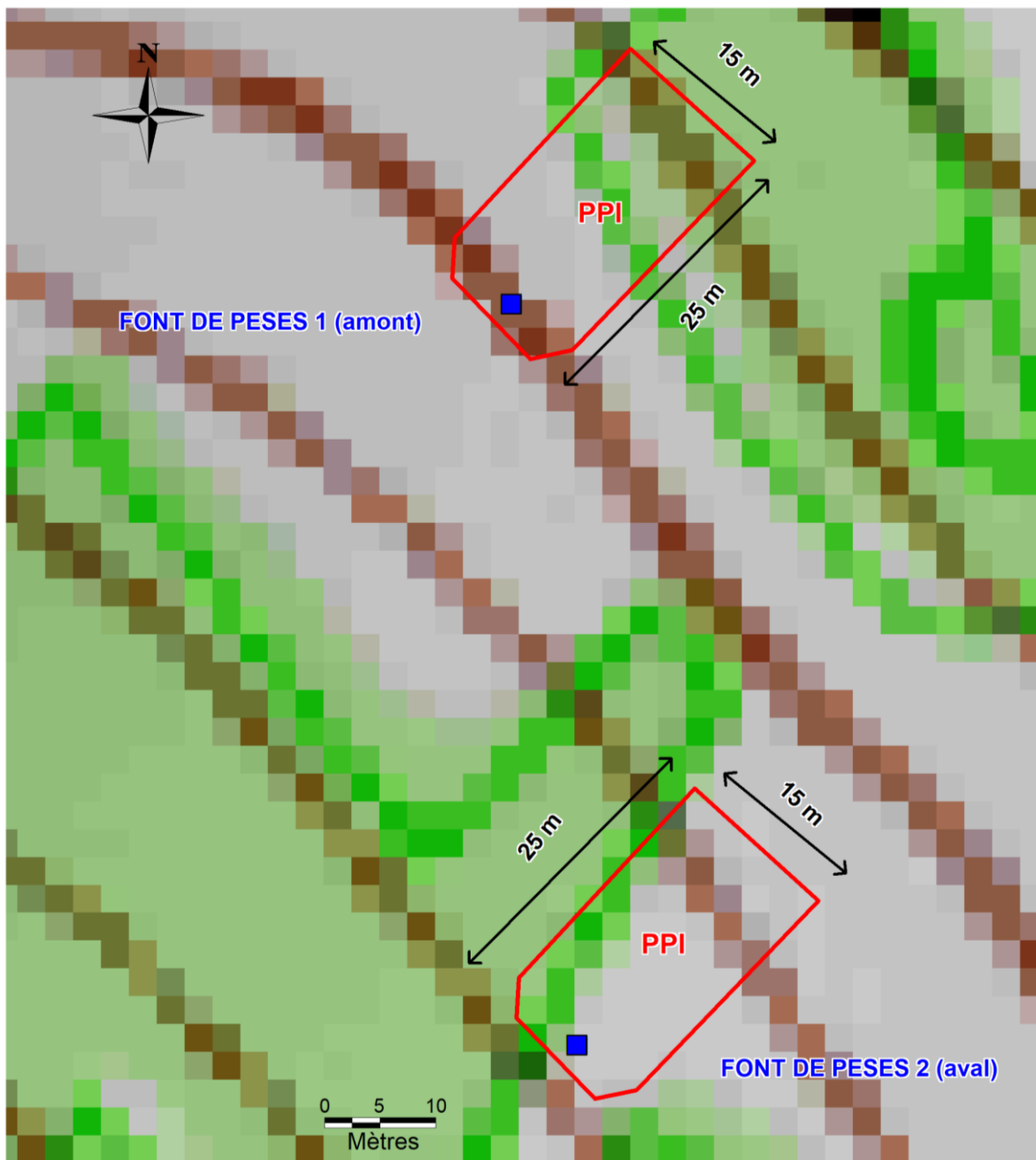
Le P.P.R. délimitant l'ensemble du bassin versant d'alimentation des deux captages, ses limites sont confondues avec celles du P.P.E. Il n'est pas utile la mise en place de prescriptions particulières pour le P.P.E. dans le présent contexte.

CONCLUSION GENERALE

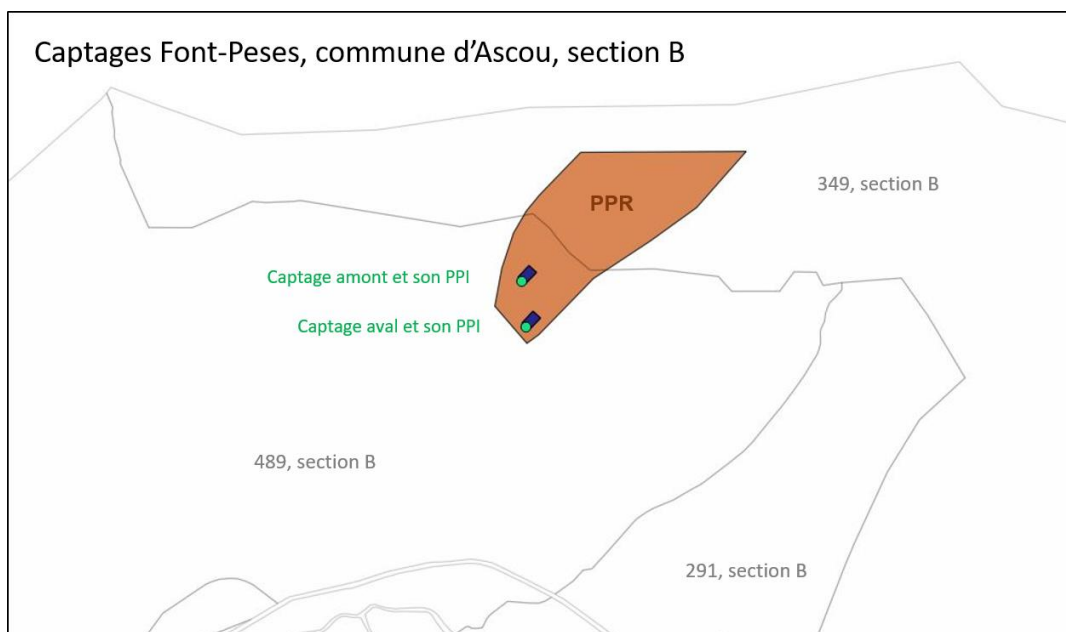
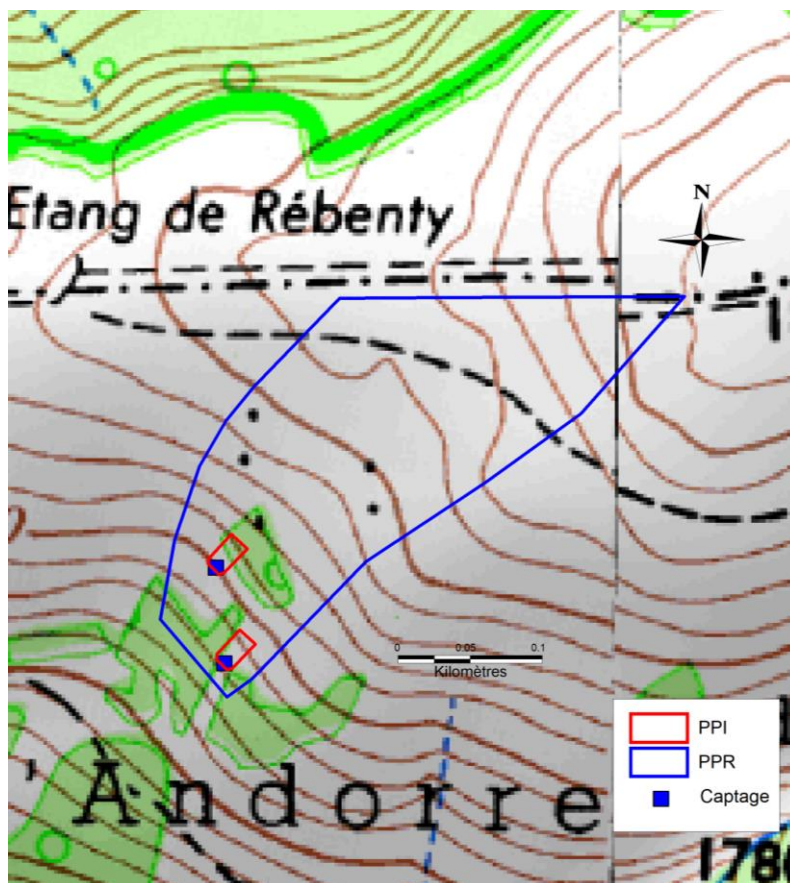
Sous réserve de l'application de l'ensemble des mesures préconisées ci-avant, j'émet un avis favorable à l'utilisation de l'eau pour des besoins humains des ouvrages examinés sur la commune d'Ascou et concernant le captage de Regalecia et ceux de Font de Peses.

Fait à Toulouse le 15 septembre 2018

JM. GANDOLFI



Annexe 6 : Délimitation des périmètres de protection immédiate (P.P.I.) des captages de Font de Peses 1 et Font de Peses 2 (parcelle 489, section B – Fond © IGN 1/25 000)



Annexe 7 : Délimitation du périmètre de protection rapprochée commun (P.P.R.) aux captages de Font de Peses 1 et Font de Peses 2 (parcelles 489 et 349, section B – Fond © IGN 1/25 000 et site internet www.cadastre.gouv.fr, Direction générale des Finances Publiques - cadastre)

Annexe 8 : planche photographique (captages de Font de Peses)



Vue du captage Font de Peses 2



Vue sur le versant sud de la station Ascou-Pailhères

**Annexe 9 : Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur le captage de
Font de Peses (type RP : 04/04/2017, type P2 : 15/01/2018)**



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE



Délégation Départementale de ARIÈGE

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel: jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone: 05 34 09 83 67

Fax : 05 34 09 36 40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 04/04/2017 à 10h16 pour l'ARS et par CAMP : SEBASTIEN VIDAL

Nom et type d'installation : FONT DU PESES (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : EXHAURE FONT DU PESES - ASCOU (Robinet avant UV)

Code point de surveillance : 0000000169 Code installation : 000062 Type d'analyse : MPRPG

Code Sise analyse : 00109086 Référence laboratoire : F-17-18319 Numéro de prélèvement : 00900108987

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900108987)

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Eau faiblement minéralisée.

**Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
De l'Agence Régionale de Santé
Le Délégué Départemental par intérim**


Laurent POQUET

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	5,5	°C		25		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	6,8	unité <ph< td=""> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </ph<>				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Oxygène dissous	15	mg/L				
Oxygène dissous % Saturation	141	%sat				

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélogométrique NFU	0,13	NFU				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<1	µg/l				
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<1	µg/l				
Trichloroéthylène	<1	µg/l				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Hydrocarbures dissous ou émulsionés	<0,05	mg/L		1,0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	<6	mg/LCO3				
CO2 libre calculé	5	mg/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	qualit.				
Hydrogénocarbonates	13	mg/L				
pH d'équilibre à la t° échantillon	9,51	unité <ph< td=""> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </ph<>				
Titre alcalimétrique complet	1,1	°f				
Titre hydrotimétrique	<2	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer dissous	<5	µg/l				
Manganèse total	<5	µg/l				
MINERALISATION						
Calcium	2,73	mg/L				
Chlorures	0,5	mg/L		200		
Conductivité à 25°C	26	µS/cm				
Magnésium	0,52	mg/L				
Potassium	0,11	mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO2)	7,92	mg/L				
Sodium	1,28	mg/L		200		
Sulfates	3,1	mg/L		250		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Antimoine	<5	µg/l				
Arsenic	<5	µg/l		100		
Bore mg/L	<0,010	mg/L				
Cadmium	<1	µg/l		5		
Fluorures mg/L	0,060	mg/L				
Nickel	<5	µg/l				
Sélénium	<5	µg/l		10		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	<0,3	mg/L C		10		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L		4,0		
Nitrates (en NO3)	0,4	mg/L		100,0		
Nitrites (en NO2)	<0,05	mg/L				
Phosphore total (en P2O5)	0,03	mg/L				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						

Entérocoques /100ml-MS	0	n/100mL		10000		
Escherichia coli /100ml -MF	0	n/100mL		20000		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES						
2,4-D	<0,030	µg/l		2,0		
2,4-MCPA	<0,010	µg/l		2,0		
Triclopyr	<0,020	µg/l		2,0		
PESTICIDES CARBAMATES						
Asulame	<0,100	µg/l		2,0		
PESTICIDES DIVERS						
Aminopyralid	N.M.	µg/l		2,0		
AMPA	<0,030	µg/l		2,0		
Bentazone	<0,010	µg/l		2,0		
Bromadiolone	<0,050	µg/l		2,0		
Clopyralid	<0,100	µg/l		2,0		
Cyprosulfamide	<0,010	µg/l		2,0		
Fluroxypir	<0,100	µg/l		2,0		
Glyphosate	<0,030	µg/l		2,0		
Piclorame	<0,05	µg/L		2,0		
Total des pesticides analysés	<0,01	µg/l		5,0		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS						
Dicamba	<0,100	µg/l		2,0		
PESTICIDES SULFONYLUREES						
Amidosulfuron	<0,020	µg/l		2,0		
Metsulfuron méthyl	<0,010	µg/l		2,0		
Thifensulfuron méthyl	<0,010	µg/l		2,0		
PESTICIDES TRIAZOLES						
Thiencarbazone-méthyl	<0,010	µg/l		2,0		



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Délégation Territoriale de ARIÈGE

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel: jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone: 05 34 09 83 67

Fax : 05 34 09 36 40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 15/01/2018 à 10h02 pour l'ARS et par CAMP : SEBASTIEN VIDAL

Nom et type d'installation : ASCOU PAILHERES (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : MARC ET MONTMIJA CENTRE VACAN. - ASCOU (Cuisine)

Code point de surveillance : 0000000179 Code installation : 000877 Type d'analyse : MPD2B

Code Sise analyse : 00113646 Référence laboratoire : F-18-01599 Numéro de prélèvement : 00900113580

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900113580)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité à l'exception de la conductivité. Ce non respect des exigences de qualité porte sur la conductivité dont la valeur traduit une faible minéralisation de l'eau distribuée.

Eau faiblement minéralisée.

mercredi 31 janvier 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
De l'Agence Régionale de Santé
Le Délégué Départemental par intérim


Laurent POQUET

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	5,2	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	6,4	unitépH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,36	mg/LCl2				
Chlore total	0,36	mg/LCl2				

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,15	NFU				2,0
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0,05	µg/l		1		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,1	µg/l		0,1		
Epichlorohydrine	<0,1	µg/l		0,1		
FER ET MANGANESE						
Fer total	11,21	µg/l				200
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU						
Benzo(a)pyrène *	<0,002	µg/l		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,002	µg/l		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,002	µg/l		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,002	µg/l		0,10		
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	<0,002	µg/l		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,002	µg/l		0,10		
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	21	µS/cm			200	1100
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Antimoine	<5	µg/l		5		
Cadmium	<1	µg/l		5		
Chrome total	<5	µg/l		50		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,1
Nitrates (en NO3)	0,4	mg/L		50,0		
Nitrites (en NO2)	<0,05	mg/L		0,5		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0	n/100mL		0		



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Délégation Territoriale de ARIEGE

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel: jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone: 05 34 09 83 67

Fax : 05 34 09 36 40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CTRL SANITAIRE Pb,NI,Cu (AM 12/03)

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 15/01/2018 à 10h02 pour l'ARS et par CAMP : SEBASTIEN VIDAL

Nom et type d'installation : ASCOU PAILHERES (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : MARC ET MONTMIJA CENTRE VACAN. - ASCOU (Cuisine)

Code point de surveillance : 0000000179 Code installation : 000877 Type d'analyse : MPD2A

Code Sise analyse : 00113647 Référence laboratoire : F-18-01600 Numéro de prélèvement : 00900113581

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900113581)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Ces teneurs en plomb, en cuivre et en nickel ne valent que pour le point d'utilisation ou elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

mercredi 31 janvier 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
De l'Agence Régionale de Santé
Le Délégué Départemental par intérim


Laurent POQUET

Analyse laboratoire

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Cuivre	0,5839	mg/L		2		1
Nickel	<5	µg/l		20		
Plomb	<5	µg/l		10		

Annexe n°2 : Fiches des ZNIEFF concernées par le captage



Montagnes orientales d'Ax-les-Thermes (Identifiant national : 730012141)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ0455)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Auga-Bascou Thierry (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de l'Ariège), - 730012141, Montagnes orientales d'Ax-les-Thermes. - INPN, SPN-MNHN Paris, 23P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730012141.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Auga-Bascou Thierry (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de l'Ariège)

Centroïde calculé : 564067°-1755594°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 04/03/2010

Date actuelle d'avis CSRPN : 04/03/2010

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	23
9. SOURCES	23

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aude
- Département : Ariège
- Commune : Orlu (INSEE : 09220)
- Commune : Perles-et-Castelet (INSEE : 09228)
- Commune : Camurac (INSEE : 11066)
- Commune : Tignac (INSEE : 09311)
- Commune : Ax-les-Thermes (INSEE : 09032)
- Commune : Mérial (INSEE : 11230)
- Commune : Vaychis (INSEE : 09325)
- Commune : Prades (INSEE : 09232)
- Commune : Comus (INSEE : 11096)
- Commune : Savignac-les-Ormeaux (INSEE : 09283)
- Commune : Fajolle (INSEE : 11135)
- Commune : Caussou (INSEE : 09087)
- Commune : Ascou (INSEE : 09023)
- Commune : Bestiac (INSEE : 09053)
- Commune : Sorgeat (INSEE : 09298)
- Commune : Ignaux (INSEE : 09140)
- Commune : Mijanès (INSEE : 09193)
- Commune : Montaillou (INSEE : 09197)
- Commune : Orgeix (INSEE : 09218)
- Commune : Unac (INSEE : 09318)

1.2 Superficie

9524,07 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 1188

Maximale (mètre): 2052

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Ce site est localisé à l'est du département de l'Ariège en limite avec l'Aude. Il est constitué de différents ensembles paysagers : le plateau d'Aillou, ensemble de prairies de fauche, de pâtures et de pelouses bordé par les forêts domaniales de Montaillou et de Prades ; les pâtures rocailleuses de la route des corniches d'Unac à Sorgeat ; le complexe de vallons composant le bassin versant de la Lauze, dont les versants sont occupés par des forêts et des estives ; les bois d'ombrée dominés par la crête passant par la « Dent d'Orlu ». Ce vaste site abrite une grande diversité d'habitats et d'espèces. Il présente notamment un grand intérêt patrimonial pour la conservation des populations de Grand Tétras (hivernage et reproduction) et de Perdrix grise de montagne. Le Lagopède alpin est également présent en faible densité et ici, en limite nord de son aire de répartition. L'Ours brun fréquente régulièrement le site. Le plateau d'Aillou, constitué d'un ensemble de prairies de fauche, de pâtures et de pelouses bien conservées, héberge notamment de nombreuses espèces d'orchidées. On y trouve aussi des cultures extensives avec des espèces messicoles rares et une faune lépidoptérique intéressante. Les soulanes du site sont composées de pelouses rocailleuses entrecoupées de talwegs boisés. Ces ensembles abritent notamment plusieurs stations de Gagée jaune (*Gagea lutea*) ainsi que de nombreuses orchidées. Au niveau faunistique, on peut citer la présence du Gypaète barbu pour son nourrissage, du Chat forestier et du Hibou petit-duc (données non déterminantes ici), ainsi que d'un important cortège de lépidoptères déterminants dont les sous-espèces pyrénéennes de l'Apollon et du Semi-Apollon (*Parnassius apollo pyrenaica*, *Parnassius mnemosyne vernetanus*). Les forêts d'ombrée abritent également des habitats de reproduction pour la Chouette de Tengmalm et des zones de présence permanente de l'Isard. Les cours d'eau du site sont fréquentés par le Desman des Pyrénées et l'Euprocte, deux espèces endémiques des

Pyrénées (et du nord-ouest de la péninsule Ibérique pour le Desman) au biotope très restrictif. L'étage alpin abrite également des secteurs de bas-marais de grand intérêt où poussent notamment la Linaigrette engainante (*Eriophorum vaginatum*), protégée en Midi-Pyrénées, et le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), protégé à l'échelle nationale. Ces milieux sont fréquentés par le Triton palmé, le Lézard vivipare (non déterminant dans les Pyrénées en dessous de 500m) et des papillons patrimoniaux également, tels que le Nacré de la Bistorte (*Boloria eunomia ceretanensis*) par exemple.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Aquaculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière
- Activités hydroélectriques, barrages

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Chute d'eau, cascade
- Confluence
- Source, résurgence
- Etang
- Lac
- Vallée
- Vallon
- Talweg
- Plateau
- Affleurement rocheux
- Eboulis
- Montagne
- Sommet
- Crête
- Eperon, piton
- Escarpement, versant pentu
- Versant de faible pente
- Col
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Floristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Contraintes du milieu physique
- Formations végétales, étages de végétation

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le site, situé en rive droite de l'Ariège au niveau d'Ax-les-Thermes, est constitué de deux entités : les montagnes du col du Chioula englobant le plateau du pays d'Aillou et le massif du Signal du Chioula jusqu'à Unac ; l'autre ensemble est composé des vallées montagnardes boisées du ruisseau de la Lauze et de ses affluents. La limite ouest de la ZNIEFF correspond à la crête la séparant du bassin versant de l'Aude ; au sud la limite passe sur la crête séparant les sous-bassins versants de la Lauze (dans la ZNIEFF) de celui de l'Oriège. Au nord, la limite suit en partie le ruisseau de Marmare, et les axes routiers, permettant d'écarter les petites agglomérations du contour. L'ensemble de la zone fait l'objet d'un réseau dense de données déterminantes d'habitats, de flore et de faune. Deux domaines skiables sont inclus dans le périmètre : le domaine de ski nordique d'Asou, peu artificialisé et présentant divers enjeux naturels, et le domaine de ski de piste d'Ascou-Pailhères (inclus à l'exception de son bâti), assez artificialisé mais très riche de données déterminantes.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Equipements sportifs et de loisirs	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Cueillette et ramassage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Réintroductions	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Incendies	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Lichens - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Bryophytes - Reptiles - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Ascomycètes - Basidiomycètes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62 <i>Falaises continentales et rochers exposés</i>			1	
	54 <i>Bas-marais, tourbières de transition et sources</i>			1	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.212 <i>Prairies humides à Trolle et Cirse des ruisseaux</i>		Informateur : ANA (Tessier Marc)		2005 - 2005
	34 <i>Pelouses calcicoles sèches et steppes</i>			5	
	24 <i>Eaux courantes</i>			1	
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>			1	
	37 <i>Prairies humides et mégaphorbiaies</i>			1	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	36 <i>Pelouses alpines et subalpines</i>			7	
	61 <i>Eboulis</i>			4	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			3	
	4 <i>Forêts</i>			59	
	38 <i>Prairies mésophiles</i>			13	
	31.8 <i>Fourrés</i>			2	
	86 <i>Villes, villages et sites industriels</i>			1	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	<i>Calotriton des Pyrénées, Euprocte des Pyrénées</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		1	1	1985 - 2006
Basidiomycètes	41983	<i>Climacocystis borealis</i> (Fr. : Fr.) Kotlaba & Pouzar	<i>Polypore boréal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1994
	35299	<i>Cortinarius olivaceofuscus</i> Kühner		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	35761	<i>Cortinarius triumphans</i> Fr.	<i>Cortinaire triomphant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Costes Roger				1990 - 1990
	40277	<i>Cyathus stercoreus</i> (Schw.) de Toni	<i>Cyathe coprophile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1997 - 1997
	38190	<i>Cystoderma terreyi</i> (Berkeley & Br.) Harmaja		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	35896	<i>Flammulaster limulatus</i> (Fr.) Watling		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	43412	<i>Gloeoporus taxicola</i> (Pers.) Gilbertson & Ryvarden		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
	42743	<i>Hydnellum caeruleum</i> (Hornemann : Fr.) P. Karsten		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	36972	<i>Hypholoma elongatum</i> (Pers. : Fr.) Ricken		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	514277	<i>Lactarius curtus</i> Britzelmayr	<i>Lactaire cireux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bouet Christian)				1995 - 1995
	39306	<i>Lactarius fuliginosus</i> (Fr. : Fr.) Fr.	<i>Lactaire fuligineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	464375	<i>Lepista panaeolus</i> (Fr.) P. Karsten	<i>Argouane</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1994
	31407	<i>Mycena pterigena</i> (Fr. : Fr.) Kummer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				2004 - 2004
	34373	<i>Pleurotus cornucopiae</i> (Paulet) Quélet	<i>Corne d'abondance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1994
	37556	<i>Psathyrella leucotephra</i> (Berk. & Br.) P.D. Orton		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1997 - 1997
	34506	<i>Resupinatus applicatus</i> (Batsch : Fr.) S.F. Gray		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
Bryophytes	6740	<i>Sphagnum denticulatum</i> Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			1996 - 1996
	6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			1996 - 1996
	6797	<i>Sphagnum teres</i> (Schimp.) Ångstr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			1996 - 1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Coléoptères	200336	<i>Aesalus scarabaeoides</i> (Panzer, 1795)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		5	5	1993 - 1993
	10512	<i>Sinodendron cylindricum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Sinodendre cylindrique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		2	2	1993 - 1993
Diptères	217369	<i>Arctophila bombiforme</i> (Fallén, 1810)		Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Hollingworth Terence)		1	1	1995 - 1995
Lépidoptères	219814	<i>Boloria eunomia</i> (Esper, 1799)	<i>Nacré de la Bistorte</i> (Le), <i>Vanesse loyale</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc)		5	5	2005 - 2005
	53918	<i>Boloria pales</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Nacré subalpin</i> (Le), <i>Palès</i> (Le), <i>Nacré alpin</i> (Le), <i>Pales</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	1	2002 - 2002
	53425	<i>Chazara briseis</i> (Linnaeus, 1764)	<i>Hermite</i> (L'), <i>Ermite</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		1	1	2005 - 2005
	53663	<i>Coenonympha glycerion</i> (Borkhausen, 1788)	<i>Fadet de la Mélique</i> (Le), <i>Iphis</i> (L'), <i>Semi-Procris</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc)		4	5	2005 - 2006
	53516	<i>Erebia gorgone</i> Boisduval, 1833	<i>Moiré pyrénéen</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	1	2002 - 2002
	53485	<i>Erebia triaria</i> (de Prunner, 1798)	<i>Moiré printanier</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	1	2002 - 2002
	54191	<i>Eumedonia eumedon</i> (Esper, 1780)	<i>Argus de le Sanguinaire</i> (L'), <i>Eumédon</i> (L'), <i>Argus noir</i> (L'), <i>Argus capucin</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Demergès David)		1	1	2006 - 2006
	199775	<i>Maculinea rebeli</i> (Hirschke, 1904)	<i>Azuré de la Croisette</i> (L'), <i>Argus bleu marine</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Demergès David)		1	1	2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	416803	<i>Parnassius apollo pyrenaica</i> <i>Harcourt-Bath, 1896</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	1	2000 - 2004
	416842	<i>Parnassius mnemosyne vernetanus</i> <i>Fruhstorfer, 1908</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		1	20	2002 - 2005
	53229	<i>Pyrgus alveus</i> <i>(Hübner, 1803)</i>	<i>Hespérie du Faux-Buis, Plain-Chant (Le), Dé-à-jouer (Le), Hespérie frillitaire (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	1	2002 - 2002
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	<i>Desman des Pyrénées, Rat-trompette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Bertrand Alain		1	1	1985 - 2000
	60630	<i>Lutra lutra</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	1	2004 - 2005
	60731	<i>Mustela putorius</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Putois d'Europe, Furet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Évelyn)		1	1	2001 - 2004
	61128	<i>Rupicapra pyrenaica</i> <i>Bonaparte, 1845</i>	<i>Isard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Évelyn)		3	3	2000 - 2005
Mollusques	199831	<i>Abida pyrenaearia</i> <i>(Michaud, 1831)</i>	<i>Maillet des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
	162690	<i>Cochlostoma nouleti</i> <i>(Dupuy, 1851)</i>	<i>Cochlostome des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
Oiseaux	3533	<i>Aegolius funereus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Évelyn)		1	1	2004 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	2957	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i> Hartert, 1921	<i>Lagopède des Pyrénées</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : FDC 09 (Marty Évelyn)		1	1	2000 - 2005
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Évelyn), OGM		1	1	2000 - 2005
	2992	<i>Perdix perdix hispaniensis</i> Reichenow, 1892		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain), FDC 09 (Marty Évelyn), OGM, ONCFS Sud-Ouest (Menoni Emmanuel)		1	1	1990 - 2005
	2966	<i>Tetrao urogallus aquitanicus</i> Ingram, 1915		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : OGM		1	1	2005 - 2005
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), FDC 09 (Marty Évelyn), OGM		1	80	1998 - 2005
	80546	<i>Agrostemma githago</i> L., 1753	<i>Lychnis Nielle, Nielle des blés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line)		11	100	2005 - 2006
81076	<i>Alchemilla flabellata</i> Buser, 1891	<i>Alchémille en éventail, Alchémille flabellée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002	
81543	<i>Allium victorialis</i> L., 1753	<i>Ail victorale, Herbe à neuf chemises, Ail de la Sainte-Victoire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris), ONCFS Sud-Ouest (Faup Étienne)		101	1000	2002 - 2007	
82542	<i>Androsace vandellii</i> (Turra) Chiov., 1919	<i>Androsace de Vandelli</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007	
83055	<i>Antirrhinum latifolium</i> Mill., 1768	<i>Muflier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2006 - 2006	
83058	<i>Antirrhinum majus</i> L., 1753	<i>Muflier à grandes fleurs, Gueule-de-lion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)				2003 - 2003	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	83303	<i>Arabis ciliata</i> Clairv., 1811	<i>Arabette ciliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	131688	<i>Arnica montana</i> var. <i>montana</i> L., 1753	<i>Herbe aux prêcheurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		11	100	1995 - 2007
	83890	<i>Arnoseric minima</i> (L.) Schweigg. & Körte, 1811	<i>Arnoséris naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1994 - 2004
	84229	<i>Asarina procumbens</i> Mill., 1768	<i>Muflier asaret</i> , <i>Petit Asaret</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel), Maugé Christian				2000 - 2005
	84937	<i>Astrantia minor</i> L., 1753	<i>Petite Astrance</i> , <i>Sanicle de montagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2003 - 2007
	87699	<i>Campanula precatoria</i> Timb.-Lagr., 1873	<i>Campanule à chapelet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe)		11	100	2003 - 2003
	88753	<i>Carex paniculata</i> L., 1755	<i>Laïche paniculée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)				2004 - 2004
	89574	<i>Centaurea cyanus</i> L., 1753	<i>Barbeau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme)		1001	10000	1995 - 2008
	89647	<i>Centaurea montana</i> L., 1753	<i>Bleuet des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)				2004 - 2004
	89728	<i>Centaurea triumfetti</i> All., 1773	<i>Centaurée de Lyon</i> , <i>Centaurée de Trionfetti</i> , <i>Centaurée axillaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	91118	<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L., 1753	<i>Dorine à feuilles alternes, Cresson de rocher, Cresson doré, Hépatique dorée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	91144	<i>Cicerbita alpina</i> (L.) Wallr., 1822	<i>Mulgédie des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe), Maugé Christian				2003 - 2003
	91398	<i>Cirsium rivulare</i> (Jacq.) All., 1789	<i>Cirse des ruisseaux, Cirse de Salzbourg</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)				2004 - 2004
	94145	<i>Cytisus oromediterraneus</i> Rivas Mart. & al., 1984	<i>Cytise oroméditerranéen, Genêt oroméditerranéen, Genêt purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007
	133817	<i>Dianthus barbatus</i> subsp. <i>barbatus</i> L., 1753	<i>Oeillet barbu, Oeillet de Girardin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2003 - 2007
	95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	<i>Rosolis à feuilles rondes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), Maugé Christian	Moyen	1	10	1998 - 2003
	96861	<i>Eriophorum vaginatum</i> L., 1753	<i>Linaigrette vaginée, Linaigrette engainée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	97140	<i>Eryngium bourgatii</i> Gouan, 1773	<i>Panicaud de Bourgat</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	98045	<i>Festuca airoides</i> Lam., 1788	<i>Fétuque fausse-canche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	98407	<i>Festuca niphobia</i> (St.-Yves) Kerguelen, 1976	<i>Fétuque des neiges</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99931	<i>Gentiana pyrenaica</i> L., 1767	<i>Gentiane des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002
	103292	<i>Hypericum linariifolium</i> Vahl, 1790	<i>Millepertuis à feuilles de lin, Millepertuis à feuilles de saule, Millepertuis à feuilles linéaires</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1994 - 2005
	103478	<i>Iberis pinnata</i> L., 1755	<i>Ibérus à feuilles pennatifides</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line)		11	100	2006 - 2006
	105992	<i>Lilium pyrenaicum</i> Gouan, 1773	<i>Lis des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		1	10	1995 - 2007
	106150	<i>Linaria arvensis</i> (L.) Desf., 1799	<i>Linaire des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Maugé Christian		1	10	1995 - 2004
	106457	<i>Loiseleuria procumbens</i> (L.) Desv., 1813	<i>Azalée naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Cassan Sandra)				2003 - 2003
	108898	<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	<i>Muscari à grappes, Muscari négligé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Chagnault Line)		1	10	2004 - 2006
	137992	<i>Narcissus poeticus</i> subsp. <i>poeticus</i> L., 1753	<i>Narcisse des poètes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), Maugé Christian		11	100	1995 - 2005
	109648	<i>Nigritella gabasiana</i> Teppner & E.Klein, 1993	<i>Nigritelle de Gabas</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2004 - 2004
	111234	<i>Oreochloa elegans</i> (Sennen) A.W.Hill, 1933	<i>Seslérie élégante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	112285	<i>Papaver argemone</i> L., 1753	<i>Pavot argémone, Coquelicot Argémone</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme), Maugé Christian		11	100	1994 - 2008
	112574	<i>Pedicularis comosa</i> L., 1753	<i>Pédiculaire chevelue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David)		11	100	2002 - 2003
	112586	<i>Pedicularis mixta</i> Gren., 1853	<i>Pédiculaire mixte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	112591	<i>Pedicularis pyrenaica</i> J.Gay, 1832	<i>Pédiculaire des marais, Pédiculaire des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David), Maugé Christian				2002 - 2003
	112871	<i>Peucedanum oreoselinum</i> (L.) Moench, 1794	<i>Persil des montagnes, Persil de cerf</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)				2003 - 2003
	112872	<i>Peucedanum ostruthium</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	<i>Impéatoire, Benjoin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	113397	<i>Phyteuma pyrenaicum</i> R.Schulz, 1904	<i>Raiponce des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
	115619	<i>Potentilla pyrenaica</i> Ramond ex DC., 1805	<i>Potentille des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas), Maugé Christian				2002 - 2003
	139365	<i>Primula elatior</i> subsp. <i>intricata</i> (Gren. & Godr.) Widmer, 1891	<i>Primevère intriquée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Tessier Marc)		11	100	2008 - 2008
	139460	<i>Pseudorchis albida</i> subsp. <i>albida</i> (L.) Á.Löve & D.Löve, 1969	<i>Orchis blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007
	139513	<i>Pulsatilla alpina</i> subsp. <i>apiifolia</i> (Scop.) Nyman, 1878	<i>Pulsatille à feuilles d'Ache</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)	Fort			2003 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116459	<i>Pulsatilla vernalis</i> (L.) Mill., 1768	Anémone printanière	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002
	116932	<i>Ranunculus arvensis</i> L., 1753	Renoncule des champs, Chauss-trappe des blés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line)		1	10	2005 - 2006
	119525	<i>Rumex longifolius</i> DC., 1815	Oseille à feuilles allongées, Rumex à feuilles longues	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	119952	<i>Salix aurita</i> L., 1753	Saule à oreillettes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	121059	<i>Saxifraga geranioides</i> L., 1755	Saxifrage faux-geranium	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007
	121110	<i>Saxifraga media</i> Gouan, 1773	Saxifrage moyen, Saxifrage intermédiaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	140677	<i>Saxifraga pentadactylis</i> subsp. <i>pentadactylis</i> Lapeyr., 1801	Saxifrage pentadactyle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2003 - 2007
	121603	<i>Scilla autumnalis</i> L., 1753	Scille d'automne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2004
	122281	<i>Sedum villosum</i> L., 1753	Orpin pubescent, Orpin velu, Sedum villeux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002
	140929	<i>Sempervivum tectorum</i> subsp. <i>tectorum</i> L., 1753	Grande joubarbe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2005 - 2006
	123485	<i>Silene gallica</i> L., 1753	Silène de France, Silène d'Angleterre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2004 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	141400	<i>Stachys annua</i> subsp. <i>annua</i> (L.) L., 1763	Épiaire annuelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile), CBNPMP (Garcia Jérôme)				2008 - 2008
	141553	<i>Teucrium aureum</i> subsp. <i>aureum</i> Schreb., 1773	Germandrée dorée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 1995
	127237	<i>Trifolium badium</i> Schreb., 1804	Trèfle brun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007
	127872	<i>Trollius europaeus</i> L., 1753	Trolle d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)	Fort			2002 - 2003
	128470	<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv., 1809	Mâche à fruits velus, Valérianelle à fruits velus	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)				2005 - 2005
	128810	<i>Veronica bellidioides</i> L., 1753	Véronique fausse Pâquerette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	128970	<i>Veronica praecox</i> All., 1789	Véronique précoce	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
	129260	<i>Vicia onobrychioides</i> L., 1753	Vesce fausse esparcette, Vesce faux Sainfoin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian		11	100	1995 - 2005
Ptéridophytes	82783	<i>Anogramma leptophylla</i> (L.) Link, 1841	Anogramme à feuilles minces, Grammitis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian				2003 - 2004
	94068	<i>Cystopteris montana</i> (Lam.) Desv., 1827	Cystoptéris des montagnes, Cystoptéride des montagnes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
Reptiles	444444	<i>Podarcis liolepis</i> (Boulenger, 1905)	Lézard catalan	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		1	1	2005 - 2005

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ascomycètes	48067	<i>Hypocrea pulvinata</i> Fuckel		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
Basidiomycètes	35475	<i>Cortinarius purpurascens</i> Fr.	<i>Cortinaire pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	29534	<i>Gyroporus cyanescens</i> (Bull. : Fr.) Quélet	<i>Bolet indigotier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), Costes Roger				1990 - 1992
	30126	<i>Hygrocybe coccinea</i> (J.C. Sch. : Fr.) Kummer	<i>Hygrophore cocciné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
	469744	<i>Hygrocybe persistens</i> var. <i>langei</i> (Kühner) Bon		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Costes Roger				1990 - 1990
	29660	<i>Porphyrellus porphyrosporus</i> (Fr.) E.-J. Gilbert	<i>Bolet porphyre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Costes Roger				1990 - 1990
	39751	<i>Russula foetens</i> (Pers. : Fr.) Pers.	<i>Russule fétide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	39862	<i>Russula laurocerasi</i> Melzer	<i>Russule laurier-cerise</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), Costes Roger				1990 - 1997
	33211	<i>Tricholoma cingulatum</i> (Almf. : Fr.) Jacobasch	<i>Tricholome ceinturé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				2004 - 2004
Lépidoptères	53569	<i>Erebia meolans</i> (de Prunner, 1798)	<i>Moiré des Fétuques</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	1	2002 - 2002
Phanérogames	81899	<i>Alyssum diffusum</i> Ten., 1815	<i>Alysse diffuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas), Maugé Christian				2002 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	87021	<i>Bupleurum angulosum</i> L., 1753	<i>Buplèvre anguleux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	87545	<i>Calycocorsus stipitatus</i> (Jacq.) Rauschert, 1966	<i>Calycocorsus stipitée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	87636	<i>Campanula erinus</i> L., 1753	<i>Campanule érinus, Campanule à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1994 - 1994
	87693	<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	<i>Campanule à feuilles de pêche, Bâton-de-Jacob</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)				2003 - 2003
	89928	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	<i>Céphalanthère rouge, Elléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)		11	100	2003 - 2003
	133303	<i>Cirsium acaulon</i> subsp. <i>acaulon</i>	<i>Cirse sans tige</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	133499	<i>Crepis albida</i> subsp. <i>albida</i> Vill., 1779	<i>Crépide blanchâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel, Penin David)				2003 - 2004
	133835	<i>Dianthus deltoides</i> subsp. <i>deltoides</i> L., 1753	<i>Oeillet couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), CBNPMP (Bergès Christophe), Maugé Christian	Moyen	11	100	1997 - 2003
	98981	<i>Fritillaria nigra</i> Mill., 1768	<i>Fritillaire noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian		1	10	1995 - 2005
	135019	<i>Gentiana burseri</i> subsp. <i>burseri</i> Lapeyr., 1813	<i>Gentiane de Burser</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		11	100	2002 - 2007
	159985	<i>Limodorum abortivum</i> subsp. <i>abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté, Limodore sans feuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)				2003 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106379	<i>Lithospermum arvense</i> L., 1753	Charée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme)		11	100	2005 - 2008
	106846	<i>Luzula nivea</i> (Nathh.) DC., 1805	Luzule blanche, Luzule des neiges	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		11	100	2002 - 2007
	106861	<i>Luzula sudetica</i> (Willd.) Schult., 1814	Luzule des Sudètes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002
	108874	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Bergès Christophe, Chagnault Line, Penin David), Maugé Christian		11	100	2004 - 2006
	110945	<i>Orchis pallens</i> L., 1771	Orchis pâle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Guerby Lucien, Holliger Benoît), ARIANE (De Munnik Nicolas)	Fort	1	10	1990 - 2004
	112453	<i>Paronychia polygonifolia</i> (Vill.) DC., 1805	Paronyque à feuilles de Renouée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007
	113957	<i>Plantago sempervirens</i> Crantz, 1766	Œil de chien, Plantain toujours vert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
	121177	<i>Saxifraga rotundifolia</i> L., 1753	Saxifrage à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007
	121846	<i>Scleranthus uncinatus</i> Schur, 1850	Scléranthe à crochets	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe)				2003 - 2003
	122116	<i>Sedum annuum</i> L., 1753	Orpin annuel	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	128428	<i>Valeriana pyrenaica</i> L., 1753	Valériane des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128476	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	<i>Mache doucette</i> , <i>Mache</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line), Maugé Christian		11	100	2004 - 2006
	129191	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	<i>Vesce hérissée</i> , <i>Ers velu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2004
	129263	<i>Vicia orobus</i> DC., 1815	<i>Vesce orobe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2003 - 2007
	129325	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	<i>Lentillon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1994 - 2004
	129506	<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	<i>Pensée des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme, Laigneau Françoise)	Fort			2005 - 2009
	129663	<i>Viola pyrenaica</i> Ramond ex DC., 1805	<i>Violette des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	416842	<i>Parnassius mnemosyne vernetanus</i> Fruhstorfer, 1908	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
61128	<i>Rupicapra pyrenaica</i> Bonaparte, 1845	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
Oiseaux	2966	<i>Tetrao urogallus aquitanicus</i> Ingram, 1915	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2992	<i>Perdix perdix hispaniensis</i> Reichenow, 1892	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	3533	<i>Aegolius funereus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Reptiles	444444	<i>Podarcis liolepis</i> (Boulenger, 1905)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
Angiospermes	82542	<i>Androsace vandellii</i> (Turra) Chiov., 1919	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	131688	<i>Arnica montana</i> var. <i>montana</i> L., 1753	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	133817	<i>Dianthus barbatus</i> <i>subsp. barbatus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	133835	<i>Dianthus deltoides</i> <i>subsp. deltoides</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	137992	<i>Narcissus poeticus</i> <i>subsp. poeticus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Bryidae	6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6797	<i>Sphagnum teres</i> (Schimp.) Ångstr.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Ptérédiphytes	94068	<i>Cystopteris montana</i> (Lam.) Desv., 1827	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Sarthou J.-P., Speight M.C.D.	1997	Inventaire faunistique des Diptères Syrphidae et Microdontidae du sud-ouest de la France. Bull. Soc. ent. Fr. 102 (5) : 457-480.
Informateur	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Bertrand Alain), Bertrand Alain		
	ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme)		
	ANA (Bertrand Alain), ECODIV (Muratet Jean)		
	ANA (Bertrand Alain), FDC 09 (Marty Évelyn), OGM, ONCFS Sud-Ouest (Menoni Emmanuel)		
	ANA (Bertrand Alain, Guerby Lucien, Holliger Benoît), ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ANA (Bertrand Alain), Maugé Christian		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		
	ANA (Brousseau Cécile)		
	ANA (Brousseau Cécile), CBNPMP (Garcia Jérôme)		
	ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme)		
	ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme, Laigneau Françoise)		
	ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme), Maugé Christian		
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedieu Maurice), CBNPMP (Bergès Christophe), Maugé Christian		
	ANA (Dedieu Maurice), Maugé Christian		
	ANA (Guerby Lucien)		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Chagnault Line)		
	ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris), ONCFS Sud-Ouest (Faup Étienne)		
	ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Bergès Christophe, Chagnault Line, Penin David), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), FDC 09 (Marty Evelyn), OGM		
	Anonyme		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bouet Christian)		
	ARIANE (Bouet Christian)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), Costes Roger		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Bertrand Alain		
	CBNPMP (Bergès Christophe)		
	CBNPMP (Bergès Christophe)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Cassan Sandra)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel, Penin David)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bergès Christophe), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)		
	CBNPMP (Cassan Sandra)		
	CBNPMP (Chagnault Line)		
	CBNPMP (Corriol Gilles)		
	CBNPMP (Garcia Jérôme)		
	CBNPMP (Gire Lionel)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Penin David)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		
	CEN Midi-Pyrénées (Hollingworth Terence)		
	CEN Midi-Pyrénées (Hollingworth Terence)		
	Costes Roger		
	Costes Roger		
	ECODIV (Muratet Jean)		
	EIP (Brustel Hervé)		
	EIP (Brustel Hervé)		
	FDC 09 (Marty Évelyn)		
	FDC 09 (Marty Évelyn)		
	FDC 09 (Marty Évelyn), OGM		
	ISATIS (Tessier Marc)		
	ISATIS (Tessier Marc)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		
	LPO Casseurs d'os		
	LPO Casseurs d'os (personne morale)		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian		
	MHN Toulouse (Presseq Boris)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		
	Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		
	OGM		
	OGM (personne morale)		
	ONCFS Sud-Ouest (Faup Étienne)		
	ONCFS Sud-Ouest (Menoni Emmanuel)		
	Royaud Alain		
	Royaud Alain		
	SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		
	SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		
	SHNAO (Demergès David)		
	SHNAO (Demergès David)		



Bassin versant de l'Oriège et montagnes orientales d'Ax-les-Thermes (Identifiant national : 730012135)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : Z2PZ2080)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Paris Anne (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de l'Ariège), - 730012135, Bassin versant de l'Oriège et montagnes orientales d'Ax-les-Thermes. - INPN, SPN-MNHN Paris, 35P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730012135.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Paris Anne (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de l'Ariège)

Centroïde calculé : 564074°-1755594°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 04/03/2010

Date actuelle d'avis CSRPN : 04/03/2010

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	35
9. SOURCES	35

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aude
- Département : Ariège
- Département : Pyrénées-Orientales
- Commune : Orlu (INSEE : 09220)
- Commune : Perles-et-Castelet (INSEE : 09228)
- Commune : Camurac (INSEE : 11066)
- Commune : Tignac (INSEE : 09311)
- Commune : Ax-les-Thermes (INSEE : 09032)
- Commune : Merial (INSEE : 11230)
- Commune : Vaychis (INSEE : 09325)
- Commune : Fontrabiouse (INSEE : 66081)
- Commune : Prades (INSEE : 09232)
- Commune : Comus (INSEE : 11096)
- Commune : Savignac-les-Ormeaux (INSEE : 09283)
- Commune : Fajolle (INSEE : 11135)
- Commune : Caussou (INSEE : 09087)
- Commune : Ascou (INSEE : 09023)
- Commune : Artigues (INSEE : 09020)
- Commune : Bestiac (INSEE : 09053)
- Commune : Formiguères (INSEE : 66082)
- Commune : Sorgeat (INSEE : 09298)
- Commune : Ignaux (INSEE : 09140)
- Commune : Mijanès (INSEE : 09193)
- Commune : Montailou (INSEE : 09197)
- Commune : Orgeix (INSEE : 09218)
- Commune : Unac (INSEE : 09318)
- Commune : Mérens-les-Vals (INSEE : 09189)
- Commune : Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades (INSEE : 66005)

1.2 Superficie

18551,23 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 1188

Maximale (mètre): 2052

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Ce site est localisé au sud-est du département de l'Ariège, en limite avec l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Il est constitué de différents ensembles paysagers : le plateau d'Aillou, ensemble de prairies de fauche, de pâtures et de pelouses bordé par les forêts domaniales de Montailou et de Prades ; les pâtures rocailleuses de la route des corniches d'Unac à Sorgeat ; un complexe de vallons composant le bassin versant de la Lauze et de l'Oriège, dont les versants sont occupés par des hêtraies à l'étage montagnard ; et des estives dans les parties hautes des mêmes vallées, dominées par des secteurs très minéraux où falaises et éboulis sont prépondérants. La partie haute de la vallée de l'Oriège, en amont du hameau des Forges d'Orlu, est classée en réserve nationale de chasse et de faune sauvage. Par ailleurs, plusieurs estives sont toujours actives. Le secteur constitue également un pôle touristique important pour l'économie locale : stations de ski, offre importante en matière de randonnée, refuges gardés sont présents. Les facteurs physiques et humains influant sur le milieu ont favorisé l'apparition d'une diversité d'habitats importante, permettant l'accueil d'une faune et d'une flore caractéristiques et très diversifiées.

Le site présente globalement un grand intérêt patrimonial pour la conservation des populations de Grand Tétrás (hivernage et reproduction) et de Perdrix grise de montagne. Le Lagopède alpin est également présent, notamment au sud du site. L'Ours brun fréquente régulièrement le site. Le plateau d'Aillou est constitué d'un ensemble de prairies de fauche, de pâtures et de pelouses bien conservées, et héberge notamment de nombreuses espèces d'orchidées. On y retrouve des cultures extensives avec des messicoles rares et un cortège de rhopalocères intéressant. Les soulanes de l'étage montagnard du site sont composées de pelouses rocailleuses entrecoupées de talwegs boisés. Ces ensembles abritent notamment plusieurs stations de gagées ainsi que de nombreuses orchidées. Au niveau faunistique, on peut citer la présence du Chat forestier et du Hibou petit-duc (données non déterminantes ici), ainsi que d'un important cortège de lépidoptères déterminants dont les sous-espèces pyrénéennes de l'Apollon et du Semi-Apollon (*Parnassius apollo pyrenaica*, *Parnassius mnemosyne vernetanus*). Les hêtraies montagnardes de versants abritent également des habitats de reproduction pour la Chouette de Tengmalm, et sont des zones de présence permanente de l'Isard. Les zones d'intérêt se situent essentiellement en lisière supérieure. Les milieux aquatiques sont fréquentés par la Loutre d'Europe, ainsi que par le Desman et l'Euprocte des Pyrénées pour certains d'entre eux. Ces deux derniers sont endémiques des Pyrénées (et du nord-ouest de la péninsule Ibérique pour le Desman) et leur biotope est très restrictif. Les étages subalpin et alpin abritent des secteurs de bas-marais de grand intérêt, avec la Linaigrette engainante (*Eriophorum vaginatum*), protégée régionalement, et le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), protégé nationalement. Ces milieux sont également fréquentés par le Triton palmé ou le Lézard vivipare. Des boisements à pins à crochets sont bien présents sur plusieurs secteurs. Ils sont globalement très favorables à la reproduction du Grand Tétrás, aux coléoptères saproxyliques, et sont en phase d'expansion. Enfin, divers types de pelouses et landes sont présents sur le site : on retrouve sur de très grandes superficies des landes à Rhododendron, avec une dynamique forte de fermeture. La mosaïque créée par l'imbrication de ces habitats est particulièrement appréciée par les cortèges de rhopalocères et d'odonates. La composante minérale du site est très importante au sud : de nombreux éboulis et falaises majoritairement siliceux peu végétalisés sont présents. Une grande diversité d'oiseaux nicheurs rupestres fréquente ces milieux (Aigle royal, craves, chocards, tichodromes). Une flore patrimoniale particulièrement rare est également présente, avec des communautés à Androsace de Vandelli (*Androsace vandellii*), protégée nationalement notamment.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière
- Activités hydroélectriques, barrages
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Chute d'eau, cascade
- Confluence
- Source, résurgence
- Etang

- Lac
- Vallée
- Vallon
- Talweg
- Falaise continentale
- Eboulis
- Montagne
- Sommet
- Crête
- Escarpement, versant pentu
- Versant de faible pente
- Col
- Combe
- Grotte
- Couloir d'avalanche

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Floristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Contraintes du milieu physique
- Formations végétales, étages de végétation

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La zone est circonscrite par les Pyrénées orientales au sud, la vallée de l'Ariège à l'ouest, les ruisseaux de Caussou et de l'Hers au nord, la crête frontière avec le bassin versant de l'Aude au nord-est, et enfin la transition vers le Donezan au sud-est. Ainsi le site englobe trois entités géomorphologiquement différentes : les montagnes du col du Chioula au nord-ouest du site, englobant le plateau du pays d'Aillou et le massif du Signal du Chioula jusqu'à Unac ; les vallées montagnardes boisées du ruisseau de la Lauze et de ses affluents au nord-est du site ; la vallée de l'Oriège au sud du site. L'ensemble de la zone fait l'objet d'un réseau

dense de données déterminantes d'habitats, de flore et de faune. Deux domaines skiables sont inclus dans le périmètre : le domaine de ski nordique d'Asou, peu artificialisé et présentant divers enjeux naturels, et le domaine de ski de piste d'Ascou-Pailhères, assez artificialisé mais très riche de données déterminantes.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Equipements sportifs et de loisirs	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Ecobuage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Cueillette et ramassage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Réintroductions	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Incendies	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Antagonisme avec une espèce introduite	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Lichens - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Orthoptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Odonates - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Bryophytes - Reptiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Oiseaux - Ascomycètes - Basidiomycètes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34 <i>Pelouses calcicoles sèches et steppes</i>			1	
	36 <i>Pelouses alpines et subalpines</i>			5	
	36.3 <i>Pelouses acidiphiles alpines et subalpines</i>			8	
	36.4 <i>Pelouses calcicoles alpines et subalpines</i>			1	
	37 <i>Prairies humides et mégaphorbiaies</i>			1	
	38 <i>Prairies mésophiles</i>			5	
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>			40	
	42 <i>Forêts de conifères</i>			2	
	43 <i>Forêts mixtes</i>			1	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	51.11 <i>Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses</i>			1	
	53 <i>Végétation de ceinture des bords des eaux</i>			1	
	54.4 <i>Bas-marais acides</i>			1	
	62 <i>Falaises continentales et rochers exposés</i>			6	
	63 <i>Neiges et glaces éternelles</i>			1	
	65 <i>Grottes</i>			1	
	31.8 <i>Fourrés</i>			1	
	31.4 <i>Landes alpines et boréales</i>			10	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			1	
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>			1	
	24 <i>Eaux courantes</i>			1	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83 <i>Vergers, bosquets et plantations d'arbres</i>			1	
	82 <i>Cultures</i>			1	
	86 <i>Villes, villages et sites industriels</i>			1	
	61 <i>Eboulis</i>			8	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	<i>Calotriton des Pyrénées, Euprocte des Pyrénées</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ECODIV (Muratet Jean), ONCFS Sud-Ouest (Baraillé Gérard, Bonifait , Larvol , Marty , Menaut Pierre)		1	105	1985 - 2006
	444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<i>Triton palmé</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ECODIV (Muratet Jean), ONCFS Sud-Ouest (Baraillé Gérard, Bonifait)		1	115	1995 - 2008
Basidiomycètes	41983	<i>Climacocystis borealis</i> (Fr. : Fr.) Kotlaba & Pouzar	<i>Polypore boréal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1994
	35299	<i>Cortinarius olivaceofuscus</i> Kühner		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	35761	<i>Cortinarius triumphans</i> Fr.	<i>Cortinaire triomphant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Costes Roger				1990 - 1990
	40277	<i>Cyathus stercoreus</i> (Schw.) de Toni	<i>Cyathe coprophile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1997 - 1997
	38190	<i>Cystoderma terreyi</i> (Berkeley & Br.) Harmaja		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	35896	<i>Flammulaster limulatus</i> (Fr.) Watling		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	43412	<i>Gloeoporus taxicola</i> (Pers.) Gilbertson & Ryvarden		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	42743	<i>Hydnellum caeruleum</i> (Hornemann : Fr.) P. Karsten		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	36972	<i>Hypholoma elongatum</i> (Pers. : Fr.) Ricken		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	514277	<i>Lactarius curtus</i> Britzelmayer	Lactaire cireux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bouet Christian)				1995 - 1995
	39306	<i>Lactarius fuliginosus</i> (Fr. : Fr.) Fr.	Lactaire fuligineux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	39308	<i>Lactarius fuliginosus</i> var. <i>albipes</i> (J.E. Lange) Bon	Lactaire à pied blanc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriol Gilles)				2005 - 2005
	464375	<i>Lepista panaeolus</i> (Fr.) P. Karsten	Argouane	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1994
	31407	<i>Mycena pterigena</i> (Fr. : Fr.) Kummer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				2004 - 2004
	34373	<i>Pleurotus cornucopiae</i> (Paulet) Quélet	Corne d'abondance	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1994
	465164	<i>Psathyrella hirtosquamulosa</i> (Peck) A.H. Smith		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriol Gilles)				2005 - 2005
	37556	<i>Psathyrella leucotephra</i> (Berk. & Br.) P.D. Orton		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1997 - 1997
	34506	<i>Resupinatus applicatus</i> (Batsch : Fr.) S.F. Gray		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Bryophytes	6740	<i>Sphagnum denticulatum</i> Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			1996 - 1996
	6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			1996 - 1996
	6797	<i>Sphagnum teres</i> (Schimp.) Ångstr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris), Royaud Alain	Moyen			1996 - 2007
Coléoptères	223973	<i>Abdera flexuosa</i> (Paykull, 1799)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	6	2004 - 2005
	200336	<i>Aesalus scarabaeoides</i> (Panzer, 1795)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		5	5	1993 - 1993
	11510	<i>Ampedus nigrinus</i> (Herbst, 1784)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	1	2004 - 2004
	240357	<i>Ampedus pomorum</i> (Herbst, 1784)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	1	2005 - 2005
	240360	<i>Ampedus rufipennis</i> (Stephens, 1830)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	1	2004 - 2004
	11520	<i>Denticollis rubens</i> Piller & Mitterpacher, 1783		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	14	2004 - 2005
	416815	<i>Dirhagus lepidus</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	1	2005 - 2005
	234618	<i>Dissoleucas niveirostris</i> (Fabricius, 1798)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	4	2004 - 2005
	11402	<i>Eucnemis capucina</i> Ahrens, 1812		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	1	2005 - 2005
	234860	<i>Hylis cariniceps</i> (Reitter, 1902)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	4	2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	234861	<i>Hylis foveicollis</i> (C.G. Thomson, 1874)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	1	2005 - 2005
	234862	<i>Hylis olexai</i> (Palm, 1955)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	1	2005 - 2005
	12159	<i>Ischnomera cinerascens</i> (Pandellé in Grénier, 1867)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	2	2004 - 2005
	224049	<i>Ischnomera sanguinicollis</i> (Fabricius, 1787)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	2	2004 - 2005
	12068	<i>Melandrya caraboides</i> Latreille, 1818		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	25	2004 - 2005
	11671	<i>Mycetophagus fulvicollis</i> Fabricius, 1792		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	2	2004 - 2005
	224039	<i>Mycetophagus piceus</i> (Fabricius, 1777)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	4	2004 - 2005
	223966	<i>Orchesia minor</i> Walker, 1837		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	3	2004 - 2005
	12211	<i>Oxymirus cursor</i> Linnaeus, 1758		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	29	2004 - 2005
	8282	<i>Platycerus caraboides</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Chevrette bleue</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	2	2004 - 2005
	234610	<i>Platyrhinus resinosus</i> (Scopoli, 1763)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	2	2004 - 2005
	234609	<i>Platystomos albinus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	8	2004 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	10512	<i>Sinodendron cylindricum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Sinodendre cylindrique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	16	1993 - 2005
	240499	<i>Stenagostus rhombeus</i> (Olivier, 1790)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	1	2004 - 2004
	224166	<i>Tetratoma ancora</i> Fabricius, 1790		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	19	2004 - 2005
	12062	<i>Tetratoma fungorum</i> Fabricius, 1790		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	1	2005 - 2005
	235421	<i>Thymalus limbatus</i> (Fabricius, 1787)	<i>Fausse-casside des champignons</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	3	2004 - 2005
	11858	<i>Tillus elongatus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	18	2004 - 2005
	234837	<i>Triplax aenea</i> (Schaller, 1783)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	2	2004 - 2005
	234845	<i>Triplax scutellaris</i> Charpentier, 1825		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		1	1	2005 - 2005
Crustacés	237165	<i>Oritoniscus remyi</i> Dalens, 1964		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1997 - 1997
Diptères	217369	<i>Arctophila bombiforme</i> (Fallén, 1810)		Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Hollingworth Terence)		1	1	1995 - 1995
Lépidoptères	219814	<i>Boloria eunomia</i> (Esper, 1799)	<i>Nacré de la Bistorte (Le), Vanesse loyale (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc), ONCFS Sud-Ouest (Soulé)		1	5	2003 - 2005
	53918	<i>Boloria pales</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Nacré subalpin (Le), Palès (Le), Nacré alpin (Le), Pales (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	1	2002 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53294	<i>Carcharodus lavatherae</i> (Esper, 1783)	Hespérie de l'Épiaire (L'), Hespérie de la Lavatère (L'), Marbré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		5	5	2004 - 2004
	53425	<i>Chazara briseis</i> (Linnaeus, 1764)	Hermite (L'), Ermite (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		1	1	2005 - 2005
	53663	<i>Coenonympha glycerion</i> (Borkhausen, 1788)	Fadet de la Mélique (Le), Iphis (L'), Semi-Procris (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc)		4	5	2005 - 2006
	53516	<i>Erebia gorgone</i> Boisduval, 1833	Moiré pyrénéen (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	1	2002 - 2002
	53485	<i>Erebia triaria</i> (de Prunner, 1798)	Moiré printanier (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	5	2002 - 2004
	54191	<i>Eumedonia eumedon</i> (Esper, 1780)	Argus de le Sanguinaire (L'), Eumedon (L'), Argus noir (L'), Argus capucin (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait), SHNAO (Demergès David)		1	1	2004 - 2006
	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise (Le), Artémis (L'), Damier printanier (Le), Mélitée des marais (La), Mélitée de la Scabieuse (La), Damier des marais (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ONCFS Sud-Ouest (Soulié)		1	1	2003 - 2004
	199775	<i>Maculinea rebeli</i> (Hirschke, 1904)	Azuré de la Croisette (L'), Argus bleu marine (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait , Soulié), SHNAO (Demergès David)		1	2	2003 - 2006
	219808	<i>Melitaea deione</i> (Geyer, 1832)	Mélitée des Linaires (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	1	2004 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	416803	<i>Parnassius apollo pyrenaica</i> <i>Harcourt-Bath, 1896</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	1	1995 - 2004
	416842	<i>Parnassius mnemosyne vernetanus</i> <i>Fruhstorfer, 1908</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		1	20	1995 - 2005
	219764	<i>Polyommatus amandus</i> <i>(Schneider, 1792)</i>	<i>Azuré de la Jarosse (L'), Argus ligné (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONCFS Sud-Ouest (Soulé)		1	1	2004 - 2004
	53229	<i>Pyrgus alveus</i> <i>(Hübner, 1803)</i>	<i>Hespérie du Faux-Buis, Plain-Chant (Le), Dé-à-jouer (Le), Hespérie frillitaire (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	1	2002 - 2004
	219755	<i>Satyrrium w-album</i> <i>(Knoch, 1782)</i>	<i>Thécla de l'Orme (La), Thécla à W blanc (La), W blanc (Le), Thècle W-album (La), Thécla W-Blanc (La), Porte-Queue brun à une ligne blanche (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	1	2004 - 2004
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	<i>Desman des Pyrénées, Rat-trompette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Bertrand Alain, CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), Observatoire de la Montagne (Aspirot), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	2	1976 - 2004
	60630	<i>Lutra lutra</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	1	2004 - 2008
	60731	<i>Mustela putorius</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Putois d'Europe, Furet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Évelyn)		1	1	2001 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	61128	<i>Rupicapra pyrenaica</i> <i>Bonaparte, 1845</i>	<i>Isard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme, Delmas Norbert), ONCFS Sud-Ouest (Menaut Pierre)		1	3	1997 - 2005
Mollusques	199831	<i>Abida pyrenaearia</i> <i>(Michaud, 1831)</i>	<i>Maillot des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
	162690	<i>Cochlostoma nouleti</i> <i>(Dupuy, 1851)</i>	<i>Cochlostome des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
	336326	<i>Pyrenaearia carascalopsis</i> <i>(Fagot, 1884)</i>	<i>Hélice du Val d'Aran</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
Odonates	65151	<i>Coenagrion hastulatum</i> <i>(Charpentier, 1825)</i>	<i>Agrion à fer de lance, Agrion hasté (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	5	2004 - 2004
	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> <i>(Charpentier, 1840)</i>	<i>Agrion de Mercure</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	2	2004 - 2004
	199685	<i>Cordulegaster bidentata</i> <i>Selys, 1843</i>	<i>Cordulégastre bidenté (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	5	2004 - 2004
	65115	<i>Ischnura pumilio</i> <i>(Charpentier, 1825)</i>	<i>Agrion nain (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	1	2004 - 2004
	65352	<i>Leucorrhinia dubia</i> (Vander Linden, 1825)	<i>Leucorrhine douteuse (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	10	2004 - 2004
	199688	<i>Somatochlora metallica</i> <i>metallica</i> (Vander Linden, 1825)	<i>Cordulie métallique (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	1	2004 - 2004
	65327	<i>Sympetrum flaveolum</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Sympétrum jaune d'or (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Maurette Jean), CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		1	1	1990 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3533	<i>Aegolius funereus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Nyctale de Tengmalm, Chouette de Tengmalm</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), FDC 09 (Marty Évelyn), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait , Defos du Rau Pierre, Menoni Emmanuel)		1	1	2004 - 2005
	2645	<i>Aquila chrysaetos</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Aigle royal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONCFS Sud-Ouest (Marty)		2	2	1997 - 2005
	2938	<i>Falco peregrinus Tunstall, 1771</i>	<i>Faucon pèlerin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		2	2	1995 - 2005
	2957	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i> Hartert, 1921	<i>Lagopède des Pyrénées</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : FDC 09 (Marty Évelyn)		1	1	2000 - 2005
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Évelyn), OGM, ONCFS Sud-Ouest (Defos du Rau Pierre, Menaut Pierre, Menoni Emmanuel)		1	15	1995 - 2005
	2992	<i>Perdix perdix hispaniensis</i> Reichenow, 1892		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain), FDC 09 (Marty Évelyn), OGM, ONCFS Sud-Ouest (Larvol , Marty , Menaut Pierre, Menoni Emmanuel)		1	18	1990 - 2005
	4485	<i>Pyrhocorax graculus</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Chocard à bec jaune</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONCFS Sud-Ouest (Menoni Emmanuel)		1	1	2002 - 2002
	4488	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Crave à bec rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONCFS Sud-Ouest (Menoni Emmanuel)		2	2	2004 - 2004
	2966	<i>Tetrao urogallus aquitanicus</i> Ingram, 1915		Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : OGM		1	1	2005 - 2005
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), FDC 09 (Marty Évelyn), OGM, ONCFS Sud-Ouest (Menaut Pierre, Menoni Emmanuel)		1	80	1995 - 2005
3780	<i>Tichodroma muraria</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tichodrome échelette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONCFS Sud-Ouest		1	1	1996 - 1996	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	130750	<i>Achillea ptarmica</i> subsp. <i>pyrenaica</i> (Sibth. ex Godr.) Heimerl, 1884	<i>Achillée des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2005 - 2007
	80546	<i>Agrostemma githago</i> L., 1753	<i>Lychnis Nielle, Nielle des blés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line)		11	100	2005 - 2006
	81076	<i>Alchemilla flabellata</i> Buser, 1891	<i>Alchémille en éventail, Alchémille flabellée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002
	81543	<i>Allium victorialis</i> L., 1753	<i>Ail victoriale, Herbe à neuf chemises, Ail de la Sainte-Victoire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), ONCFS Sud-Ouest (Cugnasse Jean-Marc, Faup Étienne, Gomes Régis, Marbezy , Paris Anne, Privat Gilles)		101	1000	2002 - 2007
	82542	<i>Androsace vandellii</i> (Turra) Chiov., 1919	<i>Androsace de Vandelli</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007
	131494	<i>Anthyllis vulneraria</i> subsp. <i>vulnerarioides</i> (All.) Arcang., 1894	<i>Anthyllide fausse Vulnéraire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	83055	<i>Antirrhinum latifolium</i> Mill., 1768	<i>Muflier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2006 - 2006
	83058	<i>Antirrhinum majus</i> L., 1753	<i>Muflier à grandes fleurs, Gueule-de-lion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)				2003 - 2003
	83303	<i>Arabis ciliata</i> Clairv., 1811	<i>Arabette ciliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	131688	<i>Arnica montana</i> var. <i>montana</i> L., 1753	<i>Herbe aux pêcheurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		11	100	1995 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	83890	<i>Amoseris minima</i> (L.) Schweigg. & Körte, 1811	<i>Amosérés naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1994 - 2004
	84229	<i>Asarina procumbens</i> Mill., 1768	<i>Muflier asaret, Petit Asaret</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel, Penin David), Maugé Christian				2000 - 2005
	131902	<i>Astragalus alpinus</i> subsp. <i>alpinus</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
	131928	<i>Astragalus sempervirens</i> subsp. <i>sempervirens</i> Lam., 1783	<i>Astragale toujours vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	84937	<i>Astrantia minor</i> L., 1753	<i>Petite Astrance, Sanicle de montagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2003 - 2007
	87699	<i>Campanula preclatoria</i> Timb.-Lagr., 1873	<i>Campanule à chapelet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)		11	100	2003 - 2007
	132776	<i>Carex ornithopoda</i> subsp. <i>ornithopodioides</i> (Hausm.) Nyman, 1882	<i>Laïche faux Pied-d'oiseau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	88753	<i>Carex paniculata</i> L., 1755	<i>Laïche paniculée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)				2004 - 2004
	88840	<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	<i>Laïche à bec, Laïche en ampoules</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles, Gire Lionel, Penin David), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				1995 - 2007
	89574	<i>Centaurea cyanus</i> L., 1753	<i>Barbeau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme)		1001	10000	1995 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	89647	<i>Centaurea montana</i> L., 1753	<i>Bleuet des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)				2004 - 2004
	89728	<i>Centaurea triumfetti</i> All., 1773	<i>Centaurée de Lyon, Centaurée de Trionfetti, Centaurée axillaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
	91118	<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L., 1753	<i>Dorine à feuilles alternes, Cresson de rocher, Cresson doré, Hépatique dorée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	91144	<i>Cicerbita alpina</i> (L.) Wallr., 1822	<i>Mulgédie des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe), Maugé Christian				2003 - 2005
	91398	<i>Cirsium rivulare</i> (Jacq.) All., 1789	<i>Cirse des ruisseaux, Cirse de Salzbourg</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)				2004 - 2004
	133542	<i>Crocus vernus</i> subsp. <i>albiflorus</i> (Kit. ex Schult.) Ces., 1844	<i>Crocus de printemps, Crocus printanier, Crocus de Naples, Crocus blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Gire Lionel, Leblond Nicolas)		11	100	2003 - 2003
	94145	<i>Cytisus oromediterraneus</i> Rivas Mart. & al., 1984	<i>Cytise oroméditerranéen, Genêt oroméditerranéen, Genêt purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		1001	10000	2002 - 2007
	133817	<i>Dianthus barbatus</i> subsp. <i>barbatus</i> L., 1753	<i>Oeillet barbu, Oeillet de Girardin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2003 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rossolis à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), ONCFS Sud-Ouest (Cugnasse Jean-Marc, Defos du Rau Pierre, Gomes Régis, Marbezy, Menoni Emmanuel, Paris Anne, Privat Gilles)	Moyen	101	1000	1995 - 2007
	96127	<i>Epilobium alpestre</i> (Jacq.) Krock., 1787	Épilobe des Alpes, Épilobe alpestre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Gire Lionel, Penin David)				2003 - 2003
	96861	<i>Eriophorum vaginatum</i> L., 1753	Linaigrette vaginée, Linaigrette engainée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Hausher Évelyne, Maugé Christian, ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)				2003 - 2006
	134255	<i>Erodium malacoides</i> subsp. <i>malacoides</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium Fausse-Mauve, Érodium à feuilles de Mauve	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 1995
	97140	<i>Eryngium bourgatii</i> Gouan, 1773	Panicaut de Bourgat	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	98045	<i>Festuca airoides</i> Lam., 1788	Fétuque fausse-canche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	98407	<i>Festuca niphobia</i> (St.-Yves) Kerguelen, 1976	Fétuque des neiges	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	99180	<i>Gagea fragifera</i> (Vill.) E. Bayer & G. López, 1989	Gagée fistuleuse, Gagée de Liotard	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Gire Lionel, Leblond Nicolas)		1	10	2003 - 2003
	134801	<i>Gagea lutea</i> subsp. <i>lutea</i> (L.) Ker Gawl., 1809	Gagée jaune, Gagée des bois, Étoile jaune, Ornithogale jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Penin David), ONCFS Sud-Ouest (Menaut Pierre)		1	10	2002 - 2003
	99931	<i>Gentiana pyrenaica</i> L., 1767	Gentiane des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas), Maugé Christian				2002 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	100128	<i>Geranium pratense</i> L., 1753	<i>Géranium des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)				2004 - 2004
	100212	<i>Geum pyrenaicum</i> Mill., 1768	<i>Benoîte des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Gire Lionel, Leblond Nicolas)				2003 - 2003
	103028	<i>Hugueninia tanacetifolia</i> (L.) Rchb., 1832	<i>Hugueninie à feuilles de tanaïsie, Vélar à feuilles de Tanaisie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)				2004 - 2004
	103292	<i>Hypericum linariifolium</i> Vahl, 1790	<i>Millepertuis à feuilles de lin, Millepertuis à feuilles de saule, Millepertuis à feuilles linéaires</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1994 - 2005
	103478	<i>Iberis pinnata</i> L., 1755	<i>Ibérus à feuilles pennatifides</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line)		11	100	2006 - 2006
	105492	<i>Leontodon duboisii</i> Sennen, 1936	<i>Léontodon de Dubois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	105992	<i>Lilium pyrenaicum</i> Gouan, 1773	<i>Lis des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Penin David), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), ECODIV (Muratet Jean), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), ONCFS Sud-Ouest (Bisquey Laurent, Paris Anne)	Fort	11	100	1995 - 2007
	106150	<i>Linaria arvensis</i> (L.) Desf., 1799	<i>Linaire des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Maugé Christian		1	10	1995 - 2004
	106367	<i>Listera cordata</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Listère à feuilles cordées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106457	<i>Loiseleuria procumbens</i> (L.) Desv., 1813	<i>Azalée naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Cassan Sandra), Maugé Christian, ONCFS Sud-Ouest (Defos du Rau Pierre, Menoni Emmanuel)				2003 - 2005
	106761	<i>Lunaria rediviva</i> L., 1753	<i>Lunaire vivace, Lunaire odorante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
	108840	<i>Mucizonia sedoides</i> (DC.) D.A.Webb, 1961	<i>Orpin de Candolle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	108898	<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	<i>Muscari à grappes, Muscari négligé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Chagnault Line)		1	10	2004 - 2006
	109239	<i>Narcissus bicolor</i> L., 1762		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)				2004 - 2004
	137992	<i>Narcissus poeticus</i> subsp. <i>poeticus</i> L., 1753	<i>Narcisse des poètes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), Maugé Christian		11	100	1995 - 2005
	109648	<i>Nigritella gabasiana</i> Teppner & E.Klein, 1993	<i>Nigritelle de Gabas</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2004 - 2004
	111234	<i>Oreochloa elegans</i> (Sennen) A.W.Hill, 1933	<i>Seslérie élégante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2005
	111980	<i>Oxytropis halleri</i> Bunge ex W.D.J.Koch, 1844	<i>Oxytropis de Haller</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	112285	<i>Papaver argemone</i> L., 1753	<i>Pavot argémone, Coquelicot Argémone</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme), Maugé Christian		11	100	1994 - 2008
	112391	<i>Paradisea liliastrum</i> (L.) Bertol., 1840	<i>Lis des Alpes, Paradisie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)		11	100	2004 - 2004

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	112574	<i>Pedicularis comosa</i> L., 1753	<i>Pédiculaire chevelue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David)		11	100	2002 - 2003
	112586	<i>Pedicularis mixta</i> Gren., 1853	<i>Pédiculaire mixte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles, Gire Lionel, Penin David), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2003 - 2007
	112591	<i>Pedicularis pyrenaica</i> J.Gay, 1832	<i>Pédiculaire des marais, Pédiculaire des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian, ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)				1997 - 2006
	112871	<i>Peucedanum oreoselinum</i> (L.) Moench, 1794	<i>Persil des montagnes, Persil de cerf</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)				2003 - 2003
	112872	<i>Peucedanum ostruthium</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	<i>Impérateur, Benjoin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2004 - 2007
	113397	<i>Phyteuma pyrenaicum</i> R.Schulz, 1904	<i>Raiponce des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
	115587	<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop., 1771	<i>Potentille des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				1995 - 2007
	115619	<i>Potentilla pyrenaica</i> Ramond ex DC., 1805	<i>Potentille des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas), Maugé Christian				2002 - 2006
	139365	<i>Primula elatior</i> subsp. <i>intricata</i> (Gren. & Godr.) Widmer, 1891	<i>Primevère intriquée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Gire Lionel, Leblond Nicolas), ISATIS (Tessier Marc), ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)		11	100	2003 - 2008
	139460	<i>Pseudorchis albida</i> subsp. <i>albida</i> (L.) Á.Löve & D.Löve, 1969	<i>Orchis blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	139513	<i>Pulsatilla alpina</i> subsp. <i>apiifolia</i> (Scop.) Nyman, 1878	<i>Pulsatille à feuilles d'Ache</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris)	Fort	1	10	2003 - 2007
	116459	<i>Pulsatilla vernalis</i> (L.) Mill., 1768	<i>Anémone printanière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas), ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)				2002 - 2005
	116932	<i>Ranunculus arvensis</i> L., 1753	<i>Renoncule des champs, Chauss-trappe des blés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line)		1	10	2005 - 2006
	117174	<i>Ranunculus platanifolius</i> L., 1767	<i>Renoncule à feuilles de platane</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Gire Lionel, Penin David)				2003 - 2003
	117446	<i>Reseda glauca</i> L., 1753	<i>Réséda glauque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian				2004 - 2005
	119525	<i>Rumex longifolius</i> DC., 1815	<i>Oseille à feuilles allongées, Rumex à feuilles longues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	140427	<i>Sagina saginoides</i> subsp. <i>pyrenaica</i> (Rouy) Font Quer, 1949	<i>Sagine des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	119952	<i>Salix aurita</i> L., 1753	<i>Saule à oreillettes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	120976	<i>Saxifraga aquatica</i> Lapeyr., 1801	<i>Saxifrage aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2005 - 2007
	121031	<i>Saxifraga cuneifolia</i> L., 1759	<i>Saxifrage à feuilles en coin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2003 - 2007
	121059	<i>Saxifraga geranioides</i> L., 1755	<i>Saxifrage faux-geranium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2001 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	121110	<i>Saxifraga media</i> Gouan, 1773	<i>Saxifrage moyen</i> , <i>Saxifrage intermédiaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2003
	140677	<i>Saxifraga pentadactylis</i> subsp. <i>pentadactylis</i> Lapeyr., 1801	<i>Saxifrage pentadactyle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2001 - 2007
	121603	<i>Scilla autumnalis</i> L., 1753	<i>Scille d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2004
	122281	<i>Sedum villosum</i> L., 1753	<i>Orpin pubescent</i> , <i>Orpin velu</i> , <i>Sedum vilieux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007
	140929	<i>Sempervivum tectorum</i> subsp. <i>tectorum</i> L., 1753	<i>Grande joubarbe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2005 - 2006
	122651	<i>Senecio leucophyllus</i> DC., 1813	<i>Herbe du Mézenc</i> , <i>Séneçon argenté</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), ECODIV (Muratet Jean), Maugé Christian	Fort			1995 - 2005
	123485	<i>Silene gallica</i> L., 1753	<i>Silène de France</i> , <i>Silène d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2004 - 2004
	123651	<i>Silene suecica</i> (Lodd.) Greuter & Burdet, 1982	<i>Silène de Suède</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)				2005 - 2005
	141400	<i>Stachys annua</i> subsp. <i>annua</i> (L.) L., 1763	<i>Épiaire annuelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile), CBNPMP (Garcia Jérôme)				2008 - 2008
	125226	<i>Streptopus amplexifolius</i> (L.) DC., 1805	<i>Streptope à feuilles embrassantes</i> , <i>Uvulaire</i> , <i>Uvulaire à feuilles embrassantes</i> , <i>Sceau-de-Salomon rameux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2004 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125319	<i>Swertia perennis</i> L., 1753	<i>Swertie pérenne, Swertie vivace</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Fontaine Jean-Marc), CBNPMP (Gire Lionel, Penin David), Maugé Christian		11	100	2003 - 2006
	141553	<i>Teucrium aureum</i> subsp. <i>aureum</i> Schreb., 1773	<i>Germandrée dorée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1995 - 1995
	126008	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	<i>Germandrée des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	127237	<i>Trifolium badium</i> Schreb., 1804	<i>Trèfle brun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007
	127482	<i>Trifolium spadiceum</i> L., 1755	<i>Trèfle jaune doré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	127872	<i>Trollius europaeus</i> L., 1753	<i>Trolle d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David)	Fort			2002 - 2004
	128315	<i>Utricularia minor</i> L., 1753	<i>Petite utriculaire, Utrriculaire mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Gire Lionel, Penin David)				2003 - 2003
	128470	<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv., 1809	<i>Mâche à fruits velus, Valérianelle à fruits velus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)				2005 - 2005
	128810	<i>Veronica bellidioides</i> L., 1753	<i>Véronique fausse Pâquerette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	128970	<i>Veronica praecox</i> All., 1789	<i>Véronique précoce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
	129260	<i>Vicia onobrychioides</i> L., 1753	<i>Vesce fausse esparcette, Vesce faux Sainfoin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian		11	100	1995 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	82783	<i>Anogramma leptophylla</i> (L.) Link, 1841	<i>Anogramme à feuilles minces, Grammitis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian				2003 - 2004
	94068	<i>Cystopteris montana</i> (Lam.) Desv., 1827	<i>Cystoptéris des montagnes, Cystoptéride des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
	103841	<i>Isoetes echinospora</i> Durieu, 1861	<i>Isoète à spores spinuleuses</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian, ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)				1995 - 2004
	103843	<i>Isoetes lacustris</i> L., 1753	<i>Isoète des lacs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)				2004 - 2004
	115046	<i>Polystichum braunii</i> (Spenn.) Fée, 1852	<i>Polystic de Braun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)				2004 - 2004
Reptiles	79285	<i>Iberolacerta bonnali</i> (Lantz, 1927)	<i>Lézard de Bonnal</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONCFS Sud-Ouest		1	1	1999 - 1999
	444444	<i>Podarcis liolepis</i> (Boulenger, 1905)	<i>Lézard catalan</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		1	1	2005 - 2005

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	<i>Grenouille rousse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		1	1	1995 - 2004
Ascomycètes	48067	<i>Hypocrea pulvinata</i> Fuckel		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
Basidiomycètes	35475	<i>Cortinarius purpurascens</i> Fr.	<i>Cortinaire pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles)				1992 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	29534	<i>Gyroporus cyanescens</i> (Bull. : Fr.) Quélet	<i>Bolet indigotier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), Costes Roger				1990 - 1992
	30126	<i>Hygrocybe coccinea</i> (J.C. Sch. : Fr.) Kummer	<i>Hygrophore cocciné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
	469744	<i>Hygrocybe persistens</i> var. <i>langei</i> (Kühner) Bon		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Costes Roger				1990 - 1990
	38868	<i>Pluteus nanus</i> (Pers. : Fr.) Kummer	<i>Plutée nain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriol Gilles)				2005 - 2005
	29660	<i>Porphyrellus porphyrosporus</i> (Fr.) E.-J. Gilbert	<i>Bolet porphyre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Costes Roger				1990 - 1990
	39751	<i>Russula foetens</i> (Pers. : Fr.) Pers.	<i>Russule fétide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1992 - 1992
	39862	<i>Russula laurocerasi</i> Melzer	<i>Russule laurier-cerise</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), Costes Roger				1990 - 1997
	33211	<i>Tricholoma cingulatum</i> (Almf. : Fr.) Jacobasch	<i>Tricholome ceinturé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				2004 - 2004
Lépidoptères	53569	<i>Erebia meolans</i> (de Prunner, 1798)	<i>Moiré des Fétuques</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme, Legal Luc)		1	1	2002 - 2002
Phanérogames	81614	<i>Alopecurus alpinus</i> Vill., 1786	<i>Vulpin de Gérard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2006
	81899	<i>Alyssum diffusum</i> Ten., 1815	<i>Alysse diffuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas), Maugé Christian				2002 - 2003
	87021	<i>Bupleurum angulosum</i> L., 1753	<i>Buplèvre anguleux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2004 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	87545	<i>Calycocorsus stipitatus</i> (Jacq.) Rauscher, 1966	<i>Calycocorsus stipité, Willemetie stipitée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2006
	87636	<i>Campanula erinus</i> L., 1753	<i>Campanule érinus, Campanule à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1994 - 1994
	87693	<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	<i>Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)				2003 - 2003
	89928	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	<i>Céphalanthère rouge, Elléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)		11	100	2003 - 2003
	133303	<i>Cirsium acaulon</i> subsp. <i>acaulon</i>	<i>Cirse sans tige</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Gire Lionel, Penin David), Maugé Christian				2003 - 2005
	133499	<i>Crepis albida</i> subsp. <i>albida</i> Vill., 1779	<i>Crépide blanchâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel, Penin David)				2003 - 2004
	133835	<i>Dianthus deltoides</i> subsp. <i>deltoides</i> L., 1753	<i>Oeillet couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)	Moyen	11	100	1997 - 2007
	96165	<i>Epilobium duriaei</i> J.Gay ex Godr., 1849	<i>Épilobe de Durieu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	98981	<i>Fritillaria nigra</i> Mill., 1768	<i>Fritillaire noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian		1	10	1995 - 2005
	135019	<i>Gentiana burseri</i> subsp. <i>burseri</i> Lapeyr., 1813	<i>Gentiane de Burser</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Penin David), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		11	100	2002 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	159985	<i>Limodorum abortivum subsp. abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté, Limodore sans feuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)				2003 - 2004
	106275	<i>Linum alpinum</i> Jacq., 1762	<i>Lin des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)				2004 - 2005
	106379	<i>Lithospermum arvense</i> L., 1753	<i>Charée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme)		11	100	2005 - 2008
	106846	<i>Luzula nivea</i> (Nathl.) DC., 1805	<i>Luzule blanche, Luzule des neiges</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Penin David), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		11	100	1995 - 2007
	106861	<i>Luzula sudetica</i> (Willd.) Schult., 1814	<i>Luzule des Sudètes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002
	108874	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Muscari à toupet, Muscari chevelu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Bergès Christophe, Chagnault Line, Penin David), Maugé Christian		11	100	2004 - 2006
	110945	<i>Orchis pallens</i> L., 1771	<i>Orchis pâle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Guerby Lucien, Holliger Benoît), ARIANE (De Munnik Nicolas)	Fort	1	10	1990 - 2004
	112453	<i>Paronychia polygonifolia</i> (Vill.) DC., 1805	<i>Paronyque à feuilles de Renouée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007
	113957	<i>Plantago sempervirens</i> Crantz, 1766	<i>Œil de chien, Plantain toujours vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
	121177	<i>Saxifraga rotundifolia</i> L., 1753	<i>Saxifrage à feuilles rondes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2001 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	121846	<i>Scleranthus uncinatus</i> Schur, 1850	<i>Scléranthe à crochets</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe)				2003 - 2003
	122116	<i>Sedum annuum</i> L., 1753	<i>Orpin annuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CNBPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2002 - 2007
	141121	<i>Silene ciliata</i> subsp. <i>ciliata</i> Pourr., 1788	<i>Silène cilié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2006
	126563	<i>Thymus polytrichus</i> A.Kern. ex Borbás, 1890	<i>Thym à pilosité variable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002
	128428	<i>Valeriana pyrenaica</i> L., 1753	<i>Valériane des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CNBPMP (Corriol Gilles), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				1995 - 2007
	128445	<i>Valeriana tripteris</i> L., 1753	<i>Valériane à trois folioles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2005 - 2005
	128476	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	<i>Mache doucette, Mache</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CNBPMP (Chagnault Line), Maugé Christian		11	100	2004 - 2006
	129191	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	<i>Vesce hérissée, Ers velu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2003 - 2004
	129263	<i>Vicia orobus</i> DC., 1815	<i>Vesce orobe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CNBPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2003 - 2007
	129325	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	<i>Lentillon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				1994 - 2004
	129506	<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	<i>Pensée des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CNBPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme, Laigneau Françoise)	Fort			2005 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129663	<i>Viola pyrenaica</i> <i>Ramond ex DC., 1805</i>	<i>Violette des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)				2002 - 2002

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	53865	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	416842	<i>Parnassius mnemosyne vernetanus</i> Fruhstorfer, 1908	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)				
61128	<i>Rupicapra pyrenaica</i> Bonaparte, 1845	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
Oiseaux	2645	<i>Aquila chrysaetos</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	2966	<i>Tetrao urogallus aquitanicus</i> Ingram, 1915	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2992	<i>Perdix perdix hispaniensis</i> Reichenow, 1892	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3533	<i>Aegolius funereus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)				
3780	<i>Tichodroma muraria</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4485	<i>Pyrrhocorax graculus</i> (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4488	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Reptiles	79285	<i>Iberolacerta bonnali</i> (Lantz, 1927)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	444444	<i>Podarcis liolepis</i> (Boulenger, 1905)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	82542	<i>Androsace vandellii</i> (Turra) Chiov., 1919	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	131688	<i>Arnica montana</i> var. <i>montana</i> L., 1753	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	132776	<i>Carex ornithopoda</i> subsp. <i>ornithopodioides</i> (Hausm.) Nyman, 1882	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	133817	<i>Dianthus barbatus</i> subsp. <i>barbatus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	133835	<i>Dianthus deltoides</i> subsp. <i>deltoides</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
137992	<i>Narcissus poeticus</i> subsp. <i>poeticus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	
Bryidae	6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
6797	<i>Sphagnum teres</i> (Schimp.) Ångstr.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Ptéridophytes	94068	<i>Cystopteris montana</i> (Lam.) Desv., 1827	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	103841	<i>Isoetes echinospora</i> Durieu, 1861	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	103843	<i>Isoetes lacustris</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	115046	<i>Polystichum braunii</i> (Spenn.) Fée, 1852	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Maurette J.	1995	Inventaire des Odonates du département de l'Ariège, ANA
	Pottier G.	2003	Guide des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées.
	Sarthou J.-P., Speight M.C.D.	1997	Inventaire faunistique des Diptères Syrphidae et Microdontidae du sud-ouest de la France. Bull. Soc. ent. Fr. 102 (5) : 457-480.
Informateur	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Penin David), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), ECODIV (Muratet Jean), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), ONCFS Sud-Ouest (Bisques Laurent, Paris Anne)		
	ANA (Bertrand Alain), Bertrand Alain, CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), Observatoire de la Montagne (Aspirot), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		
	ANA (Bertrand Alain, Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme)		
	ANA (Bertrand Alain), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ECODIV (Muratet Jean), ONCFS Sud-Ouest (Baraillé Gérard, Bonifait, Larvol, Marty, Menaut Pierre)		
	ANA (Bertrand Alain), FDC 09 (Marty Évelyn), OGM, ONCFS Sud-Ouest (Larvol, Marty, Menaut Pierre, Menoni Emmanuel)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Bertrand Alain, Guerby Lucien, Holliger Benoît), ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ANA (Bertrand Alain), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait), SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Brousseau Cécile)		
	ANA (Brousseau Cécile), CBNPMP (Garcia Jérôme)		
	ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme)		
	ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme, Laigneau Françoise)		
	ANA (Brousseau Cécile, Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line, Garcia Jérôme), Maugé Christian		
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedieu Maurice), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Dedieu Maurice), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), ONCFS Sud-Ouest (Cugnasse Jean-Marc, Defos du Rau Pierre, Gomes Régis, Marbezy, Menoni Emmanuel, Paris Anne, Privat Gilles)		
	ANA (Fontaine Jean-Marc)		
	ANA (Fontaine Jean-Marc), CBNPMP (Gire Lionel, Penin David), Maugé Christian		
	ANA (Guerby Lucien)		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Maurette Jean)		
	ANA (Maurette Jean), CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		
	ANA (Tessier Marc)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas, Penin David), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Chagnault Line)		
	ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Penin David), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), ONCFS Sud-Ouest (Cugnasse Jean-Marc, Faup Étienne, Gomes Régis, Marbezy , Paris Anne, Privat Gilles)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Bergès Christophe, Chagnault Line, Penin David), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Chagnault Line), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), FDC 09 (Marty Évelyn), OGM, ONCFS Sud-Ouest (Menaut Pierre, Menoni Emmanuel)		
	ANA (Tessier Marc), ONCFS Sud-Ouest (Soulé)		
	Anonyme		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bouet Christian)		
	ARIANE (Bouet Christian)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), Costes Roger		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Gire Lionel, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Leblond Nicolas), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles, Gire Lionel, Penin David), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles, Gire Lionel, Penin David), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Corriol Gilles), MHN Toulouse (Presseq Boris), Royaud Alain		
	Bertrand Alain		
	CBNPMP (Bergès Christophe)		
	CBNPMP (Bergès Christophe)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Cassan Sandra), Maugé Christian, ONCFS Sud-Ouest (Defos du Rau Pierre, Menoni Emmanuel)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel, Penin David)		

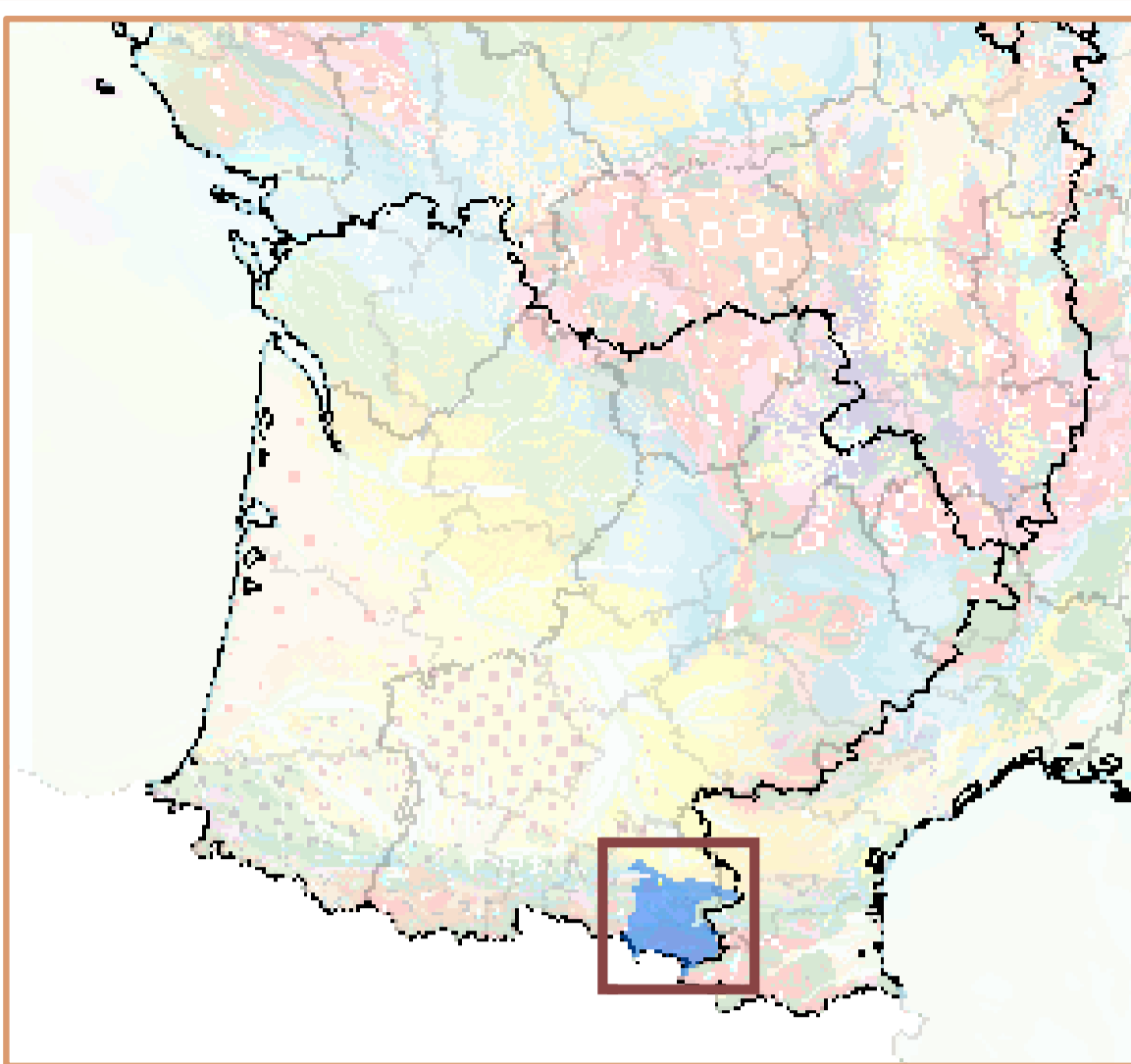
Type	Auteur	Année de publication	Titre
	CBNPMP (Bergès Christophe, Gire Lionel, Penin David), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas), ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Leblond Nicolas, Penin David), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), Maugé Christian, ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)		
	CBNPMP (Bergès Christophe), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Maugé Christian		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)		
	CBNPMP (Cassan Sandra)		
	CBNPMP (Chagnault Line)		
	CBNPMP (Corriol Gilles)		
	CBNPMP (Corriol Gilles)		
	CBNPMP (Garcia Jérôme)		
	CBNPMP (Gire Lionel)		
	CBNPMP (Gire Lionel, Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Gire Lionel, Leblond Nicolas), ISATIS (Tessier Marc), ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)		
	CBNPMP (Gire Lionel, Penin David)		
	CBNPMP (Gire Lionel, Penin David), Maugé Christian		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Penin David)		
	CBNPMP (Penin David), ONCFS Sud-Ouest (Menaut Pierre)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ECODIV (Muratet Jean), ONCFS Sud-Ouest (Baraillé Gérard, Bonifait)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain), ECODIV (Muratet Jean), Maugé Christian		
	CEN Midi-Pyrénées (Hollingworth Terence)		
	CEN Midi-Pyrénées (Hollingworth Terence)		
	CERA Environnement (Paris Anne)		
	CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), FDC 09 (Marty Évelyn), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait , Defos du Rau Pierre, Menoni Emmanuel)		
	CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		
	CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait), SHNAO (Demergès David)		
	CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		
	CERA Environnement (Paris Anne, Robin Jérôme), ONCFS Sud-Ouest (Bonifait , Soulé), SHNAO (Demergès David)		
	CERA Environnement (Robin Jérôme)		
	Costes Roger		
	Costes Roger		
	ECODIV (Muratet Jean)		
	EIP (Brustel Hervé)		
	EIP (Brustel Hervé)		
	EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		
	EIP (Valladares Lionel)		
	FDC 09 (Marty Évelyn)		
	FDC 09 (Marty Évelyn)		
	FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Midi- Pyrénées (Calas Jérôme, Delmas Norbert), ONCFS Sud-Ouest (Menaut Pierre)		
	FDC 09 (Marty Évelyn), OGM, ONCFS Sud-Ouest (Defos du Rau Pierre, Menaut Pierre, Menoni Emmanuel)		
	Hausser Évelyne		
	Hausser Évelyne, Maugé Christian, ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		
	ISATIS (Tessier Marc)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme, Legal Luc)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme, Legal Luc), ONCFS Sud-Ouest (Soulé)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Legal Luc)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (personne morale)		
	LPO Casseurs d'os, ONCFS Sud-Ouest (Marty)		
	LPO Casseurs d'os (personne morale)		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian, ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		
	MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		
	Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		
	Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		
	Nature Midi-Pyrénées (Fremaux Sylvain)		
	Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		
	Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		
	Observatoire de la Montagne (Aspirot)		
	OGM		
	OGM (personne morale)		
	ONCFS Sud-Ouest		
	ONCFS Sud-Ouest (Baraillé Gérard)		
	ONCFS Sud-Ouest (Bisquet Laurent)		
	ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		
	ONCFS Sud-Ouest (Bonifait)		
	ONCFS Sud-Ouest (Cugnasse Jean-Marc)		
	ONCFS Sud-Ouest (Defos du Rau Pierre)		
	ONCFS Sud-Ouest (Faup Étienne)		
	ONCFS Sud-Ouest (Gomes Régis)		
	ONCFS Sud-Ouest (Larvol)		
	ONCFS Sud-Ouest (Marbezy)		
	ONCFS Sud-Ouest (Marty)		
	ONCFS Sud-Ouest (Marty)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ONCFS Sud-Ouest (Menaut Pierre)		
	ONCFS Sud-Ouest (Menoni Emmanuel)		
	ONCFS Sud-Ouest (Menoni Emmanuel)		
	ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)		
	ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)		
	ONCFS Sud-Ouest (personne morale)		
	ONCFS Sud-Ouest (Privat Gilles)		
	ONCFS Sud-Ouest (Soulé)		
	ONCFS Sud-Ouest (Soulé)		
	ONF Midi-Pyrénées (personne morale)		
	Royaud Alain		
	Royaud Alain		
	SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		
	SHNAO (Arnaud Jean-Pierre)		
	SHNAO (Demergès David)		

Annexe n°3 : Fiche de la masse d'eau FRFG048



Masse d'eau souterraine : 5048

EU Code FRFG048

Nouveau code national (Sandre ve1.1) : **FG048**

Terrains plissés BV Ariège secteur hydro 01

Eco-Region
Pyrénées
District
L'Adour, la Garonne, la Dordogne,
la Charente et les cours d'eau

Caractéristiques principales

Type **Intensément plissé**
Ecoulement **Libre**

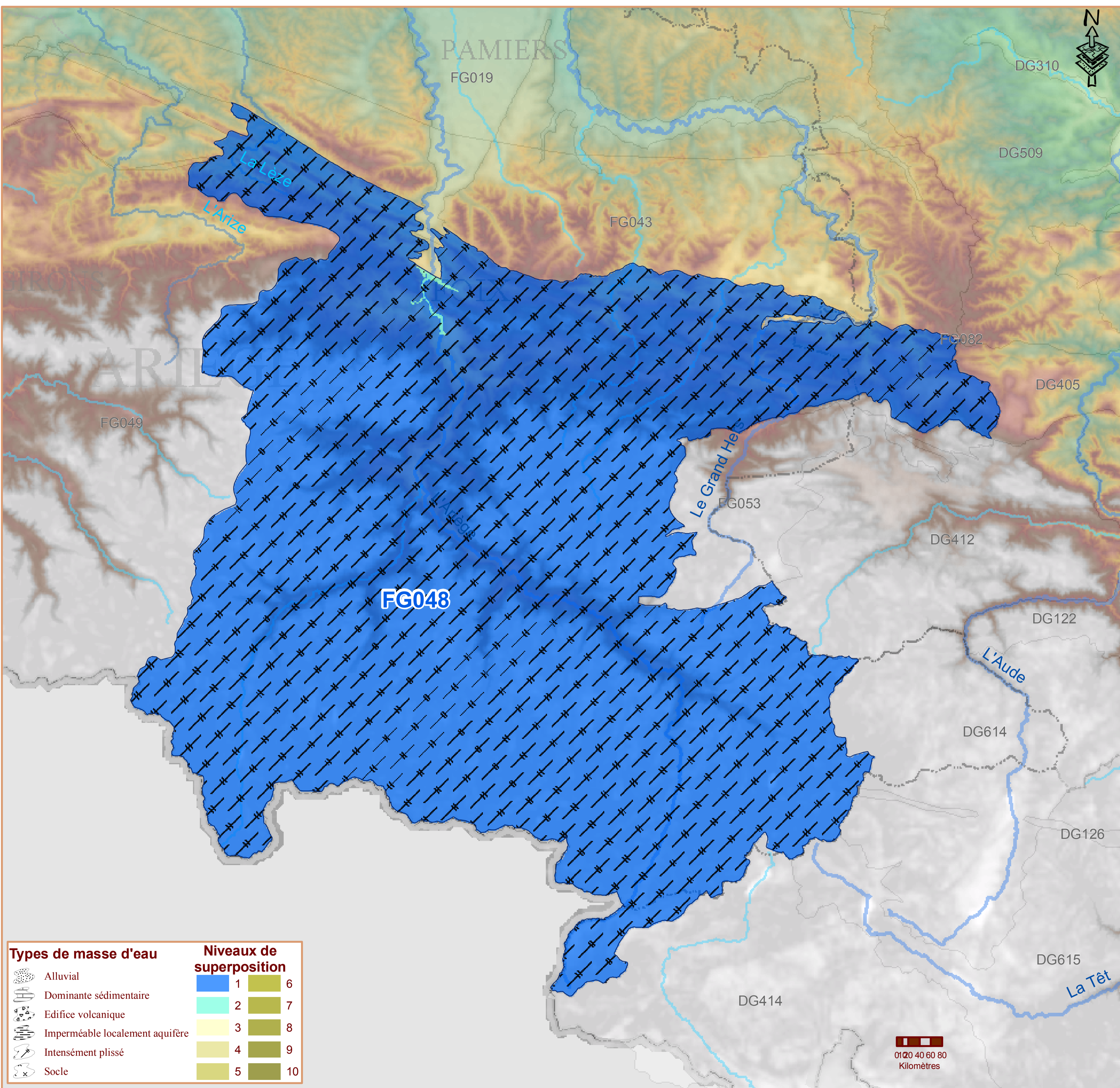
Niveaux de recouvrement
ordres %

1 **99.90%**
2 **0.10%**

Caractéristiques secondaires

Surface en km²

<i>Karstique</i>	Y	affleurante	sous	totale
<i>Intrusion saline</i>	N		couverture	
<i>Entités disjointes</i>	Y	1909	2	1911
<i>Trans-bassin</i>	N	<i>Trans-frontière</i>		N



Commentaires

568a, 568f, 568h, 568j, 620a, 620b, 620m partiels

Annexe n°4 : Analyse SPECI

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : Jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67

Fax : 05.34.09.36.40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/11/2018 à 12h48 pour l'ARS et par CAMP : SEBASTIEN VIDAL

Nom et type d'installation : FONT DU PESES (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : EXHAURE FONT DU PESES - ASCOU (Arrivée reservoir)

Code point de surveillance : 0000000169 Code installation : 000062 Type d'analyse : SPECT

Code Sise analyse : 00128462 Référence laboratoire : F-18-49668 Numéro de prélèvement : 00900128373

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900128373)

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

mercredi 26 juin 2019

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,
La Déléguée Départementale



Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	7.2	°C		25		

Analyse laboratoire

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Agents de surface (bleu méth.) mg/L	<0.05	mg/L		0.5		
Phénols (indice phénol C6H5OH) mg/L	<0.005	mg/L		0.1		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU						
Anthracène	<0.010	µg/L				
Benzantracène	<0.002	µg/L				
Benzo(a)pyrène *	<0.002	µg/L				
Benzo(b)fluoranthène	<0.002	µg/L				
Benzo(a,h,i)pérylène	<0.002	µg/L				
Benzo(k)fluoranthène	<0.002	µg/L				
Dibenzo(a,h)anthracène	<0.002	µg/L				
Fluoranthène *	<0.010	µg/L				
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0.002	µg/L				
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (6 subst.*)	<0.002	µg/L		1.00		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0.002	µg/L				
Méthyl(2)fluoranthène	<0.002	µg/L				
Méthyl(2)naphthalène	<0.030	µg/L				
Naphtalène	<0.050	µg/L				
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Chrome total	<5	µg/L		50		
Cuivre	<0.005	mg/L				
Nickel	<5	µg/L				
Plomb	<5	µg/L		50		
Zinc	<0.005	mg/L		5		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE						
Activité Radon 222	5.0	Bq/L				

Annexe n°5 : Analyse P2

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : Jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67

Fax : 05.34.09.36.40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 15/12/2015 à 14h45 pour l'ARS et par CAMP : SEBASTIEN VIDAL

Nom et type d'installation : PRODUCTION ASCOU PAILHERES (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE TRAITEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESERVOIR STATION PAILHERES - ASCOU (SORTIE RESERVOIR)

Code point de surveillance : 000005165 Code installation : 003402 Type d'analyse : MPP2G

Code Sise analyse : 00100312 Référence laboratoire : F-15-48569 Numéro de prélèvement : 00900100132

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900100132)

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité. Cette eau est agressive vis à vis des canalisations métalliques. Aussi, en cas de présence de conduite en plomb sur le branchement ou le réseau intérieur de l'habitation, il est conseillé de laisser couler l'eau préalablement à tout usage alimentaire (eau de boisson et eau incorporée aux aliments).

mardi 05 juin 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
De l'Agence Régionale de Santé
Le Délégué Départemental par intérim


Laurent POQUET

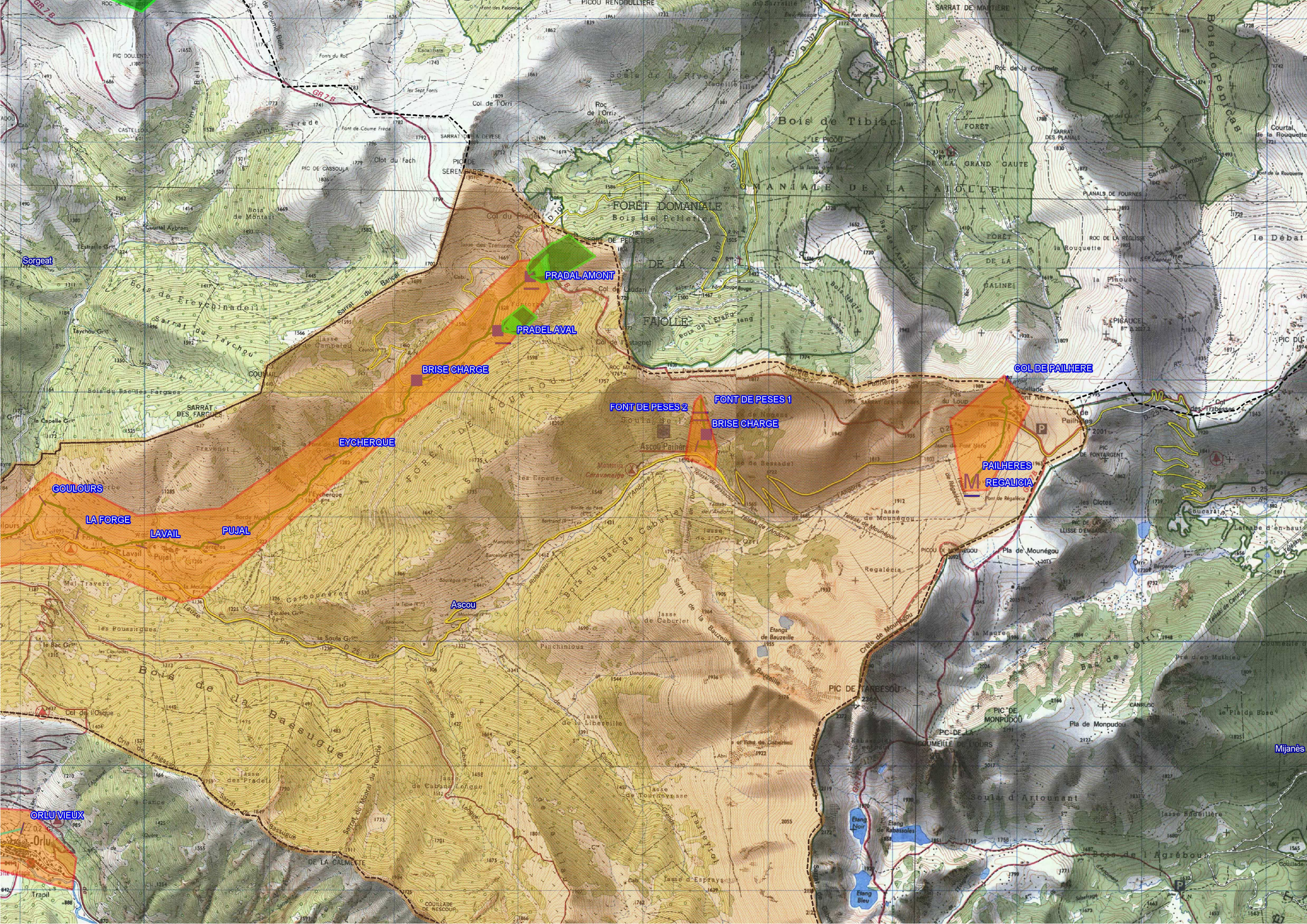
Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	6.3	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.00	unitébH			6.5	9.0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0.17	ma/LCl2				
Chlore total	0.18	ma/LCl2				

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration	<5	ma/L Pt				15.0
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélogéométrie NFU	0.12	NFU		1		0.5
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<1	µg/l		1.0		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0.5	µg/l		1		
Dichloroéthane-1.2	<1	µg/l		3		
Tétrachloroéthylène-1.1.2.2	<1	µg/l		10		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<1	µg/l		10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Equilibre calcocarbonique O/1/2/3/4	4	qualit.			1.0	2.0
pH	7.0	unitébH			6.5	9.0
pH d'équilibre à la t° échantillon	9.61	unitébH				
Titre alcalimétrique complet	1.1	°f				
Titre hydrotimétrique	<2	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer total	<5	µg/l				200
Manganèse total	<5	µg/l				50
MINERALISATION						
Calcium	3.31	ma/L				
Chlorures	0.6	ma/L				250
Conductivité à 25°C	30	µS/cm			200	1100
Maagnésium	0.54	ma/L				
Potassium	0.13	ma/L				
Sodium	1.26	ma/L				200
Sulfates	3.8	ma/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total µg/l	<10	µg/l				200
Arsenic	<5	µg/l		10		
Barium	<0.005	ma/L				1
Bore ma/L	<0.010	ma/L		1		
Cyanures totaux	<5	µg/l CN		50		
Fluorures ma/L	0.083	ma/L		2		
Mercuré	<0.3	µg/l		1		
Sélénium	<5	µg/l		10		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	<0.3	ma/L C				2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0.05	ma/L				0.1
Nitrates (en NO3)	0.4	ma/L		50.0		
Nitrites (en NO2)	<0.05	ma/L		0.1		
PARAMETRES INVALIDES						
Dose totale indicative (UTILISER DI)	<0.1	mSv/an				0
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE						
Activité alpha globale en Ba/L	<0.03	Ba/L				
Activité bêta attribuable au K40	<0.004	Ba/L				
Activité bêta globale en Ba/L	<0.05	Ba/l				
Activité Tritium (3H)	<7.5	Ba/l				100.0
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/100mL				0

Entérocoques /100ml-MS	0	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0	n/100mL		0		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES						
2.4-D	<0.010	µg/l		0.1		
2.4-MCPA	<0.010	µg/l		0.1		
Triclopyr	<0.050	µg/l		0.1		
PESTICIDES CARBAMATES						
Asulame	<0.100	µg/l		0.1		
PESTICIDES DIVERS						
Aminopyralid	N.M.	µg/l		0.1		
AMPA	<0.030	µg/l		0.1		
Bentazone	<0.050	µg/l		0.1		
Bromadiolone	<0.050	µg/l		0.1		
Clopyralid	<0.100	µg/l		0.1		
Fluroxypir	<0.100	µg/l		0.1		
Glyphosate	<0.030	µg/l		0.1		
Piclorame	<0.05	µg/L		0.1		
Total des pesticides analysés	<0,01	µg/l		0,5		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS						
Dicamba	<0.100	µg/l		0.1		
PESTICIDES SULFONYLUREES						
Amidosulfuron	<0.020	µg/l		0.1		
Metsulfuron méthyl	<0.010	µg/l		0.1		
Thifensulfuron méthyl	<0.010	µg/l		0.1		

Annexe n°6 : Plan de situation



Sorgeat

PRADALAMONT

PRADELAVAL

BRISE CHARGE

EYCHERQUE

FONT DE PESES 2

FONT DE PESES 1

BRISE CHARGE

COL DE PAILHERES

PAILHERES
REGALICIA

COULOURS

LA FORGE

LAVAL

PUJAL

Ascou

ORLU VIEUX

Mijanès

Annexe n°7 : Plan des réseaux détaillés

SOULA DE L'ANDORRA

489
288

FONT DE PESES 1

FONT DE PESES 2

MELANGE

BRISE CHARGE

STATION

VS50

d'Ax-les-Thermes

PEHD 58.2

Cpt bypass

PEHD 31

Ruisseau

VS

VS

PEHD 31

VS40

595

298

297

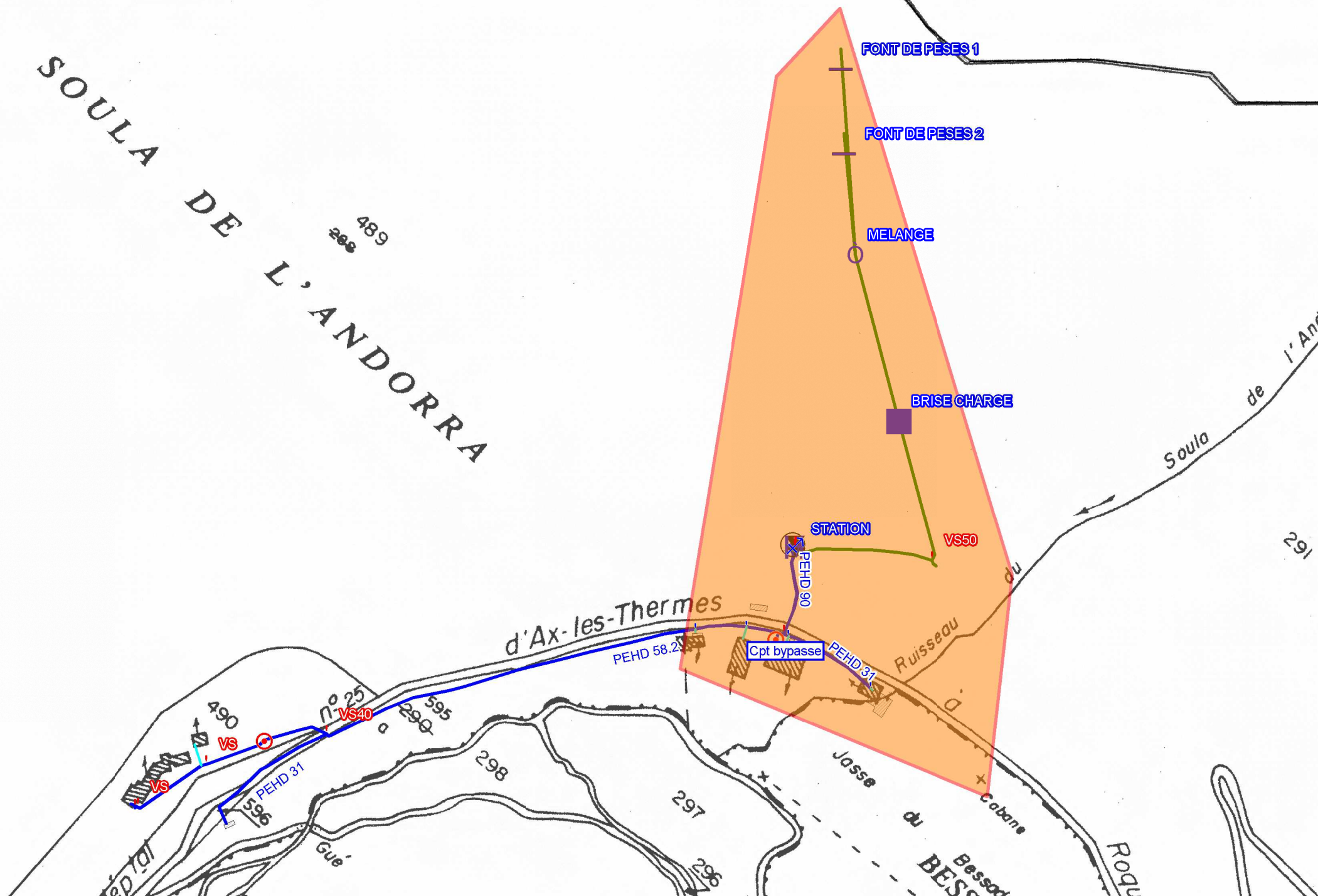
Jasse

du

Cabane

BESSON

ROQUE



Annexe n°8 : Inventaire floristique et faunistique au tour du captage d'eau potable Font de Peses 1, Alp'eeje, 2020

Alp'eeje - Jehanne España
8 Le Closy Jolie Vue
38580 Allevard
alpeeje@hotmail.com
[0670645642](tel:0670645642)

SMDEA
Rue du Bicentenaire
09000 Saint Paul de Jarrat

Inventaire floristique et faunistique autour du captage d'eau potable Font de Peses 1 Ascou (09)



Sommaire

Introduction.....	3
1) Inventaire des Habitats	4
2) Inventaire floristique	6
3) Relevé faunistique	8

Table des illustrations

<i>Figure 1 : Cartographie de localisation du captage Font de Peses 1.....</i>	<i>3</i>
<i>Figure 2 : Photographie au droit du captage</i>	<i>4</i>
<i>Figure 3 : Cartographie d'emplacement des 2 relevés de végétation effectués sur photo aérienne</i>	<i>4</i>
<i>Figure 4 : Cartographie sur carte IGN des emplacements des relevés</i>	<i>5</i>
<i>Figure 5 : Zonage où ont été effectués les relevés floristiques.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 6 : Cartographie de la zone où a été effectué le relevé faunistique</i>	<i>8</i>
<i>Figure 7 : Photographie du Petit collier argenté à proximité du captage de Font de Peses 1.....</i>	<i>8</i>

Introduction

Il s'agit de caractériser la mouillère présente au droit du captage d'eau potable de Font de Peses1 sur la commune d'Ascou en amont de la station de ski d'Ascou Pailhères et de vérifier la présence d'espèces protégées animales et végétales.

Figure 1 : Cartographie de localisation du captage Font de Peses 1



Les relevés de terrain ont été faits le jeudi 2 juillet 2020 au matin.

Le captage est présent dans un thalweg au-dessus de la station de ski d'Ascou Pailhères en versant Sud-Ouest, il s'agit d'une clairière dans la hêtraie sapinière. Ce versant est soumis à du pâturage extensif bovin.

1) Inventaire des Habitats



Figure 2 : Photographie au droit du captage



Figure 3 : Cartographie d'emplacement des 2 relevés de végétation effectués sur photo aérienne

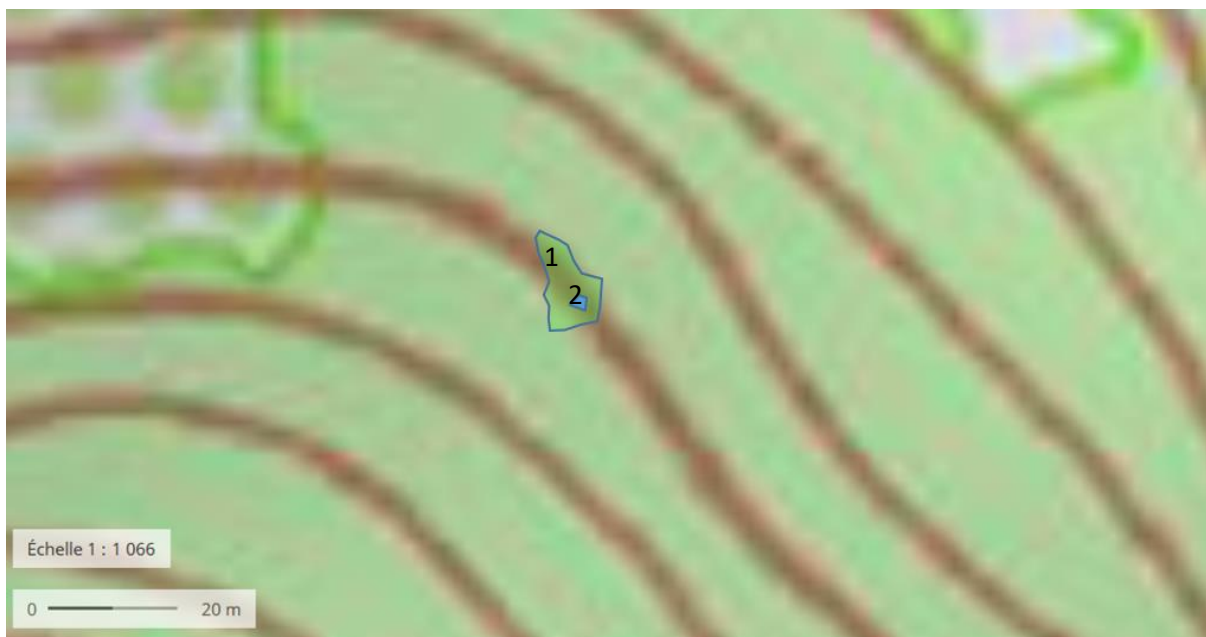


Figure 4 : Cartographie sur carte IGN des emplacements des relevés

Les relevés de végétation ont été réalisés suivant le protocole décrit dans l'arrêté du 24 juin 2008, on obtient ainsi la liste des espèces dominantes toutes strates confondues par ordre d'abondance. En bleu figurent les espèces hygrophiles listées dans l'arrêté précité. **On retiendra que si au moins la moitié de ces espèces est hygrophile, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.**

Relevé 1 : Espèces relevées par placettes de 1m² :

Molinia caerulea (L.) Moench	Molinie bleue
Juncus conglomeratus L.	Jonc aggloméré
Achillea millefolium L.	Achillée millefeuille
Anthoxantum odoratum L.	Flouve odorante
Chaerophyllum hirsutum L.	Chérophylle hérissé
Cirsium palustre L. Scopoli	Cirse des marais
Dactylorhiza maculata (L.) Soo subsp. Fuchsii	Orchis tâcheté
Deschampsia cespitosa (L.) Beauv.	Canche cespiteuse
Festuca rubra L.	Fétuque rouge
Myosotis scorpioides L.	Myosotis des marais
Nardus stricta L.	Nard raide
Poa trivialis L.	Pâturin commun
Polygonum bistorta L.	Renouée bistorte
Ranunculus acris L.	Renoncule âcre



Végétation hygrophile : Prairie acide à Molinie et Jonc aggloméré, code corine 37.312, cet Habitat n'est pas d'intérêt communautaire

Ce milieu ne correspond pas à une déclinaison d'habitat d'intérêt communautaire. En effet, l'Habitat d'intérêt communautaire 6410, Près humides à Molinie est un milieu tourbeux (présence de sphaigne) **or le milieu étudié n'est pas tourbeux.**

Relevé 2 : Espèces relevées par placettes de 1m² :

Carex echinata Murray	Carex à petites étoiles
Carex flacca Schreber	Laîche glauque
Carex ovalis goodenough	Carex ovale
Carex pallescens L.	Carex pâle
Chaerophyllum hirsutum L.	Chérophylle hérissé
Chrysosplenum oppositifolium L.	Dorine à feuilles opposées
Cirsium palustre L. Scopoli	Cirse des marais
Myosotis scorpioides L.	Myosotis des marais
Nardus stricta L.	Nard raide
Ranunculus acris L.	Renoncule âcre
Saxifraga stellaris L.	Saxifrage étoilé



Végétation hygrophile : Végétation de sources d'eaux douces, code corine 54.11, cet Habitat n'est pas d'intérêt communautaire

Ces deux Habitats apparaissent dans l'Annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 qui sert à définir les zones humides, il s'agit bien d'Habitats caractérisant une zone humide. L'Habitat, CB 37.312 fait 120 m² à peu près et l'Habitat, CB 54.11, 2.5 m².

2) Inventaire floristique



Figure 5 : Zonage où ont été effectués les relevés floristiques

Cet habitat est commun dans les montagnes ariégeoises et ne présente pas d'espèce protégée, il réunit quatre Carex (cf. inventaire floristique) ainsi qu'une orchidacée, l'Orchis tacheté dont aucune de ces espèces ne bénéficie de statut de protection.

Voici les espèces relevées sur site dans la clairière sur environ 50m² :

Molinia caerulea (L.) Moench	Molinie bleue
Juncus conglomeratus L.	Jonc aggloméré
Abies Alba Mill.	Sapin pectiné
Achillea millefolium L.	Achillée millefeuille
Alchemilla xantochlora Roth	Alchémille vulgaire
Anthoxantum odoratum L.	Flouve odorante
Carex echinata Murray	Carex à petites étoiles
Carex flacca Schreber	Laîche glauque
Carex ovalis goodenough	Carex ovale
Carex pallescens L.	Carex pâle
Chaerophyllum hirsutum L.	Chérophylle hérissé
Chrysosplenum oppositifolium L.	Dorine à feuilles opposées
Cirsium palustre L. Scopoli	Cirse des marais
Cruciata glabra Ehrendorfer	Gaillet du printemps
Cytisus scoparius (L.) Link	Genêt à balais
Dactylorhiza maculata (L.) Soo subsp. Fuchsii	Orchis tâcheté
Deschampsia cespitosa (L.) Beauv.	Canche cespiteuse
Festuca eskia Ramond ex.DC	Gispet
Festuca rubra L.	Fétuque rouge
Galium pulimum Murray	Gaillet nain
Galium verum L.	Gaillet vrai
Luzula nivea L. (DC.)	Luzule blanc neige
Myosotis scorpioides L.	Myosotis des marais
Nardus stricta L.	Nard raide
Poa trivialis L.	Pâturin commun
Polygonum bistorta L.	Renouée bistorte
Ranunculus acris L.	Renoncule âcre
Rhododendron ferrugineum L.	Rhododendron ferrugineux
Saxifraga stellaris L.	Saxifrage étoilé
Senecio adonidifolius Loiseleur	Senecion à feuille d'adonis
Trifolium pratense L.	Trèfle des près
Vaccinium myrtillus L.	Airelle myrtille

3) Relevé faunistique



Figure 6 : Cartographie de la zone où a été effectué le relevé faunistique

Seuls deux lépidoptères ont été vus au droit du captage d'eau, il s'agit du Moiré des Luzules (*Erebia oeme*) et du Petit collier argenté (*Boloria selene*). Aucune de ces deux espèces ne bénéficie d'un statut de protection.

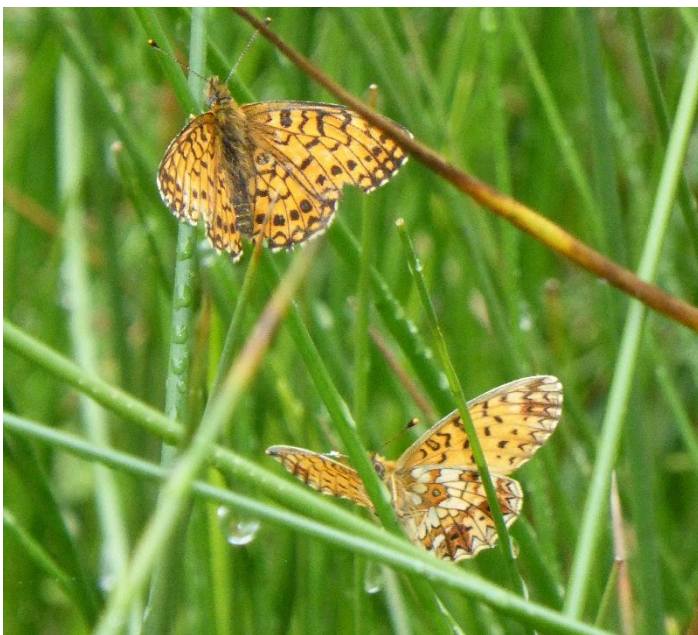


Figure 7 : Photographie du Petit collier argenté à proximité du captage de Font de Peses 1

Aucune autre espèce animale n'a été identifiée sur le site et aucune trace (empreinte, déjection, mue...) d'espèce animale n'a été trouvée sur le site.

Annexe n°9 : Note complémentaire au dossier de déclaration d'utilité publique des travaux de captage de la source « Font de Peses 1 », ATESYN, 2021

Note complémentaire au dossier de déclaration d'utilité publique des travaux de captage de la source « Font de Peses 1 »

La présente note a pour objet de présenter les mesures de protection, d'évitement ou de réduction proposées par le SMDEA en réponse aux enjeux naturalistes (faune, flore) identifiés pour préserver la mouillère à proximité du captage de « Font de Peses 1 », sur la commune d'Ascou.

La note constitue un complément au dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de captage de sources pour l'alimentation en eau potable et de mise en place des périmètres de protection pour les captages de « Font de Peses » sur la commune d'Ascou, porté par le SMDEA, daté de juillet 2019.

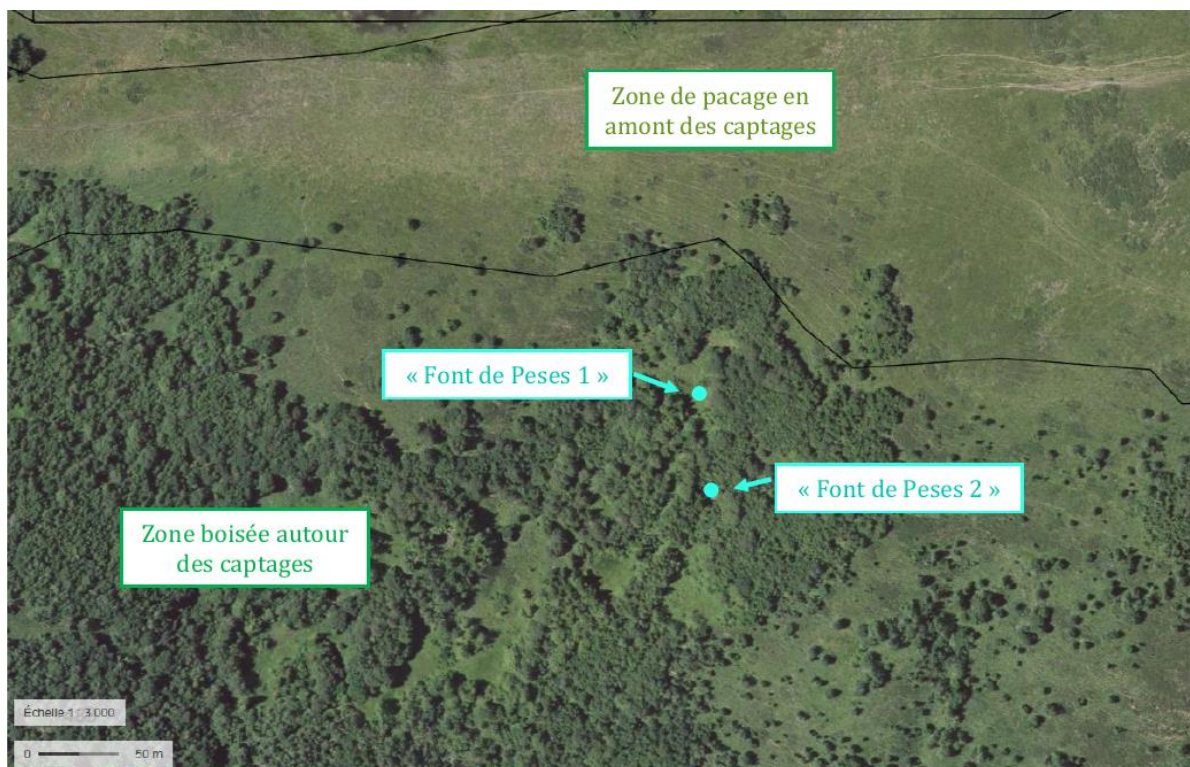


Illustration 23 : Occupation des sols à proximité immédiate des captages de « Font de Peses » (source fond de plan : Géoportail)

Illustration 1: Situation des deux captages « Font de Peses » - Extrait du Dossier de DUP des travaux de captage de sources pour l'alimentation en eau potable et de mise en place des périmètres de protection pour les captages de « Font de Peses » sur la commune d'Ascou



Illustration 24 : Environnement immédiat du captage "Font de Peses 1" (photographie : CEREG)



Illustration 25 : Zone humide au sein de laquelle est situé le captage « Font de Peses 1 » (photographie : CEREG)

Illustration 2 : Photographies au droit du captage « Font de Peses 1 » - Extrait du Dossier de DUP des travaux de captage de sources pour l'alimentation en eau potable et de mise en place des périmètres de protection pour les captages de « Font de Peses » sur la commune d'Ascou

Les échanges intervenus avec la DDT de l'Ariège (SPEMA – Service de Police des Eaux et des Milieux Aquatiques), en phase de pré-instruction, sont les suivants :

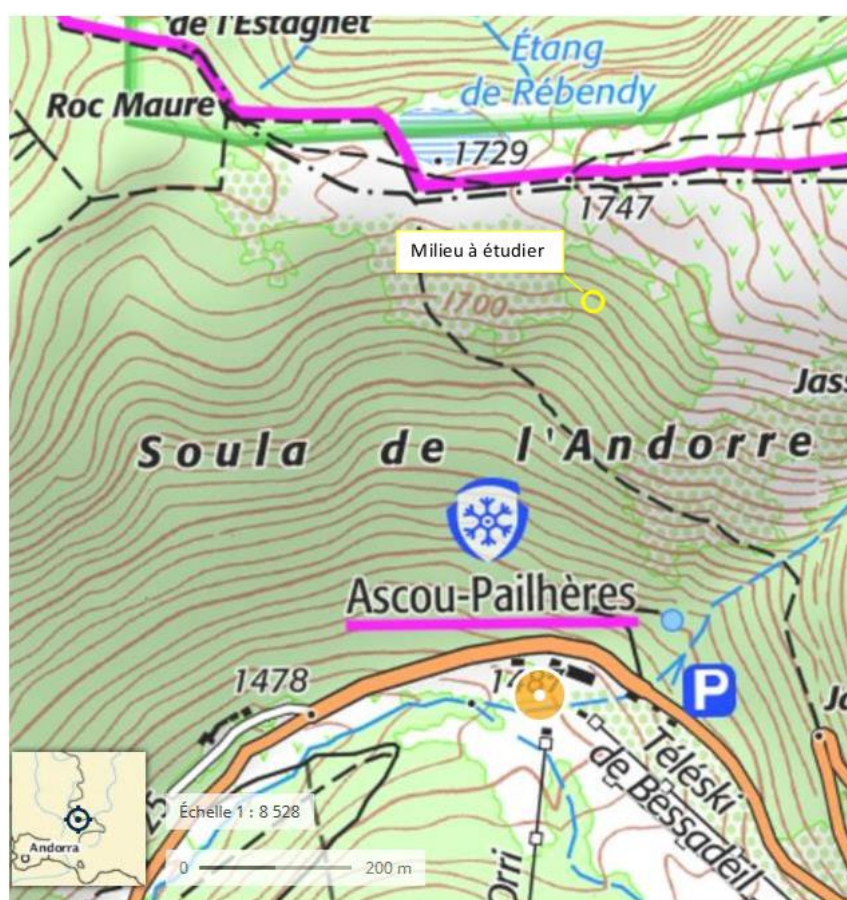
- **Courriel de la DDT le 9 mai 2019** demandant de présenter l'aspect « mouillère » dont la présence de mouillère au droit du captage est mentionnée dans le rapport de l'hydrogéologue). Le courriel indique qu'en fonction de la surface impactée le dossier peut intégrer une procédure IOTA (rubrique 3310 de l'article R214-1 du code de l'environnement) et sollicite de présenter des données sur les espèces présentes (faune et flore) ;
- **Courrier de CEREG à la DDT le 19 juin 2019**, indiquant que le captage amont (Font de Peses 1) est effectivement localisé au droit immédiat d'une mouillère, sans que le projet ne soit concerné par l'application de la Loi sur l'Eau/Code de l'Environnement. Cette mouillère n'est a priori pas affectée par le prélèvement, car elle est présente malgré la présence du captage depuis plusieurs décennies. De plus, la zone n'est pas inventoriée comme zone humide par les services de l'Etat malgré la présence d'une zone humide à proximité immédiate (environ 90 m de Font de Peses 1 et 55 m de Font de Peses 2). Enfin, la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau (« Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ») n'est pas mobilisée puisque la zone de travaux se situe sur moins de 1000 m² ;
- **Dépôt du pré-dossier de DUP en juillet 2019** auprès de la DDT, en tenant compte des éléments considérés par CEREG ;
- **Courriel du SMDEA du 4 septembre 2019** ;
- **Courriel de la DDT le 12 septembre 2019** indiquant que le dossier est non soumis à une procédure au titre du code de l'environnement du fait des surfaces concernées. Au regard du document transmis, la rubrique « zone humide (ZH) » n'est effectivement pas concernée (<0.1ha) même si la présence d'une ZH est avérée. Toutefois, la réalisation de travaux de terrassement, d'amélioration du captage et de la prise d'eau peuvent conduire à un impact sur cette zone humide. La DDT attire l'attention du SMDEA sur l'absence, dans le dossier, d'inventaire espèces présentes donc potentiellement d'espèces protégées, et signale que ce

dossier pourrait donc conduire à l'établissement d'une demande de dérogation espèces protégées ;

- **Visite de terrain Alpeeje le 2 juillet 2020** identifiant des espèces de faune et flore, présentes sur le site sans enjeu particulier ;
- **Courriel de la DDT du 23 février 2021** demandant que soient prévues des "mesures de protection, d'évitement ou de réduction sur les enjeux naturalistes (faune, flore)", pour s'abstenir de nouveaux relevés au printemps (faune/flore).

Les espèces et habitats identifiés sur la mouillère et à proximité du captage de « Font de Peses 1 » (inventaire in situ le 2 juillet 2020 par Alpee'je, zone d'étude d'environ 50 m²) :

Figure 1 : Cartographie de localisation du captage Font de Peses 1



Les relevés de terrain ont été faits le jeudi 2 juillet 2020 au matin.

Illustration 3 : Emplacement du site d'inventaire faune/flore - Extrait du rapport Alpee'je – juillet 2020

Deux relevés ont été effectués dans la zone d'étude, tel qu'indiqué sur la cartographie suivante.



Illustration 4 : Définition de la zone d'étude et emplacement des 2 relevés de végétation sur photographie aérienne - Extrait du rapport Alpee'je – juillet 2020

Les habitats rencontrés sont « prairie acide à Molinie et Jonc aggloméré » (Corine Biotope 37.312) et « Sources d'eau douce » (Corine Biotope 54.11). Ces habitats sont communs dans les montagnes ariégeoises et ne bénéficient pas d'un statut de protection.

De même, aucune des espèces rencontrées n'est concernée par un statut de protection.

A noter que l'habitat 37.312 ne correspond pas à une déclinaison de l'habitat d'intérêt communautaire 6410, « Prés humides à Molinie » et qu'il n'y a pas présence de sphaigne ; le milieu n'est pas une tourbière.

Au niveau faunistique, deux lépidoptères ont été observés au droit du captage d'eau, il s'agit du Moiré des Luzules (*Erebia oeme*) et du Petit collier argenté (*Boloria selene*). Aucune de ces deux espèces ne bénéficie d'un statut de protection.

Concernant les espèces végétales, ont été rencontrées (en bleu figurent les espèces hygrophiles listées dans l'arrêté du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement) :

- Relevé 1

Molinia caerulea (L.) Moench	Molinie bleue
Juncus conglomeratus L.	Jonc aggloméré
Achillea millefolium L.	Achillée millefeuille
Anthoxantum odoratum L.	Flouve odorante
Chaerophyllum hirsutum L.	Chérophylle hérissé
Cirsium palustre L. Scopoli	Cirse des marais

Dactylorhiza maculata (L.) Soo subsp. Fuchsii	Orchis tâcheté
Deschampsia cespitosa (L.) Beauv.	Canche cespiteuse
Festuca rubra L.	Fétuque rouge
Myosotis scorpioides L.	Myosotis des marais
Nardus stricta L.	Nard raide
Poa trivialis L.	Pâturin commun
Polygonum bistorta L.	Renouée bistorte
Ranunculus acris L.	Renoncule âcre

- Relevé 2

Carex echinata Murray	Carex à petites étoiles
Carex flacca Schreber	Laîche glauque
Carex ovalis goodenough	Carex ovale
Carex pallescens L.	Carex pâle
Chaerophyllum hirsutum L.	Chérophylle hérissé
Chrysosplenum oppositifolium L.	Dorine à feuilles opposées
Cirsium palustre L. Scopoli	Cirse des marais
Myosotis scorpioides L.	Myosotis des marais
Nardus stricta L.	Nard raide
Ranunculus acris L.	Renoncule âcre
Saxifraga stellaris L.	Saxifrage étoilé

- Espèces relevées sur site dans la clairière sur environ 50m²

Molinia caerulea (L.) Moench	Molinie bleue
Juncus conglomeratus L.	Jonc aggloméré
Abies Alba Mill.	Sapin pectiné
Achillea millefolium L.	Achillée millefeuille

<i>Alchemilla xantochlora</i> Roth	Alchémille vulgaire
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante
<i>Carex echinata</i> Murray	Carex à petites étoiles
<i>Carex flacca</i> Schreber	Laîche glauque
<i>Carex ovalis</i> goodenough	Carex ovale
<i>Carex pallescens</i> L.	Carex pâle
<i>Chaerophyllum hirsutum</i> L.	Chérophylle hérissé
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L.	Dorine à feuilles opposées
<i>Cirsium palustre</i> L. Scopoli	Cirse des marais
<i>Cruciata glabra</i> Ehrendorfer	Gaillet du printemps
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soo subsp. <i>Fuchsii</i>	Orchis tâcheté
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) Beauv.	Canche cespiteuse
<i>Festuca eskia</i> Ramond ex.DC	Gispet
<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge
<i>Galium pulimum</i> Murray	Gaillet nain
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet vrai
<i>Luzula nivea</i> L. (DC.)	Luzule blanc neige
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais
<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre
<i>Rhododendron ferrugineum</i> L.	Rhododendron ferrugineux
<i>Saxifraga stellaris</i> L.	Saxifrage étoilé
<i>Senecio adonidifolius</i> Loiseleur	Séneçon à feuille d'adonis
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des près
<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Airelle myrtille

Le relevé 1 correspond à l'habitat Corine Biotope 37.312 « Prairie acide à Molinie et Jonc aggloméré ». En règle générale, les espèces végétales caractéristiques de cet habitat sont les suivantes :

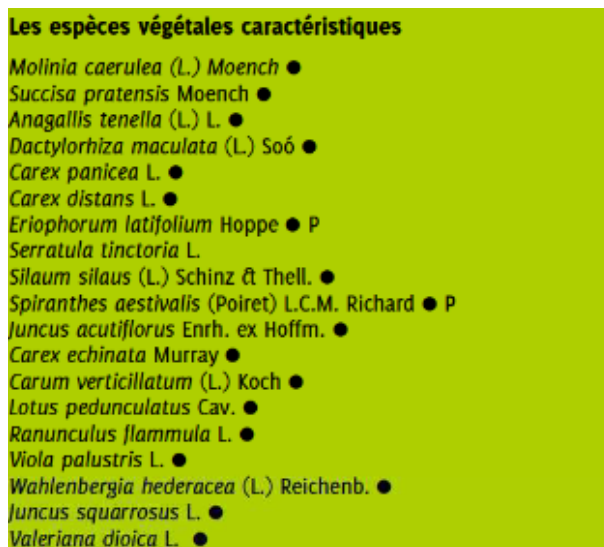


Illustration 5 : Espèces végétales caractéristiques de l'habitat 37.312 (Source : <http://cerouvere.e-monsite.com>)

Les espèces d'intérêt patrimonial remarquable pouvant être présentes sur ce type d'habitat sont les suivantes :

Intérêt patrimonial remarquable

Présence d'espèces protégées: *Spiranthes aestivalis*, *Iris sibirica* L., *Eriophorum latifolium* Hoppe. et *Gentiana pneumonanthe* L. avec l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*) protégé

Illustration 6 : Espèces d'intérêt patrimonial remarquable pouvant être présentes dans l'habitat 37.312 (Source : <http://cerouvere.e-monsite.com>)

La période de floraison de ces espèces est la suivante :

- *Spiranthes aestivalis* de juin à août,
- *Iris sibirica* de mars à août,
- *Eriophorum latifolium* de mai à juillet,
- *Gentiana pneumonanthe* de juin à octobre.

L'Azuré des mouillères, papillon protégé, dépendant de sa plante hôte la Gentiane pneumonanthe, a une période d'activité principale s'étalant de juin à août (Puissauve R., Legros B. & Dupont P., 2015¹).

L'ensemble de ces espèces, si elles avaient été présentes dans la zone d'étude, auraient pu être observées lors du relevé terrain réalisé au mois de juillet.

¹ Puissauve R., Legros B. & Dupont P., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Azuré des mouillères, *Maculinea alcon* ([Denis & Schiffermüller], 1775). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

Le relevé 2 correspond à l'habitat 54.11 « Végétation de sources d'eaux douces ». En règle générale, les espèces végétales caractéristiques de cet habitat sont les suivantes :

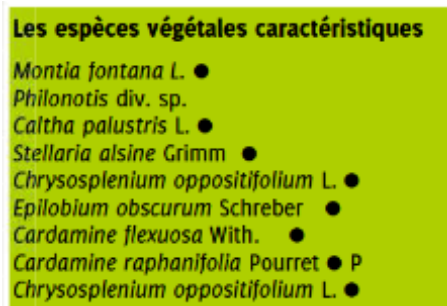


Illustration 7 : Espèces végétales caractéristiques de l'habitat 54.11 (Source : <http://cerouvere.e-monsite.com>)

Les espèces d'intérêt patrimonial remarquable pouvant être présentes sur ce type d'habitat sont les suivantes :

Intérêt patrimonial remarquable

Espèces protégées : *Cardamine raphanifolia* Pourret , *Meconopsis cambrica* (L.) Vig.

Illustration 8 : Espèces d'intérêt patrimonial remarquable pouvant être présentes dans l'habitat 54.11 (Source : <http://cerouvere.e-monsite.com>)

La floraison de ces deux espèces est comprise entre mai et juillet pour la *Cardamine raphanifolia* et d'avril à novembre pour *Meconopsis cambrica*. Ces espèces auraient donc pu être observées lors des relevés terrain effectuée en juillet si elles avaient été présentes dans la zone d'étude.

Les habitats et espèces (faune/flore) qui auraient pu être rencontrés, en tenant compte de l'inscription du captage dans deux ZNIEFF :

Les captages de « Font de Peses » ne sont situés au sein d'aucun site Natura 2000. Ils sont implantés au sein de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (zonage d'inventaire) :

- ✓ ZNIEFF de type I « *Montagnes orientales d'Ax-les-Thermes* » (730012141) ;

9524,07 hectares

Ce site est localisé à l'est du département de l'Ariège en limite avec l'Aude. Il est constitué de différents ensembles paysagers : le plateau d'Aillou, ensemble de prairies de fauche, de pâtures et de pelouses bordé par les forêts domaniales de Montaillou et de Prades ; les pâtures rocailleuses de la route des corniches d'Unac à Sorgeat ; le complexe de vallons composant le bassin versant de la Lauze, dont les versants sont occupés par des forêts et des estives ; les bois d'ombrée dominés par la crête passant par la « Dent d'Orlu ». Ce vaste site abrite une grande diversité d'habitats et d'espèces. Il présente notamment un grand intérêt patrimonial pour la conservation des populations de Grand Tétrás (hivernage et reproduction) et de Perdrix grise de montagne. Le Lagopède alpin est également présent en faible densité et ici, en limite nord de son aire de répartition. L'Ours brun fréquente régulièrement le site. Le plateau d'Aillou, constitué d'un ensemble de prairies de fauche, de pâtures et de pelouses bien conservées, héberge notamment de nombreuses espèces d'orchidées. On y trouve aussi des cultures extensives avec des espèces messicoles rares et une faune lépidoptérique intéressante. Les soulanes du site sont composées de pelouses rocailleuses entrecoupées de talwegs boisés. Ces ensembles abritent notamment plusieurs stations de Gagée jaune (*Gagea lutea*) ainsi que de nombreuses orchidées. Au niveau faunistique, on peut citer la présence du Gypaète barbu pour son nourrissage, du Chat forestier et du Hibou petit-duc (données non déterminantes ici), ainsi que d'un important cortège de lépidoptères déterminants dont les sous-espèces pyrénéennes de l'Apollon et du Semi-Apollon (*Parnassius apollo pyrenaica*, *Parnassius mnemosyne vernetanus*). Les forêts d'ombrée abritent également des habitats de reproduction pour la Chouette de Tengmalm et des zones de présence permanente de l'Isard. Les cours d'eau du site sont fréquentés par le Desman des Pyrénées et l'Euprocte, deux espèces endémiques des Pyrénées (et du nord-ouest de la péninsule Ibérique pour le Desman) au biotope très restrictif. L'étage alpin abrite

également des secteurs de bas-marais de grand intérêt où poussent notamment la Linaigrette engainante (*Eriophorum vaginatum*), protégée en Midi-Pyrénées, et le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), protégé à l'échelle nationale. Ces milieux sont fréquentés par le Triton palmé, le Léopard vivipare (non déterminant dans les Pyrénées en dessous de 500m) et des papillons patrimoniaux également, tels que le Nacré de la Bistorte (*Boloria eunomia ceretanensis*) par exemple.

✓ ZNIEFF de type II « Bassin versant de l'Oriège et montagnes orientales d'Ax-les-Thermes » (730012135)

18551,23 hectares

Le site présente globalement un grand intérêt patrimonial pour la conservation des populations de Grand Tétrás (hivernage et reproduction) et de Perdrix grise de montagne. Le Lagopède alpin est également présent, notamment au sud du site. L'Ours brun fréquente régulièrement le site. Le plateau d'Aillou est constitué d'un ensemble de prairies de fauche, de pâtures et de pelouses bien conservées, et héberge notamment de nombreuses espèces d'orchidées. On y retrouve des cultures extensives avec des messicoles rares et un cortège de rhopalocères intéressant. Les soulans de l'étage montagnard du site sont composées de pelouses rocailleuses entrecoupées de talwegs boisés. Ces ensembles abritent notamment plusieurs stations de gagées ainsi que de nombreuses orchidées. Au niveau faunistique, on peut citer la présence du Chat forestier et du Hibou petit-duc (données non déterminantes ici), ainsi que d'un important cortège de lépidoptères déterminants dont les sous-espèces pyrénéennes de l'Apollon et du Semi-Apollon (*Parnassius apollo pyrenaica*, *Parnassius mnemosyne vernetanus*). Les hêtraies montagnardes de versants abritent également des habitats de reproduction pour la Chouette de Tengmalm, et sont des zones de présence permanente de l'Isard. Les zones d'intérêt se situent essentiellement en lisière supérieure. Les milieux aquatiques sont fréquentés par la Loutre d'Europe, ainsi que par le Desman et l'Euprocte des Pyrénées pour certains d'entre eux. Ces deux derniers sont endémiques des Pyrénées (et du nord-ouest de la péninsule Ibérique pour le Desman) et leur biotope est très restrictif. Les étages subalpin et alpin abritent des secteurs de bas-marais de grand intérêt, avec la Linaigrette engainante (*Eriophorum vaginatum*), protégée régionalement, et le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), protégé nationalement. Ces milieux sont également fréquentés par le Triton palmé ou le Léopard vivipare. Des boisements à pins à crochets sont bien présents sur plusieurs secteurs. Ils sont globalement très favorables à la reproduction du Grand Tétrás, aux coléoptères saproxyliques, et sont en phase d'expansion. Enfin, divers types de pelouses et landes sont présents sur le site : on retrouve sur de très grandes superficies des landes à Rhododendron, avec une dynamique forte de fermeture. La mosaïque créée par l'imbrication de ces habitats est particulièrement appréciée par les cortèges de rhopalocères et d'odonates. La composante minérale du site est très importante au sud : de nombreux éboulis et falaises majoritairement siliceux peu végétalisés sont présents. Une grande diversité d'oiseaux nicheurs rupestres fréquente ces milieux (Aigle royal, craves, chocards, tichodromes). Une flore patrimoniale particulièrement rare est également présente, avec des communautés à Androsace de Vandelli (*Androsace vandellii*), protégée nationalement notamment.

Lors des relevés du 2 juillet 2020, une attention particulière a été portée à la recherche de l'ensemble des espèces décrites dans les sites ZNIEFF présentés ci-dessus. Aucune de ces espèces n'a été rencontrée. Néanmoins, leur présence potentielle a été prise en compte dans les propositions de mesures d'évitement/protection et réduction détaillées ci-après.

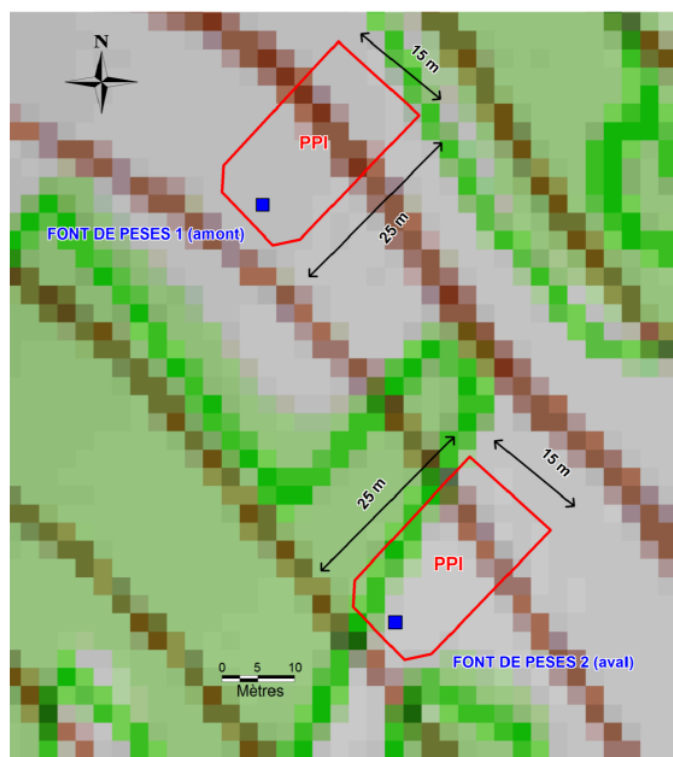
Les améliorations prévues sur le captage « Font de Peses 1 », proche de la mouillère

Le périmètre de protection immédiat (PPI) sera situé, de la même façon que pour le captage « Font de Peses 2 », sur la parcelle n°489 pro parte de la section B du plan cadastral de la commune d'Ascou. Le principal objectif du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) porte sur la protection physique des ouvrages de captage dans leur environnement immédiat contre les risques de dégradations de ces ouvrages ou de pollution des eaux superficielles aux abords immédiats du captage.

Le PPI de chaque captage devra être clôturé. Un panneau plaqué sur la clôture du PPI rappellera l'interdiction de pénétrer dans cette zone. Sur ces zones, il conviendra d'interdire toute activité et fait en dehors de ceux strictement nécessaires à leur entretien.

Le périmètre de protection immédiat concernera les abords de l'ouvrage de captage, y compris une bande de passage d'environ 2 mètres en aval de l'ouvrage. Il aura une forme subrectangulaire de 25 m environ vers l'amont sur leurs plus grands cotés et sur 15 m de large. L'essentiel de la préconisation est d'englober l'ensemble des mouillères et la loupe de glissement jusqu'aux premiers arbres au niveau des ruptures de pente topographique (pour les deux captages voisins).

La superficie délimitée (et donc à terme clôturée) du PPI du captage de « Font de Peses 1 » sera de 375 m².



Annexe 6 : Délimitation des périmètres de protection immédiate (P.P.I.) des captages de Font de Peses 1 et Font de Peses 2 (parcelle 489, section B – Fond © IGN 1/25 000)

Illustration 9 : Emprises des périmètres de protection immédiat - Extrait du Dossier de DUP des travaux de captage de sources pour l'alimentation en eau potable et de mise en place des périmètres de protection pour les captages de « Font de Peses » sur la commune d'Ascou

En complément de la mise en place des périmètres de protection, quelques travaux d'amélioration du captage « Font de Peses 1 » ont été préconisés par Monsieur GANDOLFI, hydrogéologue agréé, en 2018 :

- Contrôle et amélioration de l'ouvrage de captage (terrassément, amélioration du captage et de la prise d'eau) ;
- Adaptation de la hauteur du dessableur actuel, le cas échéant ;
- Mise en place d'un trop-plein au niveau du captage en évitant toute possibilité d'intrusion de petits animaux.

Aucune de ces interventions ne nécessitera d'importants travaux à l'extérieur de l'ouvrage de captage lui-même.

La surface d'intervention (en dehors du génie civil du captage lui-même) est au maximum de 375 m², surface requise pour la délimitation du périmètre de protection immédiat, dans laquelle est incluse la mouillère.

Aussi, le type et la zone de travaux sont très limités dans le temps et dans l'espace, le plus important étant de mettre en place le périmètre de protection immédiat (PPI), qui englobe la mouillère, lui assurant de fait une

protection contre toute intervention extérieure en phase d'exploitation du captage (dont le pacage par les bovins pratiqué actuellement aux alentours des deux captages).

De plus, l'entretien régulier du PPI par un agent du SMDEA permettra de maintenir la dynamique végétale dans un stade pionnier, ce qui favorisera l'expression de certaines espèces pionnières, qui ne se retrouvent pas en concurrence avec des espèces pérennes. Cela permettra de prévenir le comblement du milieu et ainsi préserver la mouillère.

Les interdictions énoncées à l'intérieur du PPI limiteront les perturbations dans l'alimentation en eau (détournement des arrivées et assèchement par drainage) ainsi que les pollutions (MES, micropolluants, pesticide, eutrophisation) qui pourraient représenter des menaces pour le maintien de la mouillère.

Mesures de protection/évitement et réduction à prendre en compte pour limiter les risques d'atteinte au milieu naturel (habitats/faune/flore) :

Phases	Risques	Mesures d'évitement/protection	Mesures de réduction
Mise en place du PPI : intervention de l'entreprise en charge de la mise en place du périmètre va consister à poser la clôture autour du captage, suivant les préconisations de l'hydrogéologue et les prescriptions éventuelles de l'arrêté préfectoral	Dégradation du site durant l'installation de la clôture.	Les travaux auront lieu entre fin-août et mi-octobre, de façon à travailler en période sèche, après la reproduction de la faune et de la flore et au moment où un maximum d'espèces quitte les mouillères pour rejoindre leurs quartiers d'hivernage. L'installation de la clôture ne nécessitera pas l'utilisation d'engins de chantier. Celle-ci sera posée à la main. Durant les travaux, la mouillère fera l'objet d'un balisage par un écologue pour éviter la dégradation du site	Les limites du PPI pourraient être légèrement élargies afin que la clôture soit posée à 2 m à l'extérieur des limites de la mouillère pour éviter tout risque de dégradation vis-à-vis de celle-ci.
Travaux sur le captage, pour mettre en œuvre les préconisations de l'hydrogéologue et les prescriptions éventuelles de l'arrêté préfectoral	Dégradation du site durant les travaux.	Les travaux auront lieu entre fin-août et mi-octobre, de façon à travailler en période sèche, après la reproduction de la faune et de la flore et au moment où un maximum d'espèces quitte les mouillères pour rejoindre leurs quartiers d'hivernage. La mouillère étant située à l'ouest du captage, l'accès à celui-ci pour les travaux sera effectué à pied par l'est, de manière à ne pas	/

		<p>impacter les espèces présentes dans la mouillère.</p> <p>Le chantier sera limité à la seule emprise du génie civil du captage.</p>	
<p>Exploitation du captage, pour assurer le suivi de la qualité des eaux distribuées et mettre en œuvre les préconisations de l'hydrogéologue et les prescriptions éventuelles de l'arrêté préfectoral</p>	<p>Ecrasement de certaines espèces présentes dans la mouillère lors de l'exploitation.</p>	<p>La mouillère étant située à l'ouest du captage, l'accès à celui-ci pour l'exploitation sera effectué à pied par l'est, de manière à ne pas impacter les espèces présentes dans la mouillère.</p> <p>L'exploitation du captage ne nécessitera que peu de visites de suivi de la qualité des eaux et d'entretien du PPI.</p> <p>L'entretien du PPI sera fait par débroussaillage manuel et permettra d'éviter la fermeture du milieu.</p>	/

Conclusions :

- Le projet de réhabilitation du captage « Font de Peses 1 » n'est pas de nature à appeler un dossier de dérogation au titre de la destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats.
- Les mesures de protection/éviterment/réduction sont les suivantes :
 - mise en défend de la mouillère pour toute intervention en phase travaux sur le captage, pour éviter la dégradation du site et les atteintes aux espèces animales et végétales y vivant,
 - adaptation de la période de travaux en fonction du cycle de vie des espèces présentes,
 - accès au captage sans traverser la mouillère,
 - installation de la clôture à 2 mètres des limites de la mouillère,
 - entretien du PPI par débroussaillage manuel,
 - peu de visites en phase d'exploitation pour limiter le dérangement des espèces.

